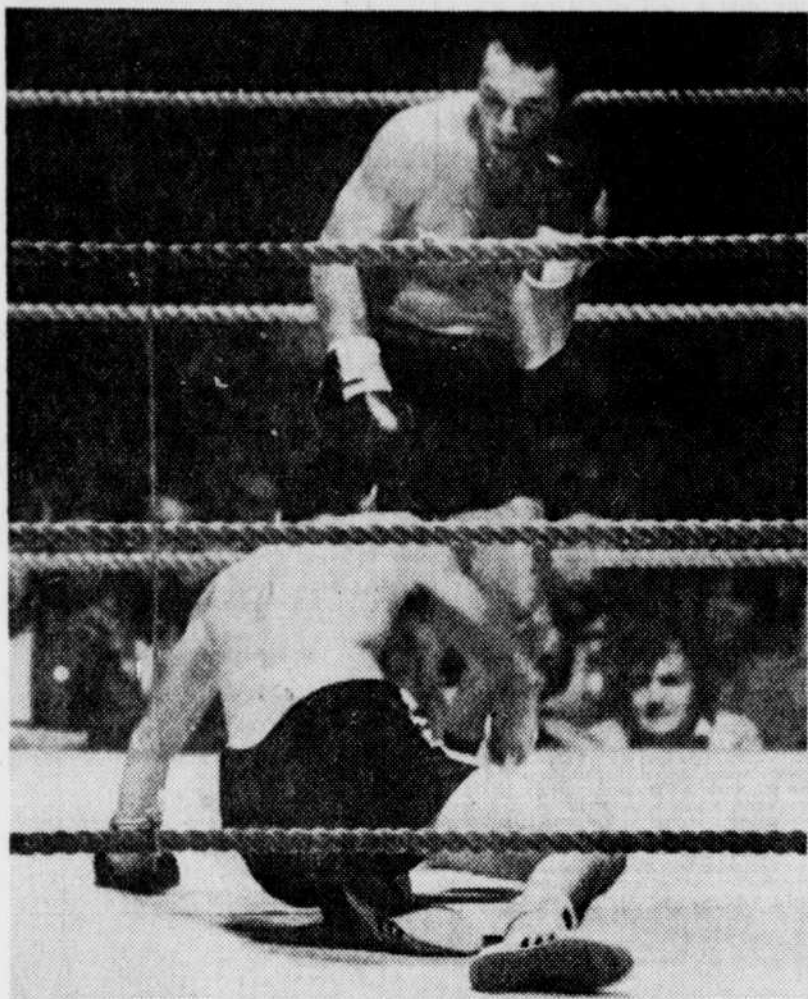


à lire



Le Soleil, André Boucher

Victoire de Marcotte

Fernand Marcotte a envoyé Gary Broughton au plancher à la première ronde, hier soir au Colisée, mais il a finalement dû se contenter d'une victoire aux points.

pages C-1 et C-2

Cournoyer est furieux contre l'Hydro-Québec

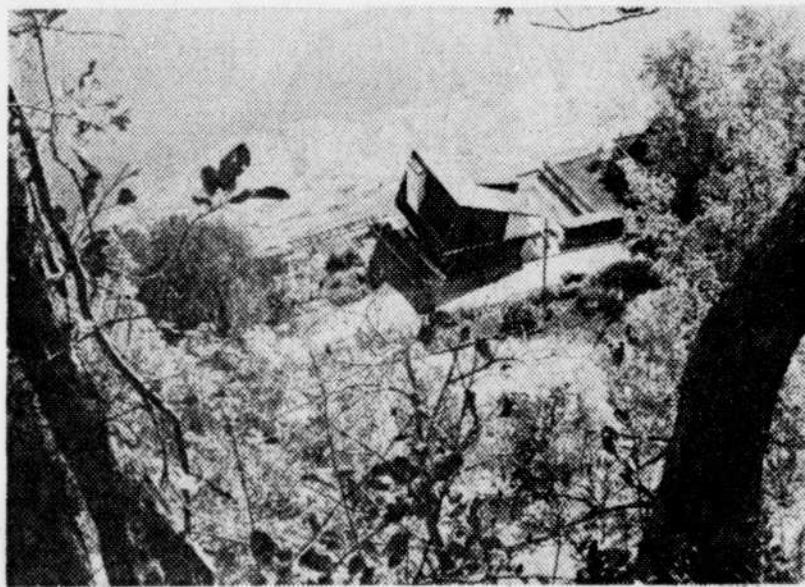
Le ministre Cournoyer accuse l'Hydro-Québec d'interpréter abusivement la solution qu'il a mise de l'avant pour régler le conflit entre cette société d'Etat et ses 9,600 employés. L'Hydro affirme qu'il en coûterait \$129 millions pour régler la question des salaires, alors que M. Cournoyer précise que sa proposition parlait de \$100 millions.

page B-1

Foule pour les Petrov

La famille Petrov affrontait le public pour la première fois, hier, au patro de Charlesbourg. Il y avait beaucoup de gens pour les voir et les entendre. Les adultes du groupe se sont dits prêts à remplir n'importe quel travail pour rester au pays.

page A-12



Le Soleil, Reynald Lavoie

Menace sur Cap-Rouge

Deux fissures importantes viennent d'être découvertes à Cap-Rouge. Elles constituent un danger pour les propriétés qui se trouvent sur la falaise qui surplombe le St-Laurent ou celles qui longent le fleuve, à l'ouest du campus Notre-Dame-de-Foy.

page A-3

ce soir

sommaire

ARTS Premier concert de l'Orchestre symphonique, salle Louis-Frédéric, Grand Théâtre, à 20h30.
SPORT Les Nordiques reçoivent les Racers d'Indianapolis, à 20h, au Colisée.

météo

Ensoleillé aujourd'hui. Ennuagement progressif la nuit prochaine. Minimum de 4 à 7. Pluie nuageux avec quelques averses demain. Maximum de 13 à 16.

Détails page D-8

Annonces classées D-8 à D-16
A Québec aujourd'hui B-4
Arts et lettres B-4 et B-5
Bandes dessinées D-16 et D-17
Bridge D-15
Consommation D-2 et D-3
Décès D-18
Economie-finances D-4 à D-7
Feuilleton D-13
Horoscope D-16
Information régionale B-2
Monsieur Québec A-7
Mot mystère D-9
Mots croisés D-12
Page documentaire A-5
Patron D-11
Sport C-1 à C-6
Télévision B-6

Le débrayage aux Postes s'accroît

OTTAWA (PC) — Même si le ministre des Postes, M. Jean-Jacques Blais a fait planer la menace de poursuites judiciaires, le débrayage sauvage des travailleurs des postes s'est étendu hier à la capitale fédérale, alors que les commis et les préposés au tri du courrier d'Ottawa ont déclenché à 21h30 une grève de 24 heures.

Environ 1,700 syndiqués de la région de Vancouver ont repris graduellement le travail hier soir après un débrayage de 24 heures.

Le président du Syndicat canadien des postiers a affirmé que les débrayages se poursuivraient tant et aussi longtemps que le ministère des Postes n'aura pas consenti à suspendre tous les changements technologiques jusqu'à ce que les disputes actuelles aient été réglées.

Pour sa part, le nouveau ministre des Postes a déclaré hier aux repor-

ters qu'il ne voulait pas paraître intransigeant. Cependant, les autorités postales de Vancouver ont reçu l'ordre de présenter des requêtes en injonctions destinées à prévenir tout nouvel arrêt de travail dans cette ville.

M. Davidson a soutenu que M. Blais adoptait une attitude rigide sans connaître vraiment tous les faits.

Le ministre Blais, qui a succédé à Bryce Mackasey le 14 septembre, déclare que son ministère va continuer à procéder à des changements technologiques.

"La mécanisation répond à un impératif, déclare-t-il, mais nous avons donné aux travailleurs l'assurance qu'elle ne leur nuira pas."

On taxe Blais de fourberie

Mais, à London, James Sandall, président du syndicat des postiers dans cette ville, taxe le ministre Blais de duperie et demande que ce mi-

nistre ou démissionne de lui-même ou bien soit congédié par le premier ministre Trudeau.

La semaine dernière, dit-il, M. Blais donnait au syndicat de London l'assurance que les changements technologiques aux bureaux de poste de cette ville ne déboucheraient sur le congédiement d'aucun travailleur postal et pourtant, "depuis le 16 août, cinq employés protégés par l'article 29 de la convention de travail ont été congédiés". M. Sandall précise que cet article porte sur les différends que pourrait entraîner l'automatisation.

M. Sandall ajoute que si le ministre des Postes ne veut pas faire preuve d'"une complète honnêteté", ou bien ce ministre devra démissionner, ou le premier ministre devra le chasser du cabinet.

Chacun reste sur ses positions.

Et, à Vancouver, les autorités postales ont reçu de M. Blais l'ordre de prendre les dispositions judiciaires

nécessaires pour obliger les postiers en grève à cet endroit à retourner au travail.

Le syndicat n'est pas contre le progrès

Le président du syndicat national déclare que ce syndicat ne s'oppose pas aux changements technologiques. "Nous serions des fous si nous nous opposions au progrès, dit-il, nous ne sommes pas contre le progrès, mais nous sommes contre les changements qui se traduisent par le chômage."

Notons enfin que l'ancien ministre Mackasey est entré en scène hier. Il a lancé une flèche à Marcel Perreault, président du syndicat des postiers à Montréal. Il a dit que M. Perreault encourage une grève qui sera nuisible aux travailleurs postaux. "J'ai pleine confiance en M. Blais", a-t-il expliqué.

Autre nouvelle, page A-18



Photo Jacques Deschenes

Un nouveau port amène de nouveaux problèmes

Voici Québec et son nouveau port, les battures de Beauport! Couvrant 450 acres, avec déjà 27 réservoirs pour les hydrocarbures, voici qu'on annonce aujourd'hui un investissement de \$8 millions visant à la construction de 27 autres réservoirs pour stocker diverses marchandises en vrac... Québec, le grand port de Saint-Laurent pour le vrac? Le minerai de zinc, le soufre, y sont déjà, en transit. Un nouvel espoir

pour l'industrialisation de la région... Une nouvelle menace car on a relevé des concentrations de zinc dans les eaux du St-Laurent. L'anarchie des juridictions sur le territoire ne fait qu'entretenir la confusion. Les Québécois sont aux prises avec de nouvelles réalités que personne ne semble vouloir prendre au sérieux. Les détails en page B-3.

Cloutier: Il fallait un contrepois à Pelletier

par Gilbert ATHOT

"Le Québec ne peut pas être une espèce de succursale dans l'ambassade du Canada", a affirmé au cours d'une entrevue accordée au SOLEIL, le nouveau délégué général du Québec à Paris, M. François Cloutier.

C'est en ce sens qu'il s'est appliqué à justifier la nomination, à Paris, d'un ministre, le premier que le gouvernement du Québec désigne à un poste de délégué québécois à l'étranger.

"Ne serait-ce que pour faire contrepois au fait que ce sont des hommes politiques qui sont à Paris à l'ambassade canadienne, depuis un certain temps (M. Léo Cadieux, puis M. Gérard Pelletier). Ce sont des choses qui comptent ça", a-t-il dit.

Il ajoute que, en tant que ministre des Affaires intergouvernementales, il aurait suggéré un homme politique ou une personnalité de ce type-là, qu'il se soit agi ou non de lui-même, a-t-il expliqué.

M. Cloutier est convaincu que le caractère privilégié des relations entre le Québec et la France justifiait que le Québec donne une "nouvelle insistance" à ces relations en dési-

gnant un ministre, une personnalité très respectée et considérée dans les milieux français en particulier.

Pourquoi lui?

Sur un plan personnel, M. Cloutier précise qu'il avait décidé, à 54 ans, de

quitter la politique. En ayant pris cette décision, il lui restait à choisir entre la vie internationale et la vie diplomatique.

Le poste de délégué général du Québec à Paris s'est présenté, raconte-t-il, "et je l'ai pris". Pour des raisons

de goût personnel, pour des raisons de circonstances, etc.

En effet, il a déjà passé plusieurs années en Europe, notamment à Londres, à Genève et à Paris. Dans les deux premières villes parce qu'il

(Suite à la page A2, 1re col.)

Le nouveau délégué général du Québec à Paris fait le point

M. François Cloutier, jusqu'à maintenant ministre des Affaires intergouvernementales, vient d'être nommé délégué général du Québec à Paris. La nouvelle était attendue depuis longtemps. Agé de 54 ans, M. Cloutier, élu député libéral de la région de Montréal depuis 1970, succède à M. Jean Chapdelaine, nommé, après 10 années en poste à Paris, président du Conseil de la culture du Québec.

Dans une entrevue accordée à notre courriériste parlementaire Gilbert Athot, M. Cloutier donne son point de vue sur les principaux problèmes de l'heure, dont l'application de la loi 22, la survie culturelle des Québécois, le glissement à droite en politique québécoise et l'attitude que le gouvernement québécois devrait avoir à l'endroit des immigrants.

page D-1



pas possible!

Tout à René par ma nièce

Encore des élections. Il me semble qu'il vient d'y en avoir. Qu'on cesse d'en parler, qu'on les fasse et qu'on n'en parle plus.

On se dirait dans une cour d'école. Le petit René n'arrête pas de crier à Boubou: "T'as peur, t'as peur". Et il y a tous les autres, le petit Rodrigue, le petit Camil qui répètent: "T'as peur, t'as peur".

Le gros Jérôme, lui, ne dit pas un mot. Il continue de faire son château de sable avec le grand Fabien pendant que ça se chamaille autour.

Un bon matin Boubou va se fâcher. Je le sens.

J'en étais là dans mes réflexions quand ma nièce Céline est entrée en coup de vent, les bras chargés de tracts et de macarons: "Enfin, il va y avoir des élections!"

Céline vient tout juste d'avoir dix-huit ans. Elle attend le jour de son premier vote avec plus d'impatience que son premier amant. Depuis des années elle colle sur tout ce qui roule dans la famille les derniers "stickers" du PQ et de ses entreprises. Présentement il y a du français dans l'air partout. J'ai même enlevé un de ces papillons dans mes lunettes.

Céline, qui change de copain plus souvent que de "djinnes", est en politique d'un romantisme digne de Nous-Deux. Depuis qu'elle a appris qu'ils avaient été scouts, elle ne rêve plus que d'assister à la tombée du jour autour d'un feu de camp avec Jacques Parizeau et Yves Michaud.

Mais son idole, qu'elle vénère encore plus que sa mère adulait Elvis Presley à son âge, c'est René

Lévesque. Elle donnerait sa provision de "pot" pour une seule mèche de ses cheveux.

Après m'avoir offert un "joint" — elle est polie, — elle a constaté, tristement: "Tonton t'as pas l'air d'avoir hâte. J'ai compris: que ce n'est peut-être plus de ton âge, mais quand t'avais dix-huit ans, ça t'excitait pas? Pour qui que tu votais?"

J'ai d'abord dû lui expliquer qu'à dix-huit ans, dans mon temps, on n'était pas adulte et que j'ai dû attendre à 21 ans. C'était le bon vieux temps: 1960.

Je lançai, en me mettant les mains sur les oreilles pour éviter le cri d'indignation: "La première fois, j'ai voté libéral".

Il n'y eut même pas de cri. Céline en est restée muette. Et hésitant autant que Stanfield et

Clark (c'est ça, Clark. Comme les binnes.) elle a balbutié: "Poupou-pouquoi? — Pour René Lévesque".

Je n'oublierai jamais son cri. Cette fois, j'avais oublié de me protéger. Elle a retrouvé la voix aussi subitement que René Lévesque, cette année-là, à Sainte-Anne de Beaupré.

Elle s'est levée, virant du blanc au rouge, changeant de couleur plus vite qu'un politicien, et, sur le bord des larmes, s'est exclamée: "Tu me fais marcher. T'es vraiment pas gentil".

Comme je l'aime bien, j'ai avoué que c'était une farce, que j'avais dit ça pour rire d'elle.

Elle m'a sauté au cou. Pour m'embrasser.

Le père Plexe

Les villes en Ontario contre la hausse de l'électricité

ST. CATHARINES, Ont. (PC)—L'Association des municipalités de l'Ontario vient de réclamer l'intervention du cabinet provincial pour s'opposer à la demande de l'Hydro ontarienne d'une hausse de 30 pour cent de ses taux, annoncée vendredi.

Le groupe a souligné, samedi, que cette hausse va contre les directives de lutte contre l'inflation, et il a proposé que l'augmentation soit plutôt échelonnée durant les prochaines cinq années.

Cette demande faite au cabinet a été décidée en fin de semaine par la direction de l'Association, qui entend maintenant la faire circuler partout dans la province, afin que les municipalités ontariennes lui accordent leur endorsement.

Cloutier: il fallait...

(Suite de la première page)

oeuvrait au sein d'un organisme relié au domaine de la santé (M. Cloutier est psychiatre) et dans la dernière parce qu'il y a étudié.

Il retourne donc en quelque sorte dans la capitale française où (il ne s'en cache pas) il retrouvera des amis de longue date.

Dans les milieux politiques, les plus "malins" disent aussi que M. Bourassa ne pouvait lui refuser ce poste après tous les efforts que M. Cloutier a déployés pour préparer, défendre et finalement faire adopter la loi 22 sur la langue officielle.

Quant à la raison pouvant motiver sa nomination à ce moment-ci plutôt qu'il y a quelques semaines ou même des mois, M. Cloutier affirme que le premier ministre lui avait demandé de participer à la préparation du dossier constitutionnel en vue de la conférence des premiers ministres qui s'est déroulée, à Toronto, en fin de semaine dernière.

Des observateurs politiques ajoutent de leur côté que le chef du gouvernement voulait attendre le plus possible afin d'éviter une élection partielle advenant qu'il renonce ultimement à un scrutin général.

Son statut

Enfin, M. Cloutier a tenu à préciser que son statut à Paris sera le même que celui de son prédécesseur, M. Jean Chaptelaine. Il sera délégué à Paris et n'aura aucune responsabilité sur les autres délégués en poste en Europe.

Reagan rencontre Trudeau

HALIFAX (PC) — Le premier ministre Gerald Regan rencontrera le premier ministre Pierre Trudeau à Ottawa, aujourd'hui, pour trouver une décision rapide à l'aide fédérale de \$150 millions dans les cinq ou six prochaines années, afin de stabiliser le prix de l'électricité en Nouvelle-Ecosse en attendant l'emploi de nouvelles méthodes de production d'énergie.

"J'ai confiance que le gouvernement fédéral ne nous laissera pas tomber", a déclaré M. Regan, à propos de la requête qui a été déposée devant le cabinet fédéral il y a près d'un an.

Durant toute la semaine, le gouvernement de Nouvelle-Ecosse a été accusé de ne pas appliquer les \$10 millions des fonds de péréquation supplémentaires du fédéral, pour freiner la hausse des coûts d'électricité. Or, selon M. Regan, cet "argent magique" n'a jamais été disponible.

Avion pour deux chiots

LONDRES (PC) — Lady Beaverbrook, la veuve du magnat de presse d'origine canadienne, va louer un avion à réaction d'Air Canada pour environ \$17.000 afin qu'elle-même, sa soeur et deux chiots puissent se rendre de Londres à Halifax jeudi.

Un porte-parole d'Air Canada a déclaré que Lady Beaverbrook ne voulait pas utiliser un avion régulier parce que ses chiens auraient été mis dans la soute à bagages.

Ainsi, les chiots pourront rester avec leur maîtresse dans un DC-8 qui, autrement serait revenu tout à fait vide au Canada, après avoir été nolisé pour la Grande-Bretagne.

"Elle donne à ses chiens une nourriture spéciale" a-t-il ajouté. Pour l'occasion on ajoutera quelques sièges de première classe car cet avion ne comporte d'habitude que 227 sièges en classe touriste.

Air Canada considère Lady Beaverbrook, célèbre propriétaire d'une écurie de chevaux de course en Grande-Bretagne comme "une très estimable cliente" et a accepté volontiers de lui faire plaisir quand elle a montré sa préoccupation pour ses petits chiens.

Elle ralliera son domicile privé de Saint-Stephen au N.-B. depuis Halifax en avion privé.

Le plus grand menteur

JONESBORO, Tennessee (AP) — M. Doc McConnell est sorti vainqueur du Concours du plus grand menteur qui a réuni, au cours du week-end, plusieurs dizaines de conteurs devant un public de connaisseurs.

M. McConnell a raconté l'histoire d'un poisson rouge qu'il avait pêché un été, alors qu'il était écolier. Il habitait l'animal à rester hors de l'eau pendant des périodes de plus en plus longues, jusqu'à ce qu'il parvienne finalement à vivre normalement sur le plancher des vaches.

"Il me suivait partout comme un petit chien, en barbotant dans la poussière. Mais, finalement vint la rentrée des classes, et il me suivit sur le chemin de l'école. Il fallait, pour cela, franchir un vieux pont de bois auquel manquait une planche. Il n'a sans doute pas vu le trou et est tombé dans l'eau, où il s'est noyé..."

Echec total de la médiation à l'usine de l'Alcan

Les deux semaines de médiation du juge Gold ont abouti à un échec complet à l'Alcan d'Arvida. La Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium est tellement mécontente des offres de l'Alcan qu'elle ne les soumettra même pas aux syndicats, a répondu hier le président de la FSSA, M. Halley.

Il y aura cependant une assemblée d'information, aujourd'hui, pour les 9.000 travailleurs en grève. On y parlera d'un deuxième emprunt; d'un montant indéterminé, que contractera le syndicat pour poursuivre la grève.

Les négociations achoppent sur la question des salaires et sur la durée du contrat. Tandis que le syndicat réclame une convention d'un an avec des hausses de salaires de 21 pour cent, la compagnie n'offre que des hausses de 7,5 à 8 pour cent pour un contrat de deux ans.

Les employés de l'Alcan sont sans contrat depuis le 31 mai dernier.

On ne voit pas de lueur d'espoir

Les occupants de la garderie ne seront pas expulsés

(PC) — Le ministre québécois des Travaux publics, M. William Tetley, a indiqué hier à Québec qu'il n'ordonnera pas l'expulsion des personnes qui occupent toujours un immeuble, propriété de son ministère, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, à Québec.

Ces personnes, qui exploitaient une garderie dans l'immeuble que le gouvernement a décidé de démolir, occupent la maison depuis quatre jours, manifestant ainsi leur opposition à la décision gouvernementale.

Le ministre des Travaux publics a cependant précisé "qu'il n'est pas question de raccorder l'immeuble aux services d'acqueduc et d'électricité, vu les coûts prohibitifs de ces services".

Par ailleurs, les responsables du projet de garderie sont en négociations en vue d'établir leur entreprise de type coopératif dans la maison Grieghoff située à proximité du quartier Saint-Jean-Baptiste.

Le saviez-vous?

Le 18ème président des Etats-Unis avait été baptisé Hiram Ulysses Grant, mais fut plutôt connu sous le nom de Ulysses Simpson Grant — Simpson étant le nom de fille de sa mère — à la suite d'une erreur commise par un parlementaire qui l'avait recommandé pour l'académie militaire de West Point (UP).

EXPÉDITEURS EXPÉDITIFS comparez les prix!

Nous avons le service qui répond à vos besoins! Nous vous facilitons la tâche dans vos expéditions tout en vous offrant un service des plus fiables. Un seul transporteur pour tous vos besoins de messageries: c'est ce que vous offrent les Messageries CN. Quels que soient le poids, les dimensions et la forme de vos colis, faites appel à nos services, vous serez sûrement ravi!

geries: c'est ce que vous offrent les Messageries CN. Quels que soient le poids, les dimensions et la forme de vos colis, faites appel à nos services, vous serez sûrement ravi!

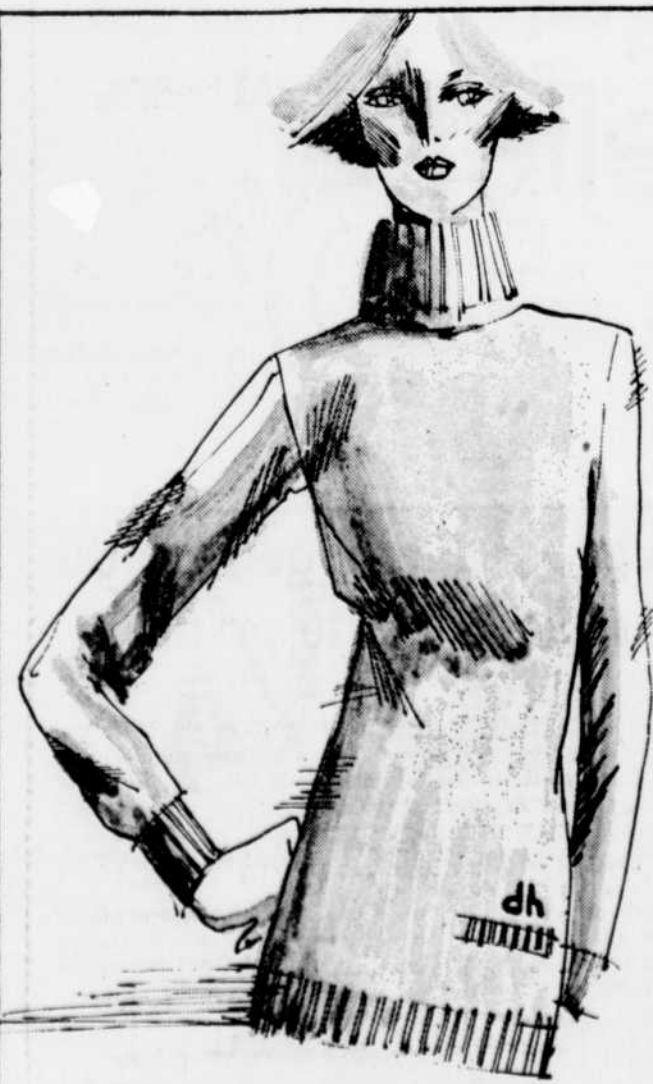
Messageries aériennes	service hors pair desservant le Canada et 10 grandes villes américaines.
Rapidex	service rapide et fiable de porte à porte pour tous vos colis de 50 lb et moins (assurance sans frais jusqu'à \$50).
Messageries générales	pour tous les envois, du plus léger à celui de plusieurs tonnes.
Import/Export	service outre-mer entre le Canada et n'importe quel port du monde.

Les Messageries CN desservent plus d'endroits au Canada que tout autre transporteur et possèdent un réseau national ventes-services. Comparez prix et services, un seul appel suffit!



NUMÉROS-ACTION: Service à la clientèle 694-2810 • Ramassage 694-2840
Tarifs 694-2916/2944

Expéditeurs de l'extérieur de Québec, consultez votre annuaire à la mention Canadien National.



de notre collection exclusive

DANIEL HECHTER
PARIS

le pull roulé tout simple... tout doux... tout moussueux... finement emmaillé de laine, acrylique et poil de lapin. Contre peau en bordeaux, chocolat, marine, chamois. P.M.G., \$50.

SIMONS
place de l'hôtel de ville place sainte-foy

VENTE de pantabas

twik®

.99

rég. \$1.29

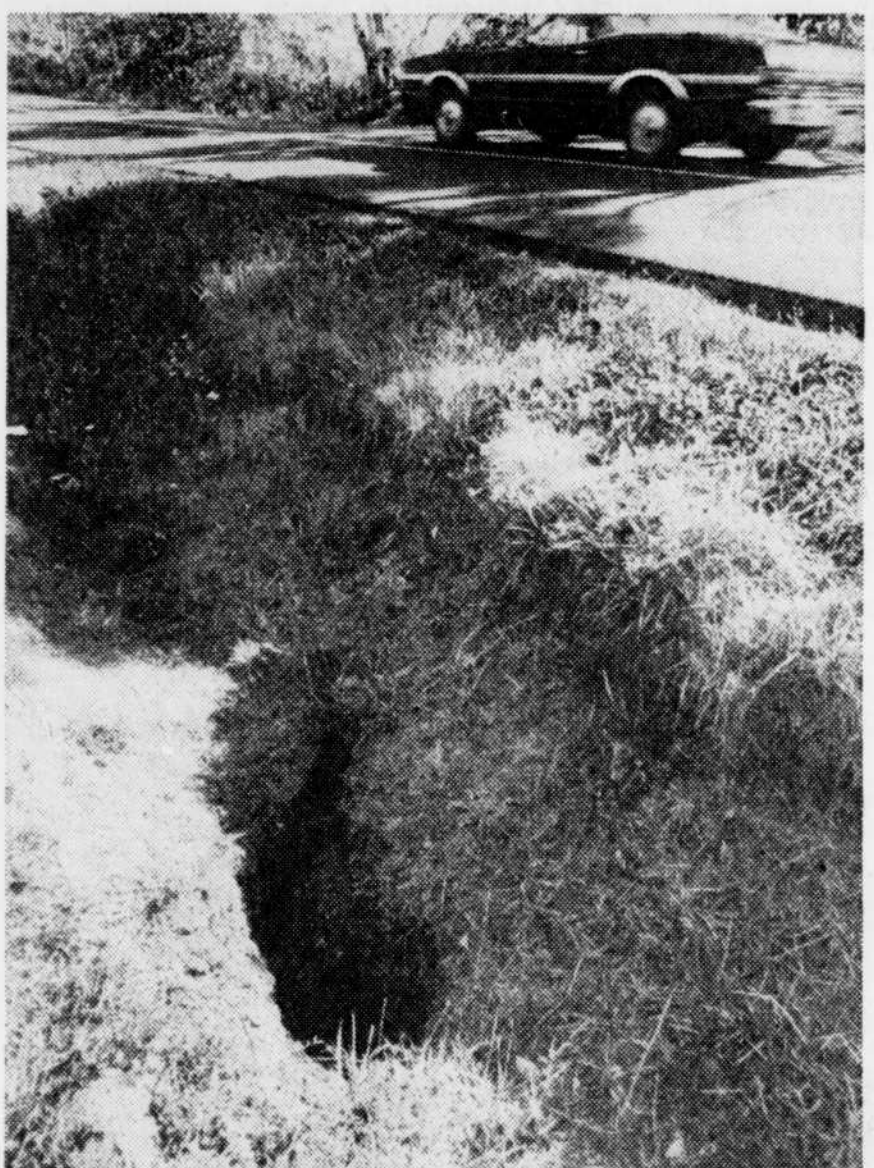
SIMONS
place de l'hôtel de ville place sainte-foy

Activité géologique inquiétante à Cap-Rouge



Le Soleil, Raynald Lavole

Cette fissure, formée dans du schiste pur, intrigue les ingénieurs-géologues. Elle a une profondeur de 15 à 20 pieds.



De tels trous béants présentent un danger constant pour les enfants qui oseraient s'y aventurer.

par Guy DUBE

Des géo-techniciens du ministère québécois des Richesses naturelles devaient installer des inclinomètres près de la falaise de Cap-Rouge, aujourd'hui, afin de suivre l'évolution d'au moins deux fissures profondes qui viennent d'être découvertes dans un champ, à quelque 1,000 pieds à l'ouest du campus Notre-Dame-de-Foy.

Les fissures intriguent au plus haut point les ingénieurs-géologues du Service de géo-technique: les spécialistes ne savent pas encore depuis quand elles se sont formées et quelles en seront les conséquences dans cette zone propice aux éboulis d'importance.

Une des fissures est tellement profonde qu'on n'y voit pas le fond; elle s'est formée dans une terre argileuse et dans du schiste.

L'autre, située à environ 30 pieds de la première, a de 15 à 20 pieds de profondeur, selon les premiers relevés effectués par les géo-techniciens. Elle est située dans du schiste pur roches à texture feuilletée.

On peut également remarquer des petits affaissements de terrain de quelques pouces d'épaisseur, à proximité, sur une distance variant de 60 à 80 pieds de longueur.

Ces fissures sont dangereuses, à court terme. Situées à quelques pieds de la route menant de Cap-Rouge à Saint-Augustin, elles peuvent emprisonner des enfants qui s'y aventureraient.

Mais à moyen terme, elles peuvent être l'annonce d'un éboulis dangereux — la route serait emportée sur une bonne distance —, semblable à celui qui s'est produit au même endroit, il y a plusieurs dizaines d'années.

Le sous-sol semble miné par l'eau qui s'infiltre l'été et l'automne, ainsi que par le dégel printanier.

En attendant que des expertises soient effectuées près des deux fissures profondes sur les terrains du campus Notre-Dame-de-Foy, les propriétaires ont installé une clôture minuscule, autour d'un des trous.

La falaise de Cap-Rouge

La falaise sise du côté ouest de Cap-Rouge, près des limites de Saint-Augustin, est propice aux éboulis.

Ce "cap", dont la couleur rougeâtre provient du schiste qui le compose, est érodé à sa base par les eaux du fleuve Saint-Laurent et vers le haut par les eaux de ruissellement qui s'infiltrent à maints endroits.

Malgré les dangers que peut présenter une telle falaise, les gens cherchent quand même à s'y agripper, parfois à prix d'or, en construisant de luxueuses résidences.

Il existe autant de danger pour ceux qui se sont fait construire en haut qu'il peut y en avoir pour ceux qui demeurent sur le flanc ou au pied de cette falaise.

Qui ne se souvient pas de l'important éboulis du 21 mars 1975 à Cap-Rouge, quand des centaines de milliers de verges cubes de terre se sont détachées de la falaise pour aller choir sur la plage Saint-Laurent, isolant une trentaine de chalets, dont quelques-uns étaient occupés?

Des propriétés avaient été endommagées, mais, heureusement, personne n'avait été blessé.

Cet avertissement avait rendu certaines personnes inquiètes. Des citoyens de l'endroit avaient alors témoigné au SOLEIL qu'ils en avaient assez de cette menace constante qui se rapprochait de chez eux. "Nous nous interrogeons toujours sur la qualité du terrain... Nous songeons à partir", avaient-ils précisé.

Aujourd'hui, malgré des mena-

ces constantes, les gens ont non seulement abandonné l'idée de quitter la place, mais ils construisent de plus belle. On peut même remarquer deux nouveaux développements domiciliaires, sur la falaise en question.

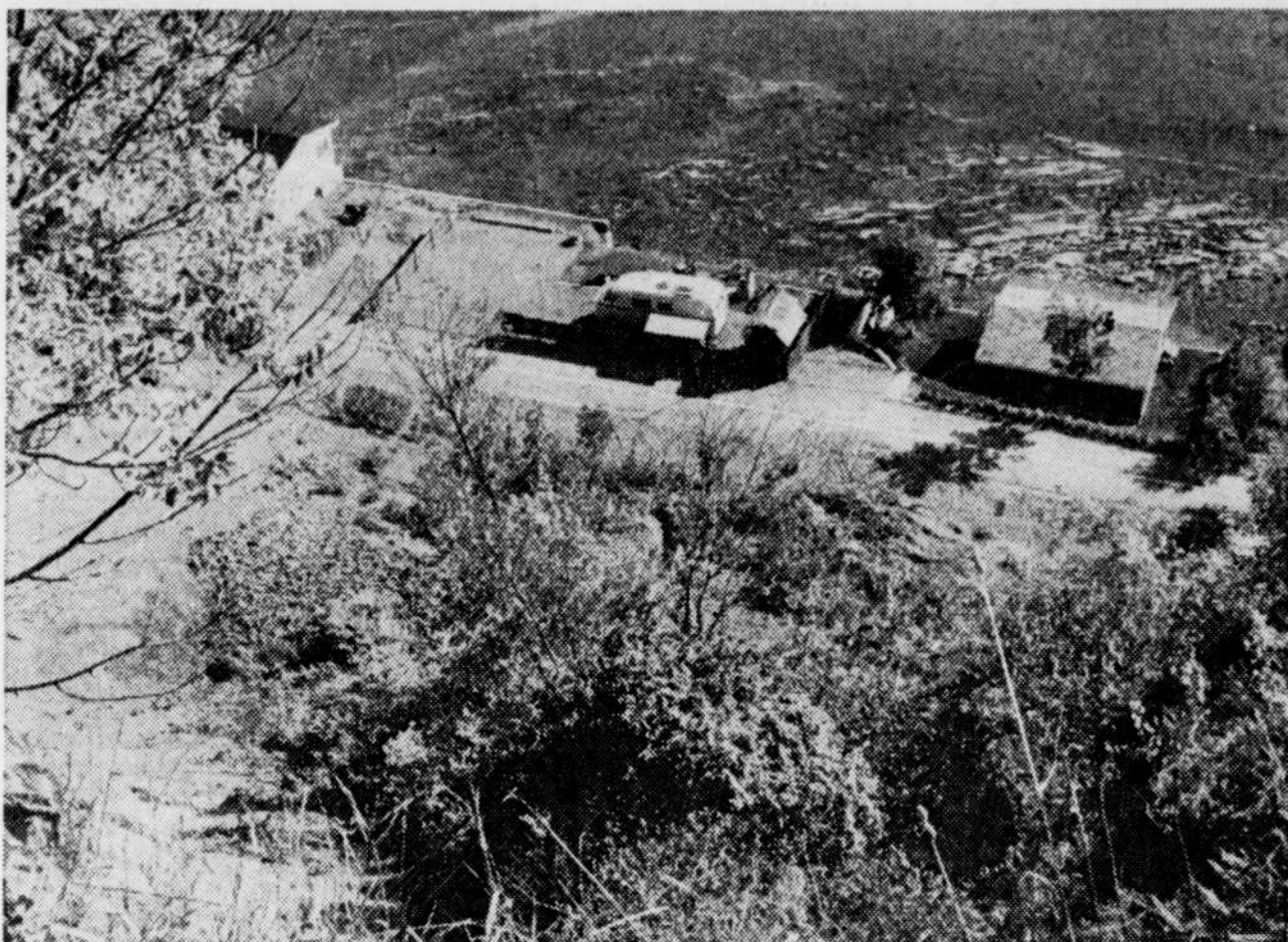
Enfin, il est à signaler qu'aucune clôture ou aucun panneau n'incite les piétons ou les automobilistes à redoubler de prudence, sur la route sinueuse qui longe le campus Notre-Dame-de-Foy.

Presque en face du séminaire,

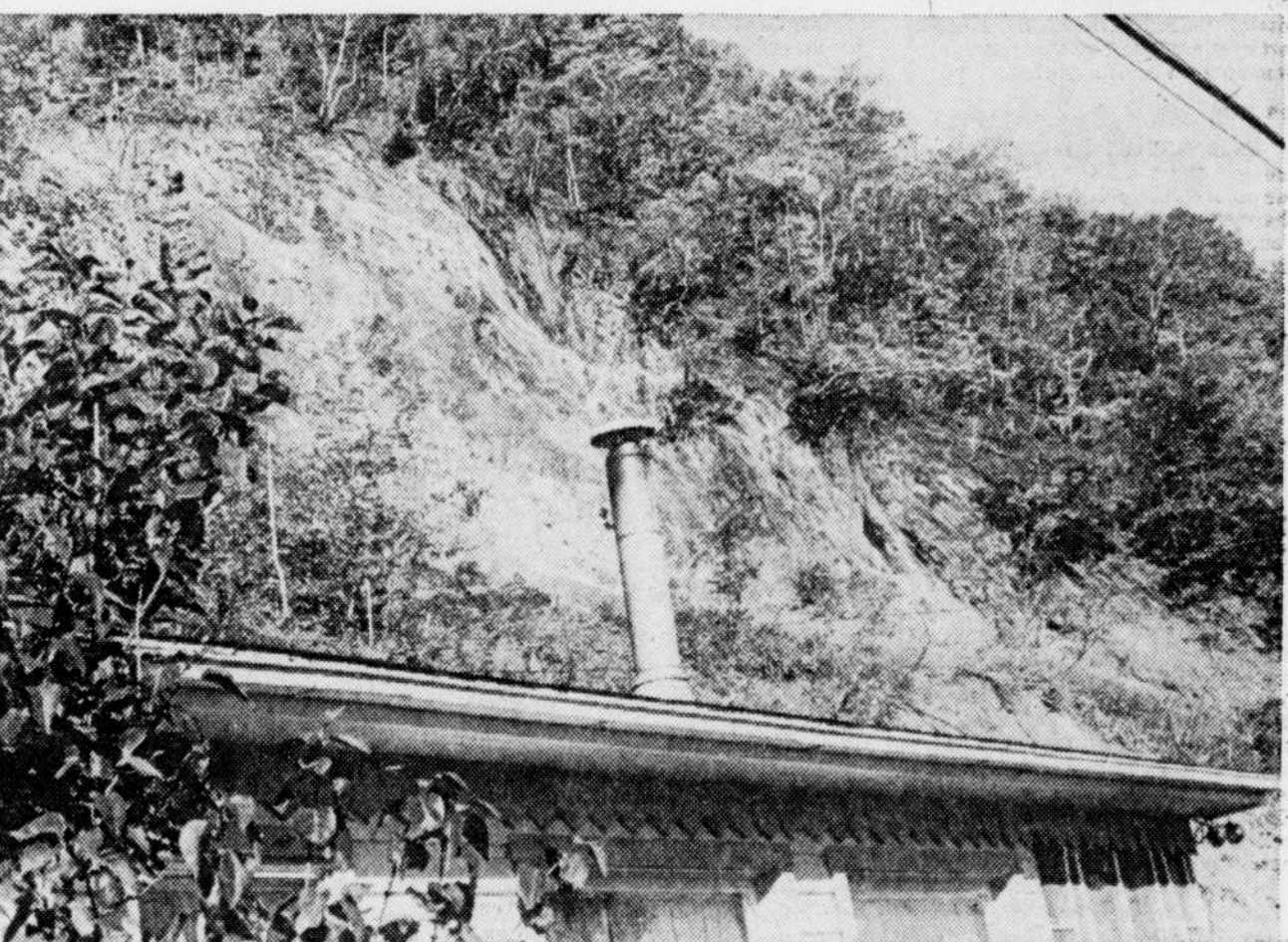
la route passe à une quinzaine de pieds de la falaise. Il y a un sentier pour piétons encore plus près, soit à environ cinq pieds.

Le précipice à cet endroit a quelque chose comme 200 pieds de profondeur, sur un angle de près de 80 degrés.

Tous les arbres qui jadis ornaient ce bout de la falaise ont glissé en bas. Il ne reste donc plus rien pour aider la personne qui trébucherait et tomberait au fond du ravin.



Absolument rien ne protège les piétons et les automobilistes qui circulent à quelques pieds de cette partie de la falaise, dont la hauteur peut facilement atteindre les 200 pieds.



Les gens s'inquiètent de cette masse de terre qui s'érode petit à petit.

La danse des déficits accumulés mène le bal électoral de la ville de Beauport

par Louis TANGUAY

La danse des déficits accumulés avant la fusion par les municipalités constituant le grand Beauport mène définitivement le bal électoral.

Hier soir c'est à près d'un million de dollars que s'est élevée la symphonie des chiffres écrits en rouge dans les livres de quatre des anciennes municipalités.

Au sommet de la gamme, dans les chiffres cités par le maire Marcel Bédard, Giffard domine avec un vide de \$463,163.

Villeneuve suit de loin avec \$221,780, Montmorency avec \$153,057 et Courville avec \$127,607, terminant la liste des déficits.

Au total, donc \$965,607 de déficits dans ces quatre anciennes municipalités dont les états financiers ont été officiellement divulgués en même temps que ceux des deux seules à avoir enregistré des surplus: Beauport,

\$403,108 et Sainte-Thérèse-de-Lisieux, \$63,868.

Dès les premières mesures, le maire Bédard a annoncé qu'il a entrepris, dès le milieu d'août, des démarches pour que le gouvernement provincial éponge cette encre rouge.

Il a dit espérer que les calculs du ministre des Affaires municipales tiennent compte de la capacité de payer des contribuables de chacune des anciennes municipalités qui demeurent responsables du déficit accumulé de leur ancienne administration respective.

S'il fallait en venir à faire couvrir en entier et en une seule année le déficit de leur ancienne ville par les payeurs de taxe de Giffard, par exemple, le fardeau fiscal supplémentaire s'élèverait à environ \$0.65 du \$100

d'évaluation, selon les chiffres fournis par M. Bédard.

Ca n'a pas de bon sens, a-t-il admis en ajoutant que le montant pourrait être réparti sur quelques années, mais pas plus de cinq.

C'est pourtant du côté de l'ex-maire de Courville, M. Roger Labbé, que la plus forte réaction aux états financiers est venue.

En demandant de faire réajuster certains chiffres, il a surtout tenté de faire valoir que le déficit accumulé au 31 décembre 1975 était moins élevé que celui enregistré deux ans auparavant, lorsqu'il est arrivé à la tête du conseil municipal.

Mais deux de ses résolutions n'ont même pas trouvé un appui et il s'est retrouvé seul, à la fin d'une longue discussion à voter contre l'adoption des états financiers.

Le plus long solo après celui de M. Bédard a cependant été joué par l'ex-maire Alexis Bérubé de Giffard.

Ce dernier n'entendait pas s'opposer au contenu des rapports des vérificateurs, mais a surtout tenté d'expliquer les difficultés financières de son administration antérieure.

Ainsi un empêchement imposé par le ministère des Affaires municipales d'envoyer les comptes de taxe de denoement au moment prévu, en 1974, a privé la ville de quelque \$90,000 et un règlement d'emprunt bloqué au niveau provincial pour un

vice de forme, a dû être porté au déficit d'autres dépenses de nature capitale évaluées à \$116,000.

Saint-Michel

Le plus beau duo entre les deux candidats connus à la mairie, MM. Bédard et Bérubé avait pour thème les \$600,000 affectés ceux-là au budget de la nouvelle ville en 1976 et provenant de la répartition de la taxe de vente accumulée par la municipalité de Saint-Michel-Archange.

Le maire Bédard n'attendait que la question de son adversaire pour lâcher, devant quelque 150 citoyens,

que cette somme (plus précisément \$627,000) versée à la ville le 30 mars, et qu'il n'en avait pas encore parlé parce que le ministère des Affaires municipales recommandait qu'elle soit affectée à des dépenses non susceptibles de se répéter.

A M. Bérubé qui l'accusait d'avoir gouverné seul, en n'en faisant pas état devant le conseil, M. Bédard a répliqué qu'il aurait facilement pu s'en apercevoir en examinant de près les rapports financiers périodiques soumis aux conseillers municipaux et les bordereaux de correspondance adoptés au conseil.

A VENDRE
20 FAUTEUILS DE STYLE
Suggestion: Bar-salon.
Prix à discuter
Téléphoner à:
522-4704
(entre 10h. a.m. et 5h. p.m.)

TON TOIT COULE?
ESTIMATION GRATUITE
AQUILON CONS. INC.
COUVREUR - 849-5608

Robert Coulombe
CHIROPRA TIEN
705 EST. - BOUL. CHAREST
QUÉBEC 2
TEL: 522-1227
428-0507

SOUPES · SALADES À VOLONTÉ
vous préparez vous-même votre salade à notre bar-salade
PETIT FILET MIGNON
DESSERT · BREUVAGE
\$6.75
LE JACRE
boul. Laurier 651-4055
boul. Ste-Anne 667-3232

Crédit Foncier

Fondé en 1880
Actif supérieur à \$800 millions

Obligations de 5 ans
Minimum \$500

10%

Intérêts payés semi-annuellement, mensuellement (Minimum \$5000) ou composés et payés à échéance

10 1/4%
Intérêts payés annuellement

Québec: 1135, Chemin St-Louis
(418) 681-0277 (M. J. Goulet)
(Mme L. Brulotte)

Frais virements acceptés
Halifax, Montréal, Québec, Ottawa, Toronto,
London, Winnipeg, Regina, Saskatoon,
Edmonton, Calgary, Vernon, White Rock,
Vancouver, Victoria

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

l'éditorial

Recul à Toronto par rapport à Victoria

La conférence des provinces tenue à Toronto n'a pas vraiment abouti à des résultats tangibles. Pourtant en l'absence d'Ottawa, on aurait pu croire, a priori, que les provinces en seraient arrivées à un accord sur une formule d'amendement à la Constitution et sur un nouveau partage des pouvoirs. Cet accord aurait sans doute été d'une signification limitée, puisqu'il restait encore la moitié du chemin à parcourir — le plus difficile — obtenir le consentement du gouvernement central qui lui a des responsabilités et une juridiction différentes des provinces.

Mais les provinces ne se sont même pas mises d'accord entre elles. Sous certains aspects importants, il y a même eu recul par rapport à la conférence constitutionnelle de Victoria, en 1971, où pourtant le gouvernement central était de la partie.

Le premier ministre Bourassa a laissé entendre qu'il n'avait pas suffisamment l'appui des autres provinces en matière de culture et de communications. On imagine que le gouvernement central, qui a l'obligation de créer les conditions nécessaires à l'affirmation de l'identité nationale et d'éviter l'effritement de la politique des communications ne consentira pas non plus de gaieté de cœur à la voir répartir entre dix provinces.

D'autre part, les provinces pauvres, qui ont intérêt à recevoir un transfert des revenus en leur faveur ne souhaitent pas trop de restrictions au pouvoir de dépenser de l'Etat central. L'Alberta pour sa part cherche à récupérer toute sa juridiction sur ses richesses naturelles, ce qui signifie que les provinces de l'Est paieraient plus cher leur pétrole et qu'une

politique nationale de l'énergie deviendrait intenable.

Comment le Canada pourrait-il subsister en tant que nation dans un tel contexte? Le premier ministre de l'Ontario, M. Davis, n'avait donc pas tort de s'inquiéter du fait que les intérêts particuliers des provinces aient tendance à prendre le pas sur ceux du pays et de commencer à craindre la balkanisation du Canada. Cette poussée vers le provincialisme date du début des années '50. Ceux qui se soucient de l'avenir de la nation en ressentent plus vivement les effets depuis que la crise énergétique et l'inflation commandent des politiques nationales plus nettes et que l'influence économique des Etats-Unis de ce côté-ci de la frontière est de plus en plus ressentie.

A cet égard, le Canada est dans une position unique dans le monde. Elle commande, pour l'assumer avec vigilance, une sorte d'"unité de commandement" dans certains secteurs, notamment économiques. Or, nous sommes parmi les régimes fédératifs, celui qui est le plus décentralisé, contrairement à ce qu'on affirme régulièrement au Québec. D'où les obstacles à une nouvelle répartition des pouvoirs qui laisserait Ottawa sans moyens d'instaurer le minimum de cohérence en ce pays.

Outre une nouvelle division des pouvoirs, la dernière conférence de Toronto a démontré au plan de la formule d'amendement à la Constitution qu'on est loin d'avoir accompli des progrès en regard de la conférence de Victoria, en 1971. Le Québec avait obtenu à Victoria ce qu'il demandait depuis longtemps: rendre les amendements constitutionnels relativement faciles à obtenir pour lui mais difficiles pour l'ensemble des autres provinces (sur les questions fonda-

mentales). A Victoria, le Québec obtenait le droit de veto pour lui et l'Ontario, alors que ce même droit était refusé individuellement aux autres provinces, qui devaient recruter dans les Maritimes et dans l'Ouest l'assentiment de deux provinces et de 50 p.c. de la population de ces régions respectives.

Voici que d'autres provinces ont changé leur fusil d'épaule. A leur tour la Colombie britannique et l'Alberta réclament un droit de veto individuel comme les deux grandes provinces centrales. En exigeant pour son consentement à la formule de Victoria le transfert de la sécurité sociale, prétexte pour couvrir sa retraite stratégique, le gouvernement Bourassa est maintenant moins avancé qu'en 1971.

On doute qu'une nouvelle conférence fédérale-provinciale en arrive à un accord, qui était pourtant en vue il y a cinq ans. A mesure que l'absence d'accord subsistera, l'anachronisme du recours à Londres pour amender notre Constitution apparaîtra toujours plus intolérable. Il faudra alors se résoudre à dissocier le rapatriement de la Constitution de sa formule d'amendement. Le procédé n'est pas tellement sorcier.

Il commande seulement que l'Etat central annule le besoin de recourir à Londres. Dans les faits la même méthode d'amendement devrait cependant subsister: continuer la pratique de l'unanimité des provinces et de l'Etat central pour tout amendement intervenant avec le partage des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement. Autrefois considéré comme le protecteur éventuel des provinces contre le gouvernement central, le gouvernement britannique ne peut de toute évidence jouer ce rôle puisqu'il s'agit d'un Etat étranger qui n'a

aucunement à intervenir dans nos affaires intérieures.

On discute depuis cinquante ans d'une formule de rapatriement. Si les Canadiens aiment tellement les discussions constitutionnelles, ils pourront en discuter encore pendant cinquante ans, ce qui ne signifie pas nécessairement que la désuétude de recourir à un gouvernement étranger devra se maintenir encore un demi-siècle dans nos pratiques constitutionnelles. Il faudra bien qu'un jour ou l'autre on prenne le taureau par les cornes... et celles du lion britannique sont assez ténues.

Quant à demander simultanément un accord unanime sur une formule de rapatriement et sur le contenu d'amendement entraînant une nouvelle répartition des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement, aussi bien se résoudre à la quadrature du cercle. Le pays est en pleine crise. Ce n'est pas le moment de changer de monture au beau milieu d'une rivière où s'exerce un fort courant. Les défis essentiels qui confrontent le pays ne sont pas d'ordre constitutionnel.

Ils sont peut-être encore plus lourds à surmonter car ils s'adressent aux mentalités. Il s'agit de faire prendre pleinement conscience au Canada anglais des exigences du caractère surtout biculturel de la nation et au Canada français de satisfaire non seulement aux impératifs de la diversité du pays mais également de son unité. Cela fait, il sera plus facile d'en arriver à un consensus raisonnable sur les grandes politiques nationales. Elles sont absolument nécessaires si on veut que ce pays subsiste.

Gilles BOYER

l'opinion des lecteurs

A Laval, on a manqué le bateau

M. le rédacteur en chef,

La grève qui sévit actuellement sur le campus de l'université Laval résulte d'un conflit d'intérêts entre employeur et employés comme dans tous les autres conflits syndicaux. La particularité de ce conflit repose sur le fait que l'on tente de mener la lutte syndicale, non pas au niveau des intérêts des membres du SPUL mais bien au niveau des principes de liberté universitaire, de collégialité et de qualité d'enseignement. Qu'en est-il vraiment?

D'une part, le SPUL se bat pour le principe de la liberté universitaire et, d'autre part, il demande la sécurité d'emploi après 5 ans d'enseignement. Or en obtenant la sécurité d'emploi le syndicat obtient du même coup cette liberté universitaire tant convoitée. Ce principe de liberté universitaire ne s'adresse, en fait, qu'à ceux qui n'auront pas encore obtenu leur perma-

nence, c'est-à-dire une minorité de professeurs.

Au nom du principe de la collégialité, le SPUL désire posséder un droit de regard sur les problèmes de sélection, d'embauche et de la promotion du personnel. Il s'agit, en fait, d'une tentative de contrôle syndical dans le domaine de la gestion du personnel.

Enfin, selon M. de la Noue l'acceptation du principe de la liberté universitaire et de la collégialité auront des répercussions bénéfiques sur le principe de la qualité de l'enseignement. Or, il ressort que nous ne sommes pas en train de vivre une guerre de principes, mais bien une guerre d'intérêts. Un conflit d'intérêts qui s'exprime par une demande de structure salariale, d'augmentation de salaire, de sécurité d'emploi, de gestion ou d'autogestion.

Le SPUL laisse de côté les condi-

tions de travail. Il reste silencieux sur le problème du manque de locaux, de surpopulation à l'intérieur des classes, du manque de professeurs assistants, de la politique de subvention à la recherche, etc. L'amélioration de ces conditions de travail aurait eu une incidence directe sur le principe de la qualité de l'enseignement. En contrepartie, le REP joue le jeu du SPUL en lui accordant un appui inconditionnel, alors qu'il ne s'occupe même pas du problème des étudiants.

En somme, ni le SPUL, ni le REP, ni le RUT, ni l'Administration ne s'est occupé du problème particulier au milieu universitaire qui est celui de la qualité de l'enseignement, de la communication prof-élèves et de la recherche. Bref, à l'université Laval on a manqué le bateau.

Michel Paré
Etudiant en droit.

Aspect superficiel

M. le rédacteur en chef,

En ce vendredi du 10 septembre, mon regard se "baladait" furtivement sur le menu journalistique du jour, je m'arrêtai sur "l'opinion des lecteurs". J'eus droit à un petit bijou d'analyse socio-politique qui me fascina autant par la densité du contenu que par le style littéraire très articulé de son auteur, Mlle Brochu.

J'y appris sans une certaine part d'incrédulité que les professeurs de Laval n'étaient que des vilains barbus qui, profitant des derniers beaux jours d'un été pluvieux, auraient décidé de faire l'école buissonnière en "man-teaux à carreaux". Le texte n'était qu'une simple description de l'aspect superficiel du conflit et nulle part ne peut-on lire de sérieux motifs qui justifieraient son aversion pour le syndicalisme.

L'an dernier, à ma dernière session au Collège de Limoilou, j'ai été touché par une grève particulièrement harassante et maintenant me revoilà plongé dans les mêmes conditions. J'aurais donc raison d'être aigri et pourtant il n'en est rien.

Au lieu de gémir vainement, j'en ai profité pour surveiller les négociations (de l'année dernière) de plus près. J'étais d'accord avec la plupart des revendications syndicales, particu-

lièrement en ce qui avait trait au nombre maximum d'élèves par classe et à la discrimination envers les femmes.

Je me suis retrouvé très souvent dans ces locaux exigus emprisonnant 35 étudiants et plus. Un apprentissage sérieux est ainsi irréalisable. Le professeur ne peut s'occuper de tout le monde et seuls les individus les mieux préparés s'en sortent. Ce qui revient à laisser choir ceux qui auraient eu besoin de plus d'attention. Et on s'amuse à blâmer les pédagogues pour le piètre enseignement du français, de l'anglais, etc.

En ce moment, les professeurs de Laval luttent pour remplacer le régime desuet de "paternalisme" qui date de la fondation de l'institution en 1852.

Blâmes aux deux factions

M. Larkin Kerwin,
Recteur de l'Université Laval
et M. Joël de la Noue,
Président du SPUL.

Suite à la réunion tenue le 24 septembre, au Pavillon Pollack, et après avoir entendu les versions de faits exposés par un représentant de chacune des parties, nous les étu-

diants exigent la sécurité d'emploi, une échelle de salaire fixe et un pouvoir décisionnel accru.

Libres à vous, Mlle Brochu et M. Perron de sombrer dans vos préjugés et vos préoccupations d'enfants "gâtés", mais n'oubliez pas que c'est grâce à ces "vilains" professeurs que vous toucherez plus tard des salaires plus volumineux que la majorité des Québécois. (ce qui est un autre aspect discutable du système).

Je trouve qu'il vaut la peine d'annuler un trimestre pour renouveler un régime, datant de nos arrière grand-mères et pour éveiller certains étudiants à la réalité sociale.

Marc Verret
Charlesbourg



FIN DE LA POLITIQUE DE L'AUTRUCHE.

Une université parallèle ?

MM. Ronald Martel
Roger Parent
Membres du comité provisoire
La Société des Poètes et Fous chan-tants
Université Laval

Votre lettre du 24 septembre publiée dans LE SOLEIL m'a intéressé fortement. En effet, le mandat de socialiser les arts sur le campus que s'est donné votre société est plus que valable. Je dirais même qu'un tel mouvement aurait dû se faire il y a bien des années.

Je suis convaincu que cette initiative contribuera à humaniser un campus qui n'était pas froid qu'à cause du béton. Ai-je besoin de vous dire qu'une université n'offre vraiment d'intérêt que par la qualité des femmes et des hommes qu'elle regroupe et, surtout, par l'intérêt des idées qui y sont débattues.

Dans cette optique, vos préoccupations rejoignent et complètent les nôtres. Vous constaterez, après une

inscription qui finira bien par se faire avant que la session ne soit compromise, que les professeurs auront changé pour la plupart. Libérés du poids de l'arbitraire ou du discrétionnaire, ils auront retrouvé, durant cette grève, le goût parfois perdu du contact humain et de l'échange, parfois passionné, des idées. Assurés de pouvoir désormais faire valoir leurs idées sans pression induite, les professeurs de Laval pourront exercer leur liberté universitaire. Les étudiants ne pourront qu'y gagner, car Laval sera devenue une université au sens le plus plein du terme.

Il est bien évident que la prolongation du conflit nous préoccupe. Nous mettons tout en œuvre pour en accélérer l'issue, mais nous ne pouvons, dans l'intérêt même des étudiants, renoncer à l'essentiel afin de hâter la solution. Il appartient, selon nous, à l'administration de trouver la formule qui mettra fin au conflit.

Nous avons, pour notre part, consacré dix mois d'efforts pour l'éviter,

sans obtenir de contrepartie valable de l'administration.

Nous préparons pourtant déjà la rentrée. En effet, nous avons pris l'initiative de mettre sur pied un comité tripartite où étudiants, employés de soutien et professeurs, identifient les problèmes et cherchent des solutions valables pour la récupération de la session. Par ailleurs, un nombre croissant de professeurs songent à la mise sur pied d'une université parallèle. Si le conflit dure, celle-ci verra certainement le jour.

Soyez confiants, comme nous le sommes: les choses reviendront, bientôt je l'espère, "à la normale". L'expression signifiait désormais "ce qui devrait être" et non pas "ce qui était". Laval se transformera et vous y contribuerez, je le sais.

Joël de la Noue, président
Syndicat des professeurs
de l'université Laval

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur
Jacques-G. Francoeur

Rédacteur en chef et Editeur adjoint
Claude Beauchamp

Directeur de l'information
Claude Masson

Président et directeur général
Paul-A. Aude

Vice-président du conseil
Jean-Guy Faucher

Vice-président et trésorier
Charles-A. Poulin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

Luc Lachapelle
Duburger

document

le projet de loi sur la protection des personnes handicapées

Ce qui risquait de ne pas être dit...

Déposé à la mi-juin à l'Assemblée nationale, le projet de loi 55 sur la protection des personnes handicapées est aujourd'hui étudié par les membres de la commission parlementaire des Affaires sociales. En marge de cet événement, nous publions une analyse-critique de ce projet de loi, effectuée par M. Mario Bolduc, au moment où il travaillait encore à titre de professionnel pour la direction de la planification du ministère des Affaires sociales. M. Bolduc, lui-même handicapé, s'est livré à une étude approfondie du projet de loi et de ses implications dans le milieu. Nous livrons des extraits de ce document de travail qui risque peu d'être connu des parlementaires et du public puisqu'on semble l'avoir mis sur les tablettes.

par Mario Bolduc

Ce qui est, à mon avis, indispensable, c'est que ce projet de loi soit précédé ou accompagné d'une politique globale ou soient d'abord définis des objectifs à atteindre et où les autorités gouvernementales prennent des engagements concrets dans différents secteurs. A titre d'illustration, cette politique pourrait comprendre entre autres les mesures suivantes.

1) Au niveau de l'habitation:

— engagement de la Société d'habitation du Québec à réserver un certain pourcentage d'appartements dans les habitations à loyer modique pour les personnes gravement handicapées et les munir d'installations spéciales;

— un engagement à modifier la réglementation qui régit les normes de construction des habitations à loyers multiples afin de permettre une accessibilité minimale de celles-ci;

— un engagement du ministère des Affaires sociales à développer des foyers de groupe dans toutes les régions du Québec au cours des cinq prochaines années;

— un engagement du ministère des Affaires sociales à développer rapidement les services à domicile afin de répondre complètement aux besoins d'ici cinq ans.

2) Au niveau du transport:

— il faut à ce niveau une concertation immédiate entre les autorités du ministère des Affaires sociales, du transport et des principales commissions de transport afin que tout le monde cesse de se renvoyer la balle et que l'on assure dans l'immédiat un système de transport spécialisé dans les plus grandes villes du Québec;

— mise en application d'ici un an par le ministère des Transports d'une politique favorisant l'implantation du système de transport spécialisé (par mini-bus) dans toutes les villes importantes du Québec.

La politique actuelle du ministère des Transports qui consiste à défrayer 50% du déficit des commissions de transport défavorise en fait la création de services spécialisés pour les personnes gravement handicapées. Il est facile de comprendre en effet, que le transport par mini-bus des personnes handicapées coûte beaucoup plus cher que le transport en commun ordinaire et donc que le déficit est beaucoup plus grand pour un nombre égal de transportés. Il faudrait donc que le ministère des Transports finance 75% ou plus du déficit encouru pour le transport spécialisé des personnes handicapées.

— mise sur pied, à moyen terme, d'une politique de financement de différentes adaptations des systèmes de transport en commun (deux marches au lieu d'une pour l'accès aux autobus, adaptation du métro, etc.) afin d'en permettre l'accès aux personnes n'ayant pas besoin d'un transport spécialisé par mini-bus mais ne pouvant utiliser les transports en commun actuellement.

3) Au niveau de l'accès aux édifices publics:

— un engagement du ministère du Travail à faire ce qui est nécessaire pour mettre en application le code du bâtiment québécois qui est lettre morte depuis trois ans. Suite aux pressions du Comité A.B.A., ce code contient en effet des normes d'accessibilité fort intéressantes;

— pour les édifices actuels, un programme de modifications pour les rendre accessibles progressivement.

On peut évidemment répliquer à cela qu'il n'est pas possible de tout faire en même temps. Les problèmes des personnes gravement handicapées se situent malheureusement à tous les niveaux, il est nécessaire d'intervenir partout à la fois, si on veut vraiment améliorer leur situation globale. Sinon, on risque de gaspiller bien des énergies. Il m'apparaît utopique de penser que l'on pourra intégrer au travail des personnes gravement handicapées actuellement dans leur famille ou dans des institutions sans leur fournir d'abord des services de base tels qu'un domicile moyen avec des services et du transport.

Cette absence de politique globale m'amène à poser une question qui, à mon sens, est fondamentale: A qui s'adresse ce projet de loi?

Sauf le chapitre sur les droits (qui pourra profiter à tout le monde), je pense que ce projet de loi sera surtout utile aux personnes légèrement handicapées (amputés, différentes maladies organiques, paralysie d'un membre, etc.). En fait, il pourra servir aux personnes qui n'ont pas de limitations sérieuses réelles par rapport aux activités fondamentales de la vie (se déplacer, entretenir un logement, s'entretenir soi-même, etc.). C'est évidemment déjà beaucoup car

cette clientèle représente la majorité des personnes handicapées.

Il n'en reste pas moins que les autres personnes plus gravement handicapées ont elles aussi le droit de développer au maximum leurs potentialités. Pour ce faire, il faut agir sur tous les plans et surtout développer des services de base. Cela est d'autant plus vrai si l'on songe à l'avenir. Les personnes qui seront gravement handicapées dans 20 ans, auront les mêmes problèmes de base qu'aujourd'hui si on n'intervient pas alors que les personnes légèrement handicapées auront probablement amélioré leur situation à cause d'une meilleure formation.

Un Office "spécialisé"

La création d'une structure administrative spéciale pour les personnes handicapées suscite et continuera de susciter de nombreux commentaires divers.

Pour ma part, je ressens de vives inquiétudes devant cette création d'un Office. Elles peuvent se résumer par les trois points suivants:

1 — le fait de créer une structure spéciale pour répondre aux besoins d'une population marginale semble aller directement à l'encontre de toute tentative d'instaurer une politique de normalisation et d'intégration. En effet, l'un des principes de base de la philosophie de la normalisation consiste à dire que les personnes déviantes doivent recevoir le maximum de services des organismes ordinaires de la communauté. Je crois donc qu'il existe un danger réel qu'un organisme comme l'Office contribue à marginaliser encore plus les personnes handicapées et à les faire voir par la population comme différentes;

2 — je crains aussi que cette structure devienne rapidement bureaucratique et loin du monde d'une part et qu'elle ait la tendance à toujours grossir et offrir de plus en plus de services directs d'autre part;

3 — je crains finalement que cette tendance soit encouragée par les autres ministères des organismes qui peuvent facilement être tentés de se décharger de leurs responsabilités vis-à-vis des personnes handicapées étant donné que celles-ci auront leur Office.

Malgré ces dangers qui sont à mon avis très réels, je ne suis pas capable de m'opposer systématiquement à la création de cet Office car celui-ci peut malgré tout avoir des effets très positifs. Théoriquement, l'Office pourrait avoir de bons effets surtout aux points de vue suivants:

— il pourra amener les autres ministères et organismes publics ou privés à développer les services aux personnes handicapées. Il pourra le faire en consultant ceux-ci (article 31 a, 31 b) en représentant les personnes handicapées auprès de ces organismes (article 30 f), par son rapport annuel (article 29) et par sa fonction d'aider les personnes handicapées à obtenir les services requis pour l'exécution d'un plan de reclassement professionnel (article 57);

— il pourra engager des personnes qui seront responsables du suivi des personnes handicapées dans leur cheminement à travers les diverses ressources;

— il pourra aussi peut-être réaliser une percée sur le marché du travail.

A mon avis, l'Office réussira réellement à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées à diverses conditions dont voici les deux principales:

1 — le succès ou l'échec de l'Office dépendra essentiellement de la philosophie et de la compétence des personnes qui le dirigeront. Il m'apparaît essentiel que ces personnes soient bien sensibilisées à la philosophie de la normalisation et de l'intégration et qu'elles soient conscientes de leurs actes. Il faudra donc qu'elles orientent surtout leurs efforts pour amener l'ensemble des ressources communautaires à répondre aux besoins des personnes handicapées plutôt que de tout faire pour que l'Office devienne une grosse affaire. Il faudra aussi que ces personnes travaillent à partir des besoins concrets des personnes handicapées d'une part et qu'elles oeuvrent en collaboration très étroite avec l'ensemble des ressources du milieu d'autre part;

2 — il m'apparaît très important que l'Office se donne les moyens de travailler à partir des besoins concrets de chaque individu, de travailler en collaboration avec les ressources du milieu et d'assurer le suivi des personnes handicapées dans leur cheminement.

A mon avis, le seul moyen de réaliser ces objectifs, c'est de confier l'essentiel des fonctions de l'Office à des bureaux régionaux. Cette condition m'apparaît essentielle et je crois très peu à l'Office si il ne se matérialise que par un bureau à Québec. (...)

L'aide matérielle

L'aide matérielle est, à mon avis, l'une des questions majeures abordées par le projet de loi 55.

Je considère cependant qu'elle est abordée de façon imprécise et partielle.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la loi est beaucoup plus explicite sur les façons de perdre l'aide matérielle que sur les façons de l'obtenir, les besoins qu'elle peut couvrir, la forme, le montant, la durée, etc., qu'elle peut avoir. Tout ce que l'on sait, c'est qu'elle est accordée à titre complémentaire uniquement dans le cadre de l'exécution d'un plan de reclassement professionnel.

A mon avis, l'aide matérielle devrait couvrir tous frais supplémentaires pour vivre normalement découlant directement du fait qu'une personne est handicapée. On sait, en effet, que le fait d'être handicapé peut entraîner des coûts importants dans plusieurs domaines. Une personne peut être obligée de prendre un taxi parce qu'elle n'a pas accès au transport en commun; elle peut être obligée de vivre dans une tour-appartement dispendieuse pour résoudre le problème d'accessibilité; elle peut avoir besoin d'équipement spécial ou de soins infirmiers, etc... L'idéal serait évidemment que l'environnement soit entièrement accessible et que tous les services soient en place. Comme nous ne pouvons espérer une telle réalisation à la grandeur du Québec à court terme, il me semble qu'il faut défrayer les coûts supplémentaires d'une autre façon pour les personnes qui n'ont pas accès aux services nécessaires. A mesure que les services seront en place, on pourra retirer l'aide matérielle.

Cette demande qui peut paraître exagérée et irréaliste à plusieurs découle en fait d'un simple principe d'équité et d'égalité des chances. Il s'agit en fait de se demander si oui ou non nous sommes prêts, en tant que collectivité, à payer le prix qu'il faut pour que les personnes handicapées puissent vivre normalement pour le même prix que tout le monde. C'est l'une des implications concrètes des beaux principes de normalisation et d'intégration. (...)

L'intégration au travail

L'objectif de reclassement professionnel et d'intégration au travail des personnes handicapées est évidemment fort louable et justifié. Je pense cependant qu'il faut être conscient au point de départ des limites d'un tel objectif.

En effet, quelles que soient les mesures prises pour favoriser l'intégration au travail, les personnes handicapées resteront soumises aux lois du marché du travail. Tant que le Québec gardera un taux de chômage se situant entre 8 et 10%, il est fort probable qu'un grand nombre de personnes handicapées, à l'instar d'autres groupes défavorisés, continueront à avoir de la difficulté à se trouver un emploi. Il m'apparaît clair en ce sens que les mesures les plus efficaces pour favoriser l'intégration au travail des personnes handicapées ne relèvent pas d'une législation ou d'une politique portant sur la réadaptation. Elles relèvent essentiellement de mesures visant à rendre notre économie plus florissante et stable, à nous doter d'une politique industrielle plus équilibrée et à instaurer une politique de plein emploi.

Les mesures spécifiques qui doivent, à mon avis, être prises pour favoriser l'intégration des personnes handicapées au marché du travail régulier sont de quatre ordres principaux.

1 — Il faut d'abord prendre tous les moyens nécessaires pour assurer la meilleure formation générale possible aux personnes handicapées. Comme pour tout le monde, c'est la meilleure garantie de succès dans la recherche d'un emploi.

2 — Il faut ensuite développer des services de placement efficaces et adaptés aux besoins des personnes handicapées. Jusqu'à date, les services de placement réguliers ne semblent pas avoir répondu aux besoins de ces personnes. Il faudra former les agents de main-d'œuvre pour que ceux-ci apprennent à considérer et à faire considérer aux employeurs d'avantage les potentialités des personnes handicapées que leur handicap. Il s'est d'ailleurs développé une expertise qui semble fort intéressante dans ce domaine par quelques projets d'extension de main-d'œuvre pour personnes handicapées. Il est souhaitable que l'Office et les services publics compétents sauront profiter de ces expertises.

3 — Il faut aussi éliminer les barrières qui pourraient empêcher l'emploi des personnes handicapées. L'article 38 du projet de loi 55 permettant des subventions pour adaptations des postes de travail est à cet effet très positif. C'est à mon avis l'un des champs d'action qui offre les plus riches perspectives d'avenir.

4 — Il faut finalement prendre des mesures pour que les travailleurs qui deviennent handicapés suite à un accident du travail ou de la route, etc., restent à l'emploi du même employeur dans toute la mesure du possible.

Ces quatre types de mesures visant l'intégration des personnes handicapées au marché du travail régulier, peuvent permettre, à mon avis, de leur donner des chances égales aux autres individus pour l'obtention d'un emploi. Je ne suis pas d'accord avec toute autre mesure, telle l'obligation pour les employeurs d'engager un certain pourcentage de personnes handicapées, les emplois réservés, les subventions aux employeurs pour perte de productivité, etc... A mon avis, ces mesures favorisent souvent plus les employeurs que les personnes handicapées et de toute

façon, c'est une injustice pour les autres personnes qui cherchent de l'emploi. Là comme ailleurs, les personnes handicapées doivent être sur le même pied que tout le monde, ni moins, ni plus. (...)

Les ateliers protégés

Le projet de loi 55 est une occasion rêvée de clarifier enfin le rôle et la clientèle des ateliers protégés. Jusqu'à date, en effet, beaucoup de choses sont demeurées confuses dans les ateliers protégés financés par le ministère des Affaires sociales. On a souvent confondu entre autres réadaptation et travail. La quasi-absence de véritables programmes de réadaptation d'une part (sauf un effort louable dans les deux dernières années) et le manque de contrôle d'autre part ont amené la création de deux types d'ateliers très différents.

Le premier type ressemble en fait à de petites entreprises employant des personnes très légèrement handicapées sans les payer pour leur travail. Le deuxième ressemble beaucoup plus à des garderies fréquentées par des personnes très gravement handicapées dont les activités sont essentiellement occupationnelles.

A mon avis, il faut deux types de ressources. La première doit être un véritable endroit temporaire de réadaptation pour les personnes (essentiellement les adultes déficients mentaux) pouvant progresser dans l'ensemble de leurs habiletés sociales et professionnelles. Cette structure doit être administrée par le ministère des Affaires sociales par l'intermédiaire des centres d'accueil de jour. La deuxième doit être un véritable endroit de travail protégé.

Ma conception du travail protégé est la suivante. C'est un emploi rémunérateur et productif sur une base permanente pour les personnes qui ne peuvent intégrer le marché de travail régulier à cause de la gravité de leur handicap et de leur manque de productivité. Cela implique évidemment que ces personnes ont un statut de travailleurs et sont soumises aux lois du travail dont la loi du salaire minimum.

(...) Le projet de loi 55 présente de nombreuses défaillances. Premièrement, il ne précise pas quel sera le statut des travailleurs dans les ateliers protégés et donc s'ils seront soumis aux lois du travail. C'est une précision qu'il m'apparaît essentielle d'apporter.

Il me semble ensuite que le projet de loi ne prend pas les moyens pour que les ateliers protégés soient fréquentés par des personnes qui en ont vraiment besoin. Il faudrait d'abord qu'un article indique que l'Office ne placera dans un atelier protégé que les personnes jugées incapables d'intégrer le marché de travail régulier à cause de la gravité de leur handicap. Un tel article laisserait évidemment de la place pour l'arbitraire mais il aurait au moins l'avantage d'indiquer l'esprit de la loi à cet effet.

Il faudrait ensuite s'assurer que l'Office aura le plein contrôle du placement dans les ateliers protégés. Le loi semble se contredire à ce sujet. En effet, l'article 36 c affirme que l'Office peut "placer, toute personne handicapée dans un atelier protégé agréé, lequel est alors tenu de l'engager". Par contre, l'article 66 dit que "L'Office collabore avec les services publics compétents en vue du placement sélectif de la personne handicapée dans un atelier protégé agréé ou chez tout autre employeur". Il y aurait donc lieu de clarifier cette situation.

Deux autres choses dans le projet de loi m'apparaissent inciter les ateliers protégés à employer les personnes les moins handicapées possibles et les plus productives possibles.

Premièrement, l'Office n'aura pas à exiger d'un atelier protégé pour l'agréer (donc le subventionner) qu'il soit un organisme à but non lucratif. Cela veut donc théoriquement dire que n'importe quelle entreprise privée à but lucratif pourra créer son petit atelier protégé et le faire subventionner par l'Office. L'objectif de ces entreprises étant ce qu'il est, c'est-à-dire le plus gros profit possible, on peut supposer que celles-ci feront tout en leur pouvoir pour engager des personnes les plus productives possibles dans ces ateliers et donc pour augmenter d'autant leur marge de profit. J'ai d'ailleurs beaucoup de difficultés à comprendre au nom de quoi l'Office (donc la collectivité québécoise) pourra payer le salaire de personnes handicapées travaillant (possiblement de façon très productive si l'on s'en tient au texte du projet de loi) pour le compte d'entreprises à but lucratif. A mon avis, les ateliers devraient être des organismes à but non lucratif.

Le mode de subvention pour fin de fonctionnement des ateliers protégés risque, à mon avis, d'empêcher encore cette situation. Ces subventions seront calculées "selon des taux basés sur le nombre d'heures de travail effectuées par des personnes handicapées" (article 36 a). Encore là, moins la personne sera handicapée et plus elle sera productive, plus ce sera avantageux pour l'atelier protégé puisque la subvention sera la même. A mon avis, il serait préférable de combler le déficit annuel encouru par l'atelier protégé.

En résumé, par rapport à l'intégration au travail des personnes handicapées, le projet de loi 55 apporte à mon avis quelques mesures très positives, mais aussi plusieurs autres qui sont imprécises et douteuses et quelques-unes qui sont carrément inacceptables.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

tarifs d'abonnements

LIVRAISON A DOMICILE: DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.10 PAR SEMAINE. SEPTIÈME ET PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX À L'UNITÉ: DU LUNDI AU VENDREDI 0.25, LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE:

Par porteur, lundi au samedi: Sept-Îles et Port Cartier (par porteur) PAR LA POSTE, lundi au samedi Province de Québec Autres provinces du Canada Pays étrangers

	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Sept-Îles et Port Cartier (par porteur)	\$13.75	\$27.50	\$55.00
PAR LA POSTE, lundi au samedi	\$15.75	\$31.25	\$62.50
Province de Québec	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Autres provinces du Canada	\$17.50	\$35.00	\$70.00
Pays étrangers	\$37.50	\$75.00	\$150.00

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30 647-3334

RENSEIGNEMENTS

647-3233

REDACTION 647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITÉ

ANNONCES CLASSÉES 647-3311
CARRIÈRES ET PROFESSIONS 647-3266
PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS 647-3435
PUBLICITÉ GÉNÉRALE 647-3536

AUTRES SERVICES

ACHATS 647-3241
CREDITS ET RECOURS 647-3236
PERSONNEL 647-3219
PROMOTION 647-3342

Nouveau règlement de régie interne au conseil de Sainte-Foy

par Benoît ROUTHIER

La ville de Sainte-Foy a expérimenté pour la première fois, hier soir, la nouvelle formule d'assemblée du conseil avec le conseiller Jacques Bureau comme président.

Le conseil a d'ailleurs adopté un nouveau règlement de régie interne qui fait suite aux changements administratifs entraînés par la formation récente d'un comité exécutif.

Le règlement comporte 91 articles et traite de quatre points principaux: les règles de procédures et le déroulement des assemblées du conseil; les comités et commissions du conseil; les appels d'offres et les contrats; les services de la ville.

Le premier chapitre sur le déroulement et les procédures des assemblées du conseil s'inspire des procédures parlementaires spécifiées dans le code Morin.

Le deuxième énumère les comités et commissions qui relèvent du conseil. Au niveau directionnel, on retrouve le comité plénier formé de tous les membres du conseil; le comité Exécutif formé du maire et de deux conseillers et le comité de gestion formé du directeur général, de ses trois adjoints et du directeur du contentieux.

Au niveau administratif il y a trois comités composés de membres du conseil et d'officiers municipaux: le comité des finances, le comité des relations professionnelles et le comité de financement et vérification.

A ces comités s'ajoutent cinq commissions groupant des membres élus et nommés de l'hôtel de ville et des citoyens pour certaines d'entre elles: la commission de l'urbanisme, la commission des loisirs, la commission de l'aménagement et de l'environnement, la commission du centre-ville et la commission du marché municipal.

Notons que le comité exécutif se réunira à toutes les semaines, le mercredi matin. Il siègera à huis clos sauf s'il juge que, dans l'intérêt de la ville, ses délibérations doivent avoir lieu publiquement.

Pour prendre connaissance et étudier les recommandations du comité exécutif, les membres du conseil pourront se réunir en comité plénier. Lui aussi siègera à huis clos sous la présidence du maire.

Chemin fermé

Depuis hier et pour une période de deux mois, la section du chemin Saint-Louis située entre la route de l'Eglise et la rue Lavigerie est fermée à la circulation.

Les travaux comprennent la réfection complète de l'infrastructure ainsi que la réfection des trottoirs et des chaînes de rues.

Les automobilistes pourront emprunter le parcours route de l'Eglise, rue Sasseville et rue Lavigerie.

suppléant, le conseiller Paul Baillargeon.

Rappelons que le comité exécutif peut, sans demander le consentement du conseil, accorder des contrats n'excédant pas \$5,000 et faire exécuter des travaux en régie dont le coût ne dépasse pas \$10,000.

Le troisième chapitre du règlement de régie interne détermine les modalités d'octroi de contrats.

Quant au dernier chapitre qui porte sur l'organisation administrative de la ville, il précise les rapports de juridiction et de communication entre le conseil, le comité exécutif, la gérance et les chefs de service.

Plus de poubelles métalliques

Le conseil a encore de plus un amendement au règle-

ment concernant l'enlèvement des ordures ménagères pour décréter l'utilisation exclusive de contenants non-retournables.

Le conseil laisse entendre que le service en sera accéléré et qu'à moyen terme cette mesure contribuera à réduire les coûts annuels de l'enlèvement des ordures.

Il va sans dire que le contenant non-retournable recommandé par les autorités municipales est le sac en polyéthylène. Quel que soit le contenant employé, il devra être bien fermé, ne pas se briser sous le poids et par l'effet des matières liquides. Chaque contenant ne doit pas renfermer plus de 75 livres d'ordures. L'application de cette mesure se fera de façon progressive.

Evaluation réduite dans 327 cas

par Benoît ROUTHIER

Un total de 327 évaluations ont été réduites d'un montant global de \$5,929,291 à Sainte-Foy.

C'est ce qui ressort des propos tenus par le maire Ben Morin, lors de l'assemblée du conseil hier soir.

M. Morin rendait public un rapport préliminaire du service municipal du greffe et du contentieux sur les décisions reçues du Bureau provincial de révision de l'évaluation.

Rappelons que la normalisation de l'évaluation à Sainte-Foy avait soulevé un tollé chez les contribuables qui ont subi de très fortes hausses d'évaluation, en général.

Le maire a même demandé au gouvernement d'étudier la situation comme il l'a fait dans le cas des municipalités

de banlieue de la région de Montréal.

Des 1,183 plaintes concernant l'évaluation transmise à la ville de Sainte-Foy, 659 ont été jugées par le Bureau de révision en date du 1er octobre. 248 plaintes ont été rejetées par défaut de comparaitre de la part du plai-

gnant; 73 propriétaires ont vu leur évaluation maintenue; 4 l'ont vue augmenter pour une valeur globale de \$13,223. Quatre plaintes ont été déclarées caduques et trois propriétaires ont retiré leur plainte. Mais 327 évaluations ont été réduites d'un montant total de \$5,929,291.

A Montréal,



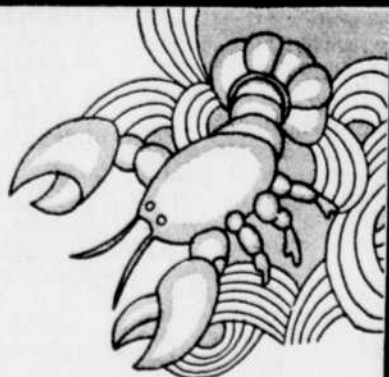
notre table n'a pas d'égal.

Nous vous offrons 20 restaurants et bars. Du simple comptoir au grand dîner dansant, vous avez le choix. Alors rendez-vous-y sans mettre le pied dehors, et, si vous le voulez, faites porter l'addition à votre note d'hôtel.

Le Reine Elizabeth

Un hôtel du CN administré par Hilton Canada. Premier arrêt des autobus et voitures en provenance de l'aéroport. Autres hôtels administrés par Hilton Canada: l'Hôtel Vancouver (un hôtel du CN), le Montréal Aéroport Hilton, le Toronto Airport Hilton et le Québec Hilton. Réservations: consultez tout hôtel Hilton ou du CN. Hilton Reservation Service, ou votre agent de voyage.

Notre FESTIVAL du HOMARD se continue...



Rien de meilleur pour célébrer notre 3e anniversaire!

Nous vous gâterons...

LA SOUPE AUX HUITRES	75c	HOMARD 1 LIVRE	\$4.75
FRAICHES		FILET MIGNON	\$7.50
LES HUITRES SUR ECALLES		et DEMI-HOMARD	
1/2 douz	\$1.00		
1 douz	\$1.90		

Incluant délicieuse salade du Chef et pain-maison chaud.

Nos homards proviennent des Pêcheurs Unis du Québec.

Le sympathique propriétaire, Yves Cloutier, vous invite à venir vous régaler!



Le Deauville

3000, boulevard Laurier, Ste-Foy. Réservations: 658-3644



Stepy

Mademoiselle

botte portant haut la jambe. Glissière montant de l'empeigne. Semelle compensée en crêpe, 3". De 6 à 9 en trois teintes: brique, tan ou noir.

\$39.98



soulier sport, soulier de marche. Empeigne montant sur le cou du pied. Tan seulement. 6 à 9. **\$30.98**

Couper le vent

avec un manteau en lainage 'shetland' doublé chaudement et bien attaché au cou. Allure junior.

à gauche: ampleur à la base. Cousu par laiz. Poches à rabat. Nervures à l'empiècement. Dos libre. Les grandeurs 5 à 15 en trois couleurs: bleu, vert et rouille chiné. **\$79.98.**

à droite: taille ressermée d'un lien. Empiècement prolongé au dos avec pinces au buste. Poches biaisées. Mêmes grandeurs, mêmes teintes. **\$79.98.**

Dites: 'portez à mon compte'.

• mail st-roch, place laurier, place fleur de lys, galeries chagnon •



monsieur québec

par yves bernier

Une décision ce soir à Beaumont

C'est ce soir à 20h, que les administrateurs de la Caisse Populaire de Beaumont, doivent faire part aux sociétaires du maintien de leur décision de construire sur la route 132 un nouvel édifice pour abriter les locaux de leur caisse, au lieu d'utiliser, dans un an, le vieux presbytère de Beaumont, les plus vieux murs de Bellechasse. Après un sondage fait auprès de 95% des adultes par le Comité de promotion du patrimoine de Beaumont, l'été dernier, où 80% des gens se sont dit en faveur d'occuper le vieux presbytère (école primaire jusqu'en juin prochain), suite à une réunion spéciale des membres de la Caisse, en août dernier, où la majorité (plus de 60%) ont demandé aux administrateurs de surseoir un an à leur décision de se construire un nouvel édifice, ces derniers convoquent à nouveau les sociétaires pour leur dire qu'ils construiront, car le coût de restauration du presbytère serait trop élevé (\$140,000), ce qui semblerait pouvoir être négocié à un meilleur prix, selon nos sources. Le coût prévu pour le nouvel édifice est de \$100,000. Soulignons que l'un des principaux administrateurs de la Caisse est un des gros fournisseurs en matériaux de construction de la région, M. Benoit Turcotte.

Fait intéressant: suite à la réunion spéciale convoquée à la demande de 100 sociétaires de la Caisse, en août, où on a voté en faveur d'un délai dans la décision, les gens ont appris que dans les Caisse Pop, qui font une grosse campagne de publicité (\$200,000) pour dire aux gens "Prenez vos affaires en main", les assemblées de membres ne sont pas souveraines, que les administrateurs ne sont pas tenus légalement d'obéir aux vœux ou résolutions de leurs membres.



M. Georges Delisle.

Personnalité de septembre

La Régionale des Jeunes Chambres a élu M. Georges Delisle, directeur-fondateur du théâtre de La Fenière, Personnalité du mois de septembre. C'est à titre de pionnier dans les théâtres d'été de la province que M. Delisle a été choisi par les JC. Il fonda La Fenière en 1958, et il s'occupe d'à peu près tout depuis cette date. Né à Québec en 1920, M. Delisle est membre de la Conférence canadienne des Arts, de la Société des Écrivains canadiens et vice-président de l'Association des Directeurs de Théâtres.

Macarons des Gens de l'air

N'oubliez pas que le ministère des Communications met en vente dans tous ses bureaux régionaux, les librairies de l'Éditeur Officiel, les macarons et collants "Il y a du français dans l'air", de l'Association des Gens de l'air.

LA LANGUE QUI PIQUE HMCS Iroquois

Ceux qui ont pu monter à bord du destroyer porte-hélicoptères HMCS Iroquois, lors de son récent passage à Québec (le gouverneur général en a fait son quartier général durant son bref séjour du début de septembre), ont constaté que la politique fédérale du bilinguisme s'appliquait sur ce navire des Forces canadiennes, mais quelle déception! Le dépliant souhaitant la bienvenue aux visiteurs était

bien écrit en anglais et en français, mais le pauvre Molière a dû se retourner dans sa tombe. Extraits: "soutient" au lieu de soutien, "souveraineté" au lieu de souveraineté; Statistiques: "les deux turbines à gaz sont reliées à un carter de démultiplication double de fabrication Suisse et entraînent deux hélices à 5 pales et à pas variable". En français, cette phrase se dit comme suit: "les deux turbines alimentent deux hélices manoeuvrables à cinq pales au moyen d'un carter de...etc..."



Le juge Maurice Tessier

Gros congrès en 1978

L'Association internationale des régies et commissions d'accidents industriels tiendra son 64e congrès annuel à Québec, suite à l'invitation que lui a faite le juge Maurice Tessier, président de la Commission des accidents de travail du Québec. C'est que M. Tessier a été élu premier vice-président de l'Association, lors de son récent congrès, à Biloxi, au Mississippi, où étaient réunis 600 participants. Depuis sa fondation, en 1914, l'A.I.R.-C.A.I. est venue une seule fois à Québec, en 1954. Cette organisation professionnelle regroupe les hauts fonctionnaires qui administrent les lois sur les accidents du travail dans leurs États, provinces ou pays respectifs. Elle est reconnue comme l'autorité internationale, la source d'idées nouvelles, des progrès et des programmes d'avant-garde en matière d'accidents industriels et maladies professionnelles (?).



Le Soleil, Raymond Lavoie

Semaine de prévention des incendies

À Québec et à Sainte-Foy, c'est la semaine de prévention des incendies. Le maire de Québec, Gilles Lamontagne, a inauguré cette semaine en présence des officiers du Service municipal, comme l'indique la photo. À Sainte-Foy, la population est invitée à visiter le kiosque d'information situé dans le mail de Place Ste-Foy.

faits divers

Québec, Le Soleil, mardi 5 octobre 1976 A 7

Ligotés et torturés dans un presbytère

MONTREAL (PC) — Un prêtre et un animateur paroissial ont été assaillis, ligotés et torturés dans la nuit d'hier, dans un presbytère de Lachine, par un groupe de jeunes gens qui voulaient obtenir de l'argent. Malgré les menaces et les coups, ils ont dû se contenter de quelques articles divers.

L'affaire s'est déroulée vers 3 h., à l'intérieur du presbytère de l'église Saint-André-Hubert. Quatre ou

cinq jeunes gens se sont introduits de force dans le presbytère et ont immédiatement sauté sur les deux occupants, M. l'abbé Léo DeGuise et M. André Anctil, 33 ans, un animateur paroissial qui séjournait là.

Les deux hommes ont été ligotés avec des fils électriques et avertis de garder le dos tourné au groupe et la tête baissée.

Les malfaiteurs ont ordonné aux deux hommes de leur

donner la combinaison du coffre-fort mais se sont heurtés à un refus catégorique.

Grève du zèle à la prison de Toronto

TORONTO (PC) — À la prison de Toronto, les gardes ont commencé hier une grève du zèle pour protester contre l'insuffisance de leurs effectifs face à la surpopulation grandissante de la prison.

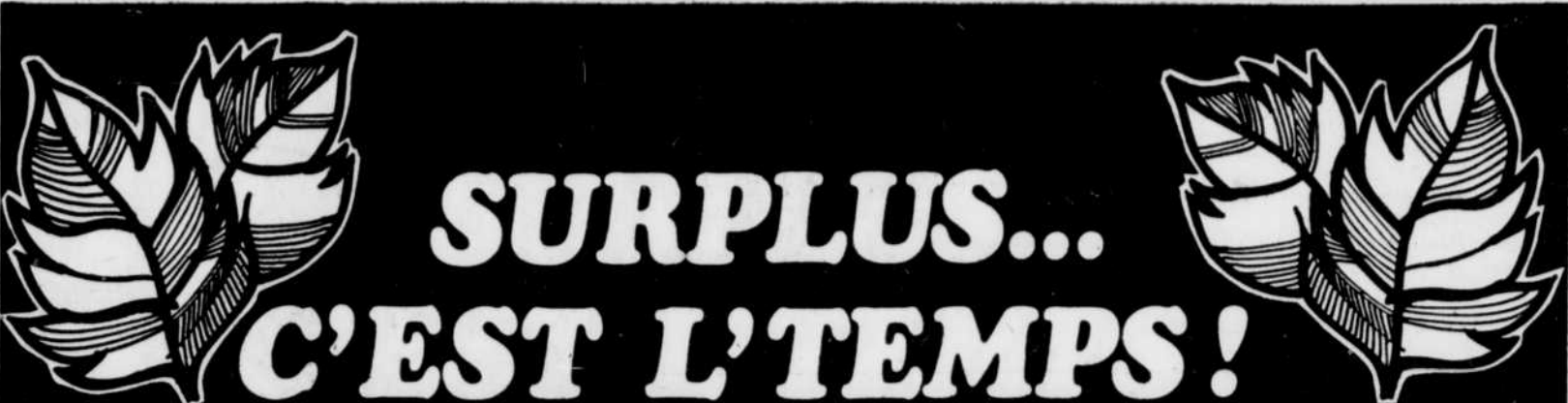
Devant cette résistance, l'un des individus a commencé à brûler les jambes de M. An-

til avec des mégots de cigarettes dans le but de lui faire révéler les numéros.

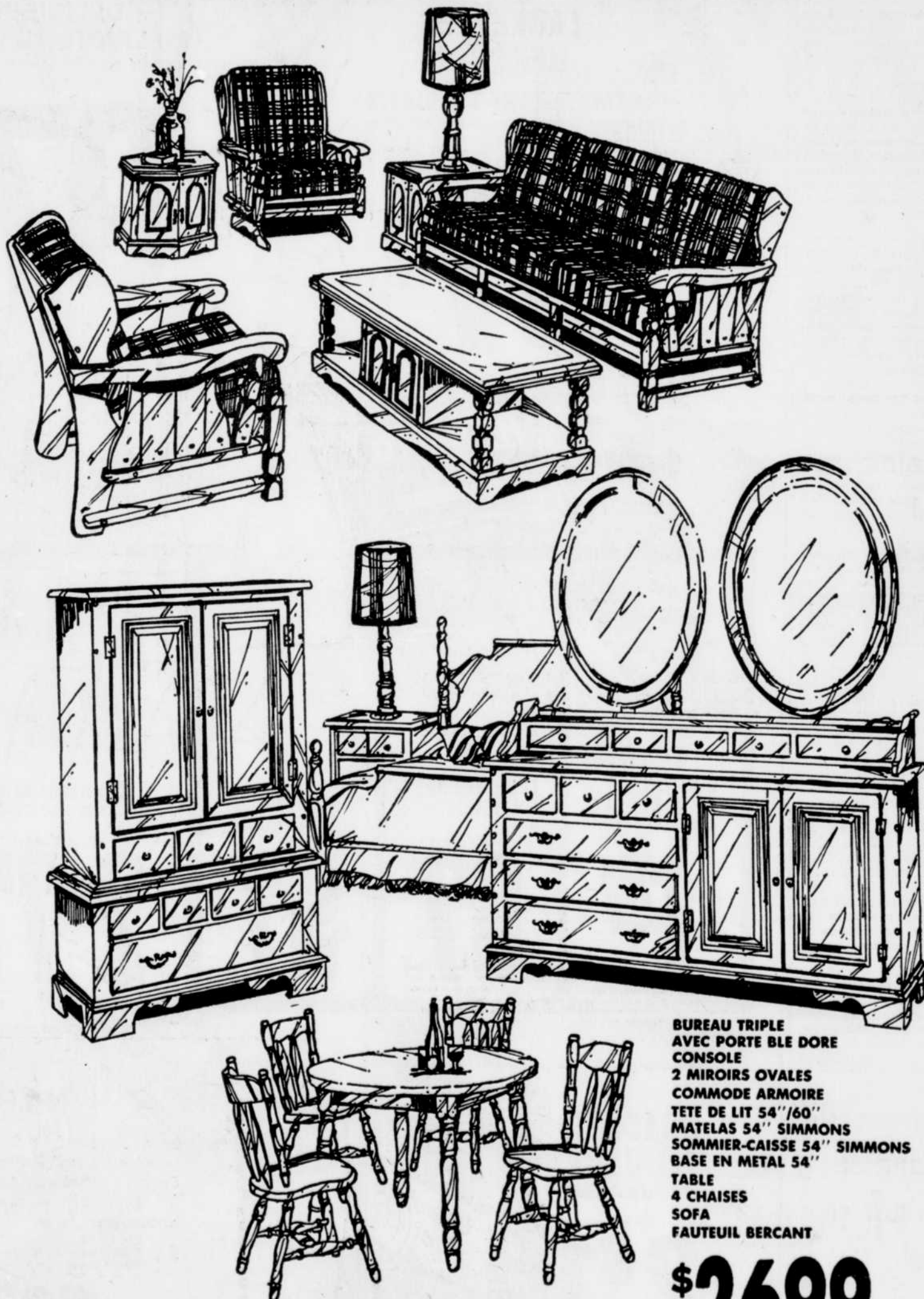
garde sera seul, désormais il n'escortera pas plus de six prisonniers à la fois durant la promenade et les exercices quotidiens des prisonniers, au lieu des 10 ou 20 habituels.

Le porte-parole du syndicat, M. John Ward, a déclaré que le mécontentement s'exprimerait par la stricte observance des règlements officiels de sécurité.

Par exemple, quand un



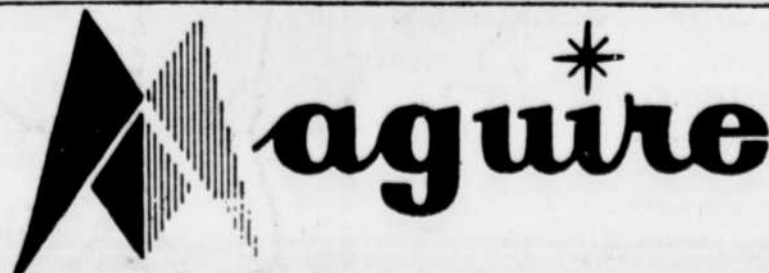
ENSEMBLE 3 PIECES



BUREAU TRIPLE
AVEC PORTE BLE DORE
CONSOLE
2 MIROIRS OVALES
COMMODE ARMOIRE
TÊTE DE LIT 54"/60"
MATELAS 54" SIMMONS
SOMMIER-CAISSE 54" SIMMONS
BASE EN METAL 54"
TABLE
4 CHAISES
SOFA
FAUTEUIL BERCANT

\$2699.

PRIX GARANTI JUSQU'EN AOÛT '77 OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 OCTOBRE



FACILITE DE PAIEMENT
AVEC HAMCO
ET CHARGEX



1330, AVENUE MAGUIRE
Sillery - Tél.: 681-4124



PLACE FLEUR DE LYS
Tél.: 529-4915



430, AVENUE ST-SACREMENT
(coin boul. Charest)
Tél.: 681-6231

Le conducteur ivre mérite le mépris du public

OTTAWA (PC) — Les automobilistes qui conduisent en état d'ébriété ne se comptent plus au Canada malgré les amendements récents au Code pénal, et il faut renforcer l'application des lois sur l'alcoolisme et la sécurité routière. Voilà ce qui a été dit, hier, à la conférence annuelle du Conseil canadien de la sécurité routière (CCSR).

«Les personnes surprises en état d'ébriété au volant ne devraient mériter aucune sympathie, mais plutôt le mépris du public», a dit M. Philip Farmer, directeur du CCSR.

Il craint que le fléau de l'alcoolisme sur nos routes ne régresse lentement. Il en sera ainsi, dit-il, aussi longtemps que le public n'exigera pas une application sévère des lois en la matière.

Selon M. Farmer, l'élément le plus important de la nouvelle loi qui est en vigueur en Alberta et en Ontario, c'est l'augmentation probable du nombre de conducteurs arrêtés en état d'ébriété.

En vertu des amendements, un officier de police peut soumettre sur le bord de la route, au test de dépistage un chauffeur soupçonné d'être en état d'ébriété.

Cela signifie, par exemple, qu'un agent de police pourrait faire le guet à proximité d'un bar et soupçonner que les clients qui en sortent aient pu boire un peu trop.

Cette nouvelle loi, dit M. Farmer, donne un grand pouvoir aux organismes chargés de sa mise en application. L'emploi des tests de dépistage, appliqué sélectivement dans les lieux et les endroits les plus «chauds», peut aboutir à une forte diminution du nombre d'automobilistes en état d'ébriété.

Les résultats des tests faits sur la route donnent pouvoir à la police d'ordonner au conducteur de se soumettre au test d'analyse de l'haleine. Des peines sévères sont prévues pour ceux qui refusent de se soumettre aux tests de dépistage.

Bien que les amendements au Code pénal tombent sous

l'empire de la juridiction fédérale, chaque province

doit proclamer la loi séparément.

Les amendements sont entrés en vigueur le 8 septembre.

bre, mais les appareils de dépistage ne sont pas encore

employés en Ontario ni en Alberta.

Le Manitoba et Terre-Neuve ont aussi fait part de

leur intention d'introduire les amendements.

La ceinture: une loi difficile à appliquer

OTTAWA (PC) — Le ministre des Transports, M. Otto Lang, a déclaré qu'il était difficile de faire respecter la loi sur le port obligatoire de la ceinture de sécurité parce que les citoyens qui en général respectent les lois pourraient, pour de nombreuses raisons d'ordre pratique, ne pas appliquer celle-ci.

Devant les délégués à la conférence annuelle du Conseil canadien de la sécurité routière, en réunion cette semaine à Ottawa, il a donné l'exemple de ceux qui font le tour de leur pâté de maisons et qui ne mettront pas leur ceinture pour ça.

M. Lang a dit qu'il se méfiait des lois difficiles à appliquer en tous temps. Le problème était de savoir quand recourir au règlement et quand donner de simples conseils aux automobilistes.

La grève de la faim se poursuit à Laval

MONTREAL (PC) — La grève de la faim de l'Institut Laval, théâtre d'une émeute la semaine dernière, a atteint sa cinquième journée, hier, mais elle semble avoir perdu de sa vigueur, les autorités du pénitencier ayant indiqué que la moitié des grévistes avaient accepté des repas.

Plus de 100 prisonniers avaient entrepris cette grève, jeudi, afin d'appuyer leur demande de transfert dans une autre institution.

Un responsable de la prison à sécurité maximum, M. Bob Coune, a ajouté qu'une cinquantaine d'hommes, enfermés dans l'aile d'isolement, continuaient de refuser la nourriture qu'on leur présente, se nourrissant avec du café, de l'eau et des réserves de chocolat.

CARNIVAL DE BONBONS

TABLETTES HERSHEY
FORMAT GÉANT 3 TABLETTES
Aux amandes, chocolat au lait et chocolat foncé.
LIMITE 2 PAR CLIENT

Prix Kmart **97¢** pqt de 3

BONBONS DÉLICIEUX MÉLANGE AU CHOIX
Des bonbons à assortir selon ses goûts. Quelles délices!

Prix Kmart **97¢** lb

LES PETITES BOUCHÉES WILL-O-PACK
Une belle "traite" pour toute la famille. Boutons d'or, doigts de coco, menthe fraîche, etc.
LIMITE 2 PAR CLIENT

Prix Kmart **67¢** bte

BOUTONS DE CHOCOLAT ASSORTIS — 1 LB
Prix Kmart **127**
LIMITE 2 PAR CLIENT

LES BOUCHÉES OH HENRY 8 oz
Prix Kmart **67¢** pqt
LIMITE 2 PAR CLIENT

Délicieux ASSORTIMENT PRIX SPÉCIAL AU CHOIX
Prix Kmart **97¢** sac
LIMITE 2 PAR CLIENT

Maïs éclaté GRAND SAC DE 8 OZ
Prix Kmart **2 77¢** pour
LIMITE 2 PAR CLIENT

ARACHIDES rôties pot 12 oz
Prix Kmart **88¢**
LIMITE 2 PAR CLIENT

RÉGLISSE ASSORTIE WILKINSON
Prix Kmart **57¢** sac
LIMITE 2 PAR CLIENT

Bonbons TAVENER mélangés
Prix Kmart **77¢** bte
LIMITE 2 PAR CLIENT

CRACKER JACK format triple
Prix Kmart **2\$1** pour
LIMITE 2 PAR CLIENT

Bonbons à la menthe FORMAT DOUBLE
Bonbons délicieux à la menthe recouverts de chocolat fondant.
Prix Kmart **127** ch.
LIMITE 2 PAR CLIENT

MÉLANGE DE NOIX Kmart bte 16 oz
Quelle savoureuse friandise pour la famille, pour les réunions, pour les fêtes.
Prix Kmart **127** ch.
LIMITE 2 PAR CLIENT

ARACHIDES BEAVER sac 2 lb
Des arachides mondées et croquantes, un vrai régal. Sac de 2 lb.
Prix Kmart **127** ch.
LIMITE 2 PAR CLIENT

CHOCOLATS MOIRS POT OF GOLD
Prix Kmart **257** bte 1 lb
LIMITE 2 PAR CLIENT

MÉLANGE BRIDGE
Prix Kmart **.97** sac 1 lb
Noix, raisins et crèmes enrobés de chocolat.

La politique de publicité Kmart
La politique de notre compagnie est d'avoir en magasin toute marchandise annoncée. Si un article annoncé n'est pas disponible à la clientèle pour une raison imprévisible, Kmart amènera sur demande un bon permettant l'achat de la même marchandise au prix de rabais annoncé, dès qu'elle sera disponible. Ou encore, on pourra se procurer un produit identique, de qualité égale, à un prix réduit comparable. Notre politique est en tout temps.

S.S. KRESGE CO. LTD.

PLACE FLEUR DE LYS

550 Boul. Hamel

Quebec.

Lundi au mercredi 9h à 5h30. Jeudi - Vend. 9h à 9h. Samedi 8h30 à 5h.

PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS...

999 Rue De Bourgogne St. Foy, Quebec.

Lundi à mercredi 9h à 6h. Jeudi - Vend. 9h à 9h. Samedi 9h à 5h.

CHARGEX

multi charge

Cinq individus sont détenus pour vols dans 50 chalets

par Lucien LATULIPPE

Cinq individus sont détenus par la Sûreté du Québec. Ils seraient les auteurs du cambriolage de 50 chalets de la région de Portneuf et de Québec-Métro.

La SQ a, du même coup, récupéré du butin estimé à quelque \$30.000. Une partie des objets a été identifiée. Le reste pourra l'être difficilement, plusieurs des plaignants ne s'étant pas préva-

lus des avantages de l'opération Volcan. Trois membres du groupe de détenus ont été surpris par la police de Québec dans les bureaux de la Beneficial Finance, du 764 rue Saint-

Joseph. Ils s'étaient introduits par effraction vers 3h de la nuit, samedi dernier. Craignant de rencontrer un gardien, ils s'étaient masqués et ils étaient armés.

Par la suite, les policiers de Québec ont mis la main sur la camionnette utilisée par les suspects. Le véhicule en question avait été vu sur les lieux de cambriolages et, d'ailleurs, il contenait encore de la marchandise provenant de chalets.

Pour sévices

De son côté, la police de Québec détient un individu de 19 ans et deux adolescentes pour sévices des plus graves sur une adolescente de 14 ans.

Cette dernière aurait été ainsi maltraitée pour avoir mouchardé. C'est du moins ce que prétendent les trois détenus qui lui ont tatoué le mot "stool" sur un bras en se servant d'aiguilles et d'encre.

La victime a rencontré sur la rue les deux autres adolescentes qui l'ont amenée dans une maison de la rue de l'Eglise, vers 1h, hier matin, et c'est là qu'elle a dû se soumettre à des mauvais traitements de la pire espèce.

La plaignante a été ruyoyée au point de subir une fracture du nez. Elle a de plus été brûlée sur le corps avec des cigarettes. Ses organes génitaux ont aussi encaissé des mauvais coups.

Non encore satisfaits, les auteurs de cette brutale

agression lui ont coupé les cheveux et ils l'ont laissée aller, après lui avoir dérobé certains objets personnels.

Nombreux vols

La police de Québec a de plus enregistré, en fin de semaine, de nombreux vols. Vingt-trois autos ont été cambriolées. Il y a eu vol dans cinq maisons. Dans l'une de celles-ci, le vol est estimé à \$1.500.

Six commerces et une école ont aussi été visités par des cambrioleurs. A un endroit, des appareils de bureaux pour une valeur de \$2.500 ont été dérobés.

Il y a également eu deux hold-up et deux tentatives de vol à main armée. Au 35 rue Latour, un homme de 53 ans a rapporté qu'il avait été attaqué par trois individus armés qui l'ont ligoté et qui

lui ont volé \$600 en argent, un téléviseur et un stéréo. Le trio serait de plus parti avec le camion du plaignant.

L'autre hold-up a eu lieu au terrain de stationnement de l'hôpital Saint-Sacrement. Deux individus non masqués ont soulagé le gardien d'une somme de \$300.

L'une des tentatives de vol à main armée s'est déroulée

à l'épicerie R. Gaulin, du 231 rue Saint-Sauveur. Deux individus non masqués et armés d'un fusil tronçonné ont été mis en fuite par les cris de la fille du propriétaire qui a refusé de leur donner l'argent.

La seconde tentative a conduit à l'arrestation de trois des cinq individus que détient la Sûreté du Québec pour vols dans des chalets.

Selon Gaston Rhéaume, Dupuis lui a dit qu'il regretterait de ne pas lui vendre sa taverne

par Marcel COLLARD

Gérald Dupuis, accusé du meurtre de Jean-Claude "le Pic" Lebel, aurait laissé entendre à Gaston Rhéaume qu'il regretterait son refus de lui vendre sa taverne Sélect, rue d'Aiguillon à Québec, quelque temps avant la fusillade du 16 juin 1975, à la sortie du bistrot Normandie

Témoignant hier au procès de Dupuis, instruit au Palais de justice de Québec devant un jury formé de 12 hommes, Rhéaume a raconté qu'après avoir passé la soirée avec les frères Jean-Paul et Denis Ratté, au Périgord, il était retourné au bistrot Normandie dont il est également propriétaire. Au moment où il cherchait un compagnon pour aller conduire les Ratté et Lebel, il vit des "flammèches", comme un sillon lumineux traversant la salle du bistrot, mais il n'a pu donner de précisions sur les événements survenus à l'extérieur.

C'est Jean-Paul Ratté qui, après avoir pu revenir à l'intérieur du bistrot, lui a annoncé qu'il venait de se produire un meurtre à l'extérieur.

Quant à la vente de la taverne Sélect, il ne se rappelle pas s'il a lui-même fait une démarche auprès de Du-

puis ou si c'est ce dernier qui a formulé une offre d'achat.

Finalement, le témoin a refusé de vendre en raison du prix qu'il ne jugeait pas satisfaisant. C'est à ce moment que Dupuis aurait dit à Rhéaume qu'il le regretterait, sans pouvoir préciser si les paroles avaient été exprimées de vive voix ou par téléphone.

Visiblement impatient et la larme à l'oeil, Rhéaume a demandé au procureur de l'accusé, Me Marc Delisle, de poser des questions plus directes. Rhéaume a admis que René Dupuis, le frère de Gérald, travaillait pour lui au bar du bistrot Normandie, dans la nuit du 15 au 16 juin 1975.

A Me Jean-François Dionne, procureur du ministère public autorisé par le juge Louis Doiron à solliciter d'autres précisions, le témoin a admis que quelqu'un était intervenu pour qu'il n'embauche pas un certain Michel Lemieux, l'ami intime de René Dupuis, à la taverne Sélect, sous prétexte qu'il était un ancien gardien de prison. Il en fut tellement choqué, selon son témoignage, qu'il ne souvient plus de la personne en question.

Appelé à donner plus de

renseignements sur cette intervention, le témoin s'est effondré en larmes.

Une patrouille de police Le deuxième témoin cité par le ministère public, M. Marc-André Lachance, a raconté que dans la nuit du 15 au 16 juin, vers 2h15, il patrouillait avec un collègue de la sûreté municipale de Québec, sur le boulevard Bastien, quand une petite automobile rouge, de marque Austin, s'engouffra rapidement sur le terrain de stationnement près d'un édifice à logements multiples.

Dans l'automobile rouge abandonnée sur le terrain, M. Lachance découvrit des douilles et des cartouches, une cagoule et un sac de voyage. A l'intérieur du véhicule de patrouille, son frère de la police apprit que les plaques de la Austin avaient été volées.

Non encore satisfaits, les auteurs de cette brutale

La route fait deux morts

La route a fait deux morts, hier, dans la région de Québec. Les victimes sont Luc Murdoch, âgé de 18 ans, du 782 rue Lepayeur à Sainte-Foy et Guy Desroches, âgé de 10 ans, fils de Sarto Desroches, du 7700 avenue Royale, à Château-Richer.

Luc Murdoch a perdu la vie dans la collision de sa camionnette avec une auto, vers 17h, au croisement des rues Nelson et Liège, à Sainte-Foy. Il a été transporté au CHUL par la police de Sainte-Foy qui fait enquête.

Le jeune Desroches a été heurté par une auto, vers 7h45, en traversant l'avenue Royale pour aller prendre l'autobus scolaire, non loin

du domicile de ses parents. C'est le second garçonnet

de cette municipalité à connaître une mort tragique en quelques jours. Vendredi dernier, Martin Guérin, âgé de 12 ans, du 7854 boulevard Sainte-Anne, avait été heurté par une auto alors qu'il circulait en bicyclette.



CHATEAU SPORTS

— VETEMENTS ET ARTICLES DE SPORT
— GRANDES MARQUES RECONNUES
— PERSONNEL COMPETENT A VOTRE SERVICE

PLAN MISE DE COTE

CENTRE D'ACHAT JADIS
5555, 3e Avenue ouest, Charlesbourg — 628-4861

CHARGE-EX

La Renault 5, elle vous réussira à vous aussi. Les spécialistes ne tarissent pas d'éloges.



Une petite bombe attelée à la traction-avant.

"La Renault 5 GTL est une voiture qui n'attend pas qu'on la ridiculise au feu vert. En réalité, elle apparaît au sommet de sa catégorie au chapitre des accélérations et si ce n'était des limites de vitesse, la GTL pourrait vous emmener à 94 m/h en toute sécurité tout en conservant une magnifique tenue de cap."

Jacques Duval, La Presse.



La reine des citadines et des autres.

"On pourrait lui donner le surnom de reine des citadines, mais ce titre cacherait un autre côté de son caractère qui en fait une très bonne petite routière."

B. Staszewski, Derrière le volant.

Pas moyen de la prendre en défaut.

"Pas moyen de prendre la Renault 5 en défaut, car sa suspension indépendante, à barres de torsion aux 4 roues, nivelle constamment toute surface rude."

Jacques Rainville, Le Journal de Québec.

Confort.

"La Renault 5 GTL réfute admirablement toutes les opinions préconçues sur les voitures petit format. Avec elle, on peut vraiment associer les termes 'économie' et 'confort'."

Jacques Duval, La Presse.

La plus agréable des mini-compactes.

"La Renault 5 GTL est la plus agréable des mini-compactes que nous ayons essayées jusqu'ici. Plus dégauchée que la Honda Civic, moins dispendieuse à l'achat que la Volkswagen Rabbit, plus sophistiquée que la Fiat 128 et tellement plus confortable que la Austin Mini et que plusieurs de ses rivales."

Gilles Bourcier, Montreal-Matin.

L'accès aux places est miraculeux.

"En poussant une manette, le siège avant se lève et 'se bouge' vers l'avant, ce qui donne un espace remarquable vers l'arrière. La 'porte arrière' est immense et autorise l'embarquement d'objets de très grande taille, surtout lorsque l'on repère la banquette arrière."

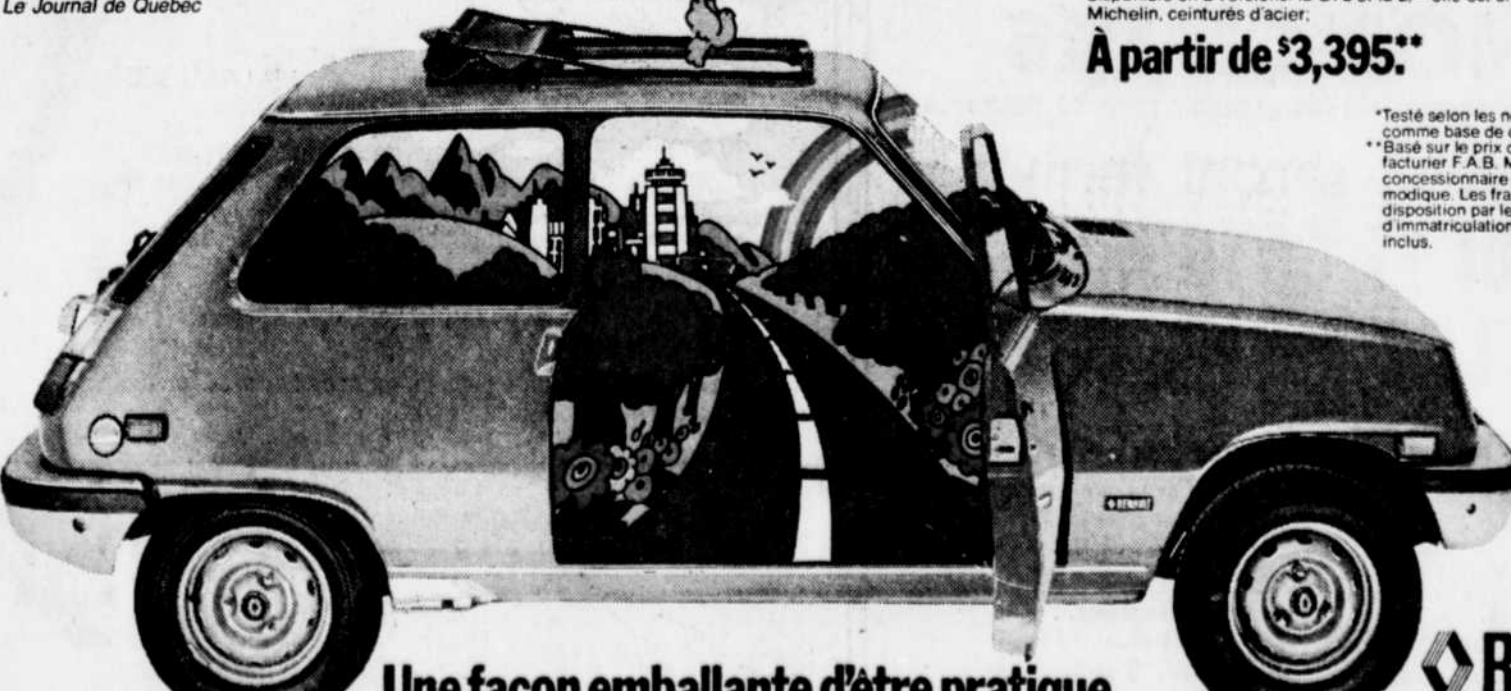
Jacques Rainville, Le Journal de Québec.

Les points saillants de la Renault 5.

- La Renault 5 GTL fait plus de 50" milles au gallon; • elle bénéficie de la Garantie Plus, 24 mois/24.000 milles sur le moteur et la boîte de vitesses; • elle a déjà subi avec succès le test des rigoureux hivers canadiens; • elle bénéficie d'un traitement antirouille très complet; • elle offre en équipement standard ce que nombre d'autres font payer en supplément; • elle est disponible en 2 versions: la GTL et la L; • elle est chaussée de pneus radiaux Michelin, ceinturés d'acier.

À partir de \$3,395**

*Testé selon les normes de l'E.P.A. (A utiliser comme base de comparaison).
**Basé sur le prix de liste suggéré du manufacturier F.A.B. Montréal, Haifa. Le concessionnaire peut vendre à un prix plus modique. Les frais de transport, de mise à disposition par le concessionnaire, d'immatriculation et les taxes ne sont pas inclus.



Une façon emballante d'être pratique.

RENAULT 5
Le spécialiste de la traction avant

EUGENE BEGIN AUTOMOBILES INC.
St-David - Tél.: 837-2444

MAISONNEUVE AUTOMOBILES ENRG.
Québec - Tél.: 529-8136/522-4086

RIMOUSKI AUTOMOBILES ENRG.
Rimouski - Tél.: 723-4344/4356

GARAGE J.-P. SIMARD
St-François - Tél.: 259-1758

SOVEA AUTOMOBILES LTEE
Québec - Tél.: 681-0011

GOSSELIN AUTOMOBILES ENRG.
St-Nicolas - Tél.: 831-2080/0654

PERRON AUTO SAGUENAY INC.
Chicoutimi - Tél.: 649-1206/7633

G. ST-ARNAULD AUTOMOBILES INC.
Québec - Tél.: 622-7117/7110

C. SIMARD AUTOMOBILES ENRG.
Alma - Tél.: 662-6696

VOYER AUTOMOBILES INC.
Rivière-du-Loup - Tél.: 862-3263/2263

Substance exclusive rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus. L'une après l'autre, les histoires de cas d'hémorroïdes ont rapporté "une amélioration évidente". On a pu observer un soulagement rapide de la douleur, une rétraction notable des hémorroïdes. Mieux encore, ce soulagement s'est maintenu durant plusieurs mois. Cette substance dont les résultats sont si merveilleux se nomme la Bio-Dyne; elle a pour effet de hâter la cicatrisation des cellules atteintes et de stimuler la

croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires, sous le nom de Préparation H. En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse. Enfin, elle diminue les risques d'infection, l'une des causes connues d'hémorroïdes. Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction ou remboursement.

Préparation H

"Collectionneur de papillons ferait échanges"



"Les annonces classées du Soleil c'est pour tout l'monde!"
647-3311



Le Soleil, Roland Marcoux

Vandalisme

Le cimetière Saint-Patrice de Sillery a été la scène d'un vandalisme éhonté qui fait l'objet d'une enquête. 55 monuments funéraires ont été jetés en bas de leur socle et la plupart se sont brisés. La police estime les dommages à \$30,000. Le délit s'est produit au cours de l'après-midi de vendredi dernier et il serait l'oeuvre de jeunes gens que personne n'a vus. Ce cimetière anglais est situé en bordure du chemin Saint-Louis et c'est la partie la plus reculée, celle près du bois et de la rue Lemoyne, qui a ainsi été saccagée. La police de Sillery laisse entendre que des cimetières dans d'autres villes du Québec ont également été la cible de vandales, dernièrement, et l'enquête devrait révéler s'il y a relation entre les délits.

Une nouvelle accusation sera portée contre Jean-CI. Leblanc suite à la mort d'Yvan Denault

par Lucien LATULIPPE

Une accusation de tentative de meurtre a été portée, hier, contre Jean-Claude Leblanc, âgé de 26 ans, de Montmagny. Elle fait suite à des incidents qui sont survenus, samedi dernier, à l'Auberge-des-Trois-Chemins de Montmagny.

Des aujourd'hui ou dans quelques jours, une accusation de meurtre devrait être portée contre le même prévenu, l'une des personnes blessées étant morte à l'hôpital de Montmagny, hier soir.

Le prévenu a opté pour un procès devant jury et son enquête préliminaire a été fixée au 4 novembre prochain par le juge Jean-Paul Bérubé qui a accordé au jeune homme un cautionnement accompagné de certaines conditions. Me R. Boulet représente le ministère public dans cette cause.

L'enquête de la police a révélé qu'une altercation avait éclaté entre des employés de l'hôtel et un groupe de motards du club 'Black Speeders'. Les motards étaient au nombre de 22 et, craignant que la situation tourne au pire, M. Leblanc qui est assistant-gérant se serait emparé d'une carabine 30-30 et il aurait tiré deux coups de feu.

La police précise que deux motards ont été blessés. Yvan

Denault, âgé de 33 ans, a été atteint à l'abdomen et c'est lui qui est mort. Paul Saint-Pierre, âgé de 19 ans, a été

touché à une jambe. La Sûreté du Québec poursuit l'enquête ouverte par la police de Montmagny.

ACHETEZ VOTRE PEINTURE DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER
(spéciaux en vigueur à l'année)

LATEX BLANC

à partir de **\$3⁴⁹** le gallon

SEMI-LUSTRE A L'HUILE

à partir de **\$5⁷⁵** le gallon



Choix de 1,200 couleurs
Venez nous voir, l'économie que vous ferez en vaut le déplacement.

LES PEINTURES VALMONT INC.

1670, Avenue Notre-Dame, N.-D.-des-Laurentides
Charlesbourg - 849-3321

AVIS A NOS ANNONCEURS

Nous prions nos annonceurs de bien vouloir prendre note que nos bureaux seront fermés **LUNDI 11 OCTOBRE** FETE DE L'ACTION DE GRACES et le journal ne sera pas publié.

Nous vous invitons à consulter le calendrier suivant pour vous assurer de la publication de vos annonces:

DATE DE PARUTION
Mardi 12 oct.
Mercredi 13 oct.
Jeudi 14 oct.

DATE LIMITE DE RESERVATION ET DE RECEPTION DU MATERIEL
Mercredi 6 oct.
Jeudi 7 oct.
Vendredi 8 oct.

avant 16:30 hres

LE SOLEIL

Service de la publicité
Tél.: 647-3435

Des policiers et les Dubois ont tous menti devant la Commission de police

(PC) — Des policiers de la CUM et les célèbres frères Dubois ont tous menti lorsqu'ils ont témoigné récemment devant la Commission de police du Québec.

"La vérité a été maquillée, exagérée, diminuée voire même cachée par différents témoins, tant chez les plaignants que chez les policiers", écrit la commission de police dans son rapport rendu public hier.

L'enquête de la commission avait été rendue nécessaire à la suite de plaintes portées par deux des frères Dubois, Normand et Roland, et trois de leurs comparses, Paul Morgan, Frank Rocco et Bernard Lamer.

Ces cinq "plaignants" ont soutenu avoir été battus les 3 et 4 novembre 1975, à la suite de leur arrestation par une dizaine de policiers de la Communauté urbaine.

De leur côté, les policiers nient avoir battu les membres du clan Dubois, et jurèrent n'avoir utilisé que la force nécessaire pour procéder à leur arrestation.

"Nous avons vite soupçonné que nous ne saurions jamais ce qui s'est vraiment passé, et toute la preuve recueillie dans 1,650 pages de notes sténographiques nous en a convaincus", écrivent les commissaires Jean Drouin et Roméo Courtemanche, de la Commission de police.

Arrestation

Le tout a commencé les 3 et 4 novembre derniers lorsque dans la nuit, l'automobile des plaignants a été encerclée de policiers alors qu'elle était stationnée dans une rue de Verdun.

L'automobile était garée, avec ses passagers à l'inté-

rieur, près du cabaret La Barina, où de la casse s'était produite au cours de la veillée.

A la suite d'une plainte du propriétaire du cabaret, les policiers se sont approchés

de la voiture en question. A partir de là, les témoignages diffèrent, selon qu'ils sont rendus par des policiers ou par des membres du clan Dubois, souligne le rapport des commissaires.

Les Dubois affirment que les policiers leur ont sauvagement sauté dessus et les ont molestés, tant pendant leur arrestation qu'à l'intérieur du poste de police, au cours d'un interrogatoire.

Les policiers affirment de leur côté que les Dubois ont résisté à leur arrestation, et que l'utilisation d'une certaine force a été rendue nécessaire.

LABORATOIRE MEDICAL

Analyses de sang et urine

Nouveau service à la
POLYCLINIQUE DE LA CAPITALE
4225 ouest, 4e Avenue, suite 2
Charlesbourg, Québec.

623-3890

TELEPHONER POUR RENDEZ-VOUS DU LUNDI AU VENDREDI

Sur demande : service de prélèvement à domicile.
(Succursale de l'Institut Bio-endoocrinologie)

16 cliniques à travers la province



Il l'aime autant qu'elle

L'Eau de Floride de Murray & Lanman conquiert tout le monde par son odeur fraîche qui marie le piquant du citron à la séduction des épices. L'Eau de Floride est pour lui une lotion tonifiante après rasage, ainsi qu'une eau de toilette dont il aime s'asperger. Pour elle, c'est la friction vivifiante qui suit le bain, l'eau de Cologne qui rafraîchit et détend. En vente dans les pharmacies et comptoirs de cosmétiques.

carrières et professions 647-3266

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

SAILLANT INC. demande COMMIS DE COMPTOIR

Nous sommes à la recherche d'un(e) commis pour travail de vente téléphonique et service à la clientèle. Expérience en plomberie-chauffage requise. Salaire selon compétence. Bénéfices marginaux avantageux. Si qualifié(e), communiquer pour rendez-vous :

688-9412

Québec Hilton

SECRETAIRE DE DIRECTION

Expérience pertinente d'au moins 10 ans dans le domaine du secrétariat. Personne bilingue maîtrisant très bien la sténographie française et anglaise. Poste attrayant incluant tous les bénéfices marginaux. Salaire très compétitif. Les personnes désireuses de postuler cet emploi sont priées de communiquer avec le **directeur du personnel** au numéro de téléphone suivant:

647-2411 poste 204

L'Aircaneurope sur un plateau

Plateau d'argent des plus grands restaurants. Hauts plateaux enneigés des Alpes suisses ou françaises. Charmant plateau d'un petit-déjeuner au lit. Plateau débordant de fromages. Spectaculaire plateau des plus grandes scènes du monde. La France et la Suisse vous sont servies sur un plateau!

Paris et Zurich, plateaux tournants vers une foule d'autres destinations: Vienne, Londres, Genève, Prague... Votre agent de voyage connaît tous les détails des tarifs hors-saison. L'horaire de nos vols plein confort est des plus souples. Et vous serez, bien sûr, servi sur un plateau.

PARIS

IT6AC1PLABM4

à compter de

\$120

par personne, deux personnes par chambre. Tarif aérien en sus. En vigueur du 1er novembre 1976 au 30 septembre 1977.

Avantages: 13 nuits d'hôtel à Paris. Une excursion. Transport aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel compris. Pour aimer Paris beaucoup, passionnément, à la folie!

CHAMONIX

VIA LA SUISSE
IT6SRITBG1

à compter de

\$80

par personne, deux personnes par chambre. Tarif aérien en sus. En vigueur du 7 au 28 janvier 1977. Départ chaque vendredi.

Avantages: Arrivée à Chamonix via Genève, par Swissair. 7 nuits à l'hôtel Roma. Toutes capacités de ski. Petits-déjeuners compris.

Les tarifs étaient exacts au moment de l'impression mais peuvent être modifiés sans préavis.



Only va? Only va!

AIR CANADA



carrières et professions

POUR FAIRE PARAÎTRE
VOS ANNONCES
DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ **647-3266**
OU ECRIVEZ A CARRIERES ET PROFESSIONS
LE SOLEIL LTEE, C.P. 1547, QUEBEC, QUE. G1K 7J6

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

COMMIS EN BIJOUTERIE

Parlant anglais; expérience préférable. 25 ans et plus. Temps partiel et complet.
Bijouterie Maurice Coriveau
1140 rue St-Jean, Québec

SECRETAIRE LEGAL(E) demandé(e)

Sténodactylo bilingue avec expérience. Pour entrevue, communiquer avec:
Nicole Courtois
692-3751

COMPTABLE

Une entreprise en pleine expansion recherche un comptable pour un poste à Québec.
En plus de posséder un diplôme R.I.A., il devra avoir de 2 à 3 années d'expérience. Un salaire de \$12,000 à \$15,000 est offert.
Les intéressés(es) doivent téléphoner à : **692-1617**



COIFFEUR OU COIFFEUSE pour hommes

Avec carte de compétence A pour salon de coiffure unisexe à Rimouski.

Téléphoner à :

1 (418) 723-2743 ou 723-6632

REPRESENTANT(E)

Entreprise québécoise déjà bien connue dans le domaine de l'éducation cherche représentant(e) régional pour travail à temps partiel.
Notre candidat(e) doit être sérieux, responsable, et peut consacrer quelques heures par semaine à faire connaître nos produits aux professeurs et administrateurs des CSE et CEGEP. Nous offrons une commission intéressante permettant un revenu d'appoint substantiel, ainsi qu'un territoire intégral et protégé. Pour une entrevue, adresser votre curriculum vitae à :

Dépt 8325, Le Soleil

PREPOSE(E) EN PRIX DE REVIENT ET COMPTABILITE

Pour une entreprise manufacturière à Beauport.
QUALIFICATIONS: Minimum de 3 ans dans un domaine connexe.
FONCTIONS: Etablir et contrôler les coûts de production. Superviser le département de comptabilité.
SALAIRE: à discuter. Faire parvenir votre curriculum vitae à :
Dépt 8324 - Le Soleil

CONSEIL REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'EST DU QUEBEC AGENT DE CONSULTATION

Dans le cadre d'une commandite pour la préparation d'un plan d'aménagement intégré des ressources des unités des Basques et de la Neigette, pour une période de 6 mois; les candidats(tes) répondent au profil suivant:
— Bonne connaissance de la région et des unités Basques et Neigette,
— bonne connaissance des organismes oeuvrant dans l'aménagement des ressources,
— compétence dans le domaine de la foresterie, de l'agriculture et du plein-air,
— capacités en organisation et animation de réunions et aptitudes au travail en équipe,
— diplôme de 1er cycle dans un domaine approprié ou expérience pertinente,
— salaire selon convention,
— disponibilité immédiate.
Envoyer curriculum vitae et attestations pour le 8 octobre à :

C.R.D. DE L'EST DU QUEBEC
C.P. 812, Rimouski, Qué.

ASSISTANT AU DIRECTEUR DE L'USINE

RESPONSABILITES

Sous l'autorité du Directeur de l'usine, dirige, coordonne et contrôle les activités fonctionnelles et opérationnelles de l'usine ainsi que la gestion des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs de la division.
Rayonier Québec, située à Port-Cartier en bordure du Saint-Laurent, compte actuellement 400 employés en usine et 800 dans la division forestière. La compagnie fabrique des pâtes à dissoudre à partir d'épinettes noires.

QUALIFICATIONS

— membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec (option chimie)
— plusieurs années d'expérience dans le domaine des pâtes et papiers, avec orientation technique.
— bilinguisme français et anglais.

TRAITEMENT

Salaire et avantages sociaux très avantageux. Les personnes intéressées sont priées de poster leur curriculum vitae à :

RAYONIER QUEBEC
2015 rue Peel
Montréal, Québec
a/s Administrateur du personnel
(514) 845-4213

INGENIEUR DE TRAVAUX (PROJECT ENGINEER)

RESPONSABILITES

Sous la direction de l'ingénieur résident-adjoint le titulaire effectue divers travaux reliés à "l'engineering", au "design", à la coordination de l'installation et/ou de la modification d'équipement utilisé à l'usine des pâtes à dissoudre située à Port-Cartier.

QUALIFICATIONS

— Membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec (chimie ou mécanique)
— Cinq (5) ans et plus d'expérience pertinente

LIEU DE TRAVAIL

Port-Cartier, 10,000 de population en bordure du St-Laurent, à 40 milles de Sept-Îles.

TRAITEMENT

Salaire supérieur et avantages sociaux intéressants. Les personnes intéressées sont priées de poster leur curriculum vitae à :

RAYONIER QUEBEC
2015 rue Peel
Montréal, Québec
a/s Administrateur du Personnel
(514) 845-4213

REPRESENTANT(E) et PREPOSE(E) AUX SOUMISSIONS

Nous recherchons un vendeur pour la vente de matériel électrique auprès des contracteurs et des industries pour couvrir la rive-sud du St-Laurent.
Nous recherchons également un préposé(e) aux soumissions de matériel électrique.
Les candidats(es) devront posséder une certaine expérience. Salaire et bénéfices marginaux avantageux.

Faire parvenir votre curriculum vitae à :

GESCAN
CIE GENERALE ELECTRIQUE DU CANADA LTEE
2200 ouest, boul. Charest, Québec, G1N 2G4

CONSEIL DES LOISIRS DE LA MAURICIE INC.

POSTE:

DIRECTEUR GENERAL

FONCTIONS:

— Sous l'autorité du Conseil d'Administration, planifier, diriger et contrôler l'ensemble des activités de l'organisme;
— Administrer, gérer et superviser l'opération de l'organisme selon les objectifs déterminés par le Conseil d'Administration;
— Voir au développement et à l'orientation de l'organisme.

EXIGENCES:

— Formation universitaire en Sciences Humaines, Sciences de l'Administration ou degré équivalent.
— Expérience d'au moins trois (3) ans dans le domaine du loisir municipal et/ou régional, ou trois (3) ans à un poste de direction.
— Intérêts marqués pour le niveau régional.

SALAIRE: Selon qualifications et expérience.
Adressez curriculum vitae avant le 15 octobre 1976 à :

Monsieur André Dumas
Président
C.R.L. Mauricie
1232, des Chenaux
Trois-Rivières, Québec

INGENIEUR DE PROCEDE (PROCESS ENGINEER)

RESPONSABILITES

Sous la direction de l'assistant au surintendant technique le titulaire effectue et dirige des études reliées aux opérations de l'usine en vue d'améliorer la qualité du produit, (pâtes à dissoudre) la productivité de l'usine.

QUALIFICATIONS

— membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec (chimie ou mécanique)
— environ cinq (5) ans d'expérience pertinente (moulin de pâtes et papiers et/ou industries chimiques)

LIEU DE TRAVAIL

Port-Cartier, 10,000 de population en bordure du Saint-Laurent, à 40 milles de Sept-Îles.

TRAITEMENT

Salaire supérieur et avantages sociaux intéressants. Les personnes intéressées sont priées de poster leur curriculum vitae à :

RAYONIER QUEBEC
2015 rue Peel
Montréal, Québec
a/s Administrateur du personnel
(514) 845-4213

MUNICIPALITÉ DE LA BAIE JAMES

Les postes suivants sont pour le Service de Sécurité Publique et le lieu de travail est le territoire de la Baie James.

CONSEILLER EN GARDIENNAGE

Le Poste: Analyse le fonctionnement des opérations de gardiennage et élabore les recommandations et directives pour une meilleure protection. Effectue des études et évaluations sur les tendances et suggère les solutions appropriées. Fait l'inspection des postes de gardiennage sur demande. Prépare les plans d'urgence concernant la fonction gardiennage. Participe à l'élaboration des programmes d'entraînement et de recyclage des gardiens.

Les exigences: Cours collégial ou l'équivalent. Expérience minimale de cinq années à un niveau cadre dans le secteur de la sécurité.

CONSEILLER EN MATIÈRES POLICIÈRES

Le Poste: Effectue des études sur le crime, les causes d'accident et le niveau de service. Analyse les méthodes de travail des policiers et suggère les mesures appropriées pour combattre la criminalité. Collabore aux programmes de formation et d'entraînement. Inspecte les postes de police sur demande.

Les exigences: Diplôme de l'Institut de Police du Québec ou l'équivalent, cinq années d'expérience progressive du travail policier à un niveau cadre. Études en criminologie et/ou méthodes policières seraient un atout appréciable.

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Le Poste: Organise, élabore les programmes de formation, d'entraînement, de spécialisations ou recyclage relatifs aux activités para-policières, incendie et gardiennage. Participe à l'élaboration des programmes d'évaluation du rendement opérationnel. Dispense certains cours pratiques et/ou théoriques.

Les exigences: Expérience minimale de cinq années dans la formation des policiers, pompiers ou agents de sécurité. Connaissance de méthodes pédagogiques.

INSTRUCTEUR EN GARDIENNAGE

Le Poste: Organise, dispense des cours para-policiers, gardiennage, premiers soins, secourisme. Participe à l'élaboration de nouveaux programmes.

Les exigences: Diplôme d'études collégiales ou l'équivalent. Expérience dans la formation ou l'enseignement moins trois années.

Les années d'expérience peuvent compenser l'absence de diplômes.

Salaire intéressant basé sur l'expérience et les qualifications y incluant une gamme complète d'avantages sociaux.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae complet et détaillé à :

Municipalité de la Baie James
Chef du personnel
800, boul. de Maisonneuve est, 22ème étage
Montréal, Québec
H2L 4M6

P.S. Toutes les candidatures doivent nous parvenir au plus tard le 22 octobre 1976. Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

CHEF DES CUISINES

Fonctions: Dirige, prépare, effectue les opérations relatives à la préparation des menus, des commandes de nourriture, surveille la qualité des produits alimentaires, supervise le personnel des cuisines.

Exigences: Diplôme de l'École d'hôtellerie ou l'équivalent. Capacité de diriger du personnel. Expérience minimale de cinq années dans un poste connexe.

CUISINIERS

Fonctions: Prépare et cuit les aliments selon les recettes, voit à l'approvisionnement et au service des repas, participe à l'inventaire.

Exigences: Diplôme de l'École d'hôtellerie ou l'équivalent. Expérience minimale de trois années dans un poste similaire.

BARMEN

Fonctions: Manie les ustensiles du bar et les récipients pour mélanger les boissons, manipule les bouteilles, verres, plateaux. Prépare les commandes de boissons et fournitures.

Exigences: Cours de l'école d'hôtellerie ou l'équivalent. Expérience minimale de deux années. Courtoisie et tact.

Lieu de travail: RADISSON

Salaire intéressant y incluant une gamme complète d'avantages sociaux.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir leur curriculum vitae à :

Société de développement de la Baie James
Chef du personnel
800 est, boul. de Maisonneuve, 22ème étage
Montréal, Québec
H2L 4M6

Toute demande sera traitée confidentiellement.

STENODACTYLO BILINGUE

Importante compagnie de Québec recherche une personne d'expérience âgée d'environ 25 ans pour travail général de bureau. Elle devra également pouvoir répondre aux appels téléphoniques et diriger les clients.

Excellentes chances d'avancement. Le salaire sera en fonction de l'expérience et du potentiel de la personne choisie.

Faire parvenir curriculum vitae, en mentionnant sur l'enveloppe le numéro du concours GP-15, à :

350 est, boul. Charest, suite 800
Québec, P.Q. G1K 3H5

LARUE, GOURDEAU & ASSOCIES
Comptables Agréés
Québec et Thetford Mines



Appel de candidatures mixtes
Open to both men and women

Fonction publique Canada
Public Service Canada

AVIS AUX ETUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL POUR 1976-1977

CARRIERES FONCTION PUBLIQUE CANADA

Comme par les années passées, la Fonction publique fédérale procède cet automne à son recrutement annuel de nouveaux diplômés universitaires.

En raison de la situation prévalant actuellement à l'Université Laval, les brochures de renseignements sur les carrières ainsi que les formulaires d'inscription aux concours sont disponibles aux endroits suivants :

CENTRES DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA
à Québec, Ste-Foy, Lévis et Montmorency

ou

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
2, Place Québec, pièce 820, Québec, Qué.

DATES ET LIEUX DES EXAMENS

DATE-LIMITE D'ENVOI DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION: le 14 octobre 1976

EXAMEN GENERAL:

Une épreuve écrite doit être subie par tous ceux et celles qui ont soumis une demande d'inscription pour le domaine administratif.

Date: le mardi 19 octobre 1976, à 19h00

Lieu: Centre des Congrès (Place Québec)

Ces examens seront également administrés, aux mêmes dates et heures, dans les constituantes de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski.

S'il vous convenait mieux de subir ces examens dans un de ces centres, veuillez en aviser le directeur du service de placement de la constituante concernée, au plus tard le 14 octobre 1976.

N.B. Pour avoir accès à la salle d'examen, vous devrez produire votre numéro de candidat et vous présenter au moins une demi-heure avant l'heure fixée.

EXAMEN DU SERVICE EXTERIEUR:

Cet examen s'adresse seulement à ceux et celles ayant soumis une demande d'inscription pour le programme du service extérieur.

Date: le samedi 16 octobre 1976, à 09h00

Lieu: Centre des Congrès (Place Québec)

Les Petrov sont prêts à faire n'importe quel travail

par Lucien LATULIPPE

Les Petrov sont prêts à faire n'importe quoi pour gagner leur pain, s'ils sont acceptés au Canada.

C'est le message que les adultes de ce groupe de 22 personnes ont trans-

mis, hier soir, lors de la première séance des "Lundis-Information" qui est une initiative du patro de Charlesbourg.

C'était également la première fois que cette famille d'apatrides venue de

Yougoslavie affrontait le public qui a répondu nombreux à la convocation sous l'instigation du père J.-G. Charron, de la congrégation Saint-Vincent-de-Paul.

Tous les Petrov étaient là. De

l'aïeul âgé de 70 ans au bébé et c'est ainsi que le forum a été agrémenté de pleurs d'enfants.

Le père Paul Bouchard, de la congrégation des Pères du Sacré-Coeur et aumônier des immigrants, a assisté à la réunion qui a été transmise en direct par le poste de radio CKCV. L'animateur Robert Gilet, a invité les gens à poser des questions.

Me André Bussièrès, qui s'est fait un devoir d'être le champion défenseur des Petrov pour des motifs qu'il a qualifiés "humanitaires", a été la plupart du temps sur la sellette.

M. Aurélio Percich a joué le rôle d'interprète lorsque les questions étaient adressées aux Petrov. Il est d'origine yougoslave et il est au Canada depuis 1951.

L'aïeul Petrov est né en Russie. Lors de la révolution, il s'est réfugié en Bulgarie et, par la suite, il a échoué avec sa famille en Yougoslavie.

Gitans fixes

A la suite des différentes questions posées par le public, il a été révélé que les Petrov sont des gitans fixes qui ne sont enregistrés nulle part. Depuis leur arrivée en Yougoslavie, ils ont demandé à maintes reprises de devenir citoyens à part entière de ce pays. Ils ont toujours essuyé un refus.

Le pays ne leur reconnaissant aucun droit et aucun privilège, les Petrov ont dû vivre tous ensemble dans une baraque. Effectuant les menus travaux que chacun voulait leur

confier, ils ont pu faire des économies et s'organiser pour venir au Canada, pays qui leur a été vanté par tous les gens qu'ils rencontraient.

Les Petrov parlent le croate et c'est d'un commun accord qu'ils ont décidé de se trouver un pays qui les accepterait. Ils n'auraient aucun dossier judiciaire.

Odyssee

En quelques phrases, les gens qui s'étaient rendus au patro de Charlesbourg, hier soir, ont appris l'odyssée de la famille Petrov. Il y aurait de quoi écrire tout un livre.

Les 22 Petrov se sont rendus à la frontière de la Yougoslavie et, de nuit, ils ont traversé à pied la frontière. Ils ont aussi traversé l'Autriche à pied pour parvenir à la frontière suisse qu'ils ont aussi traversée à pied. Un peu partout, ils ont bénéficié d'une complaisance tacite.

Sur le marché noir, les Petrov ont pu se procurer des passeports italiens. Ils ont pris le train pour Paris et l'avion pour le Canada où ils sont arrivés sans le sou. Hier soir, les hommes étaient vêtus de complets qui leur ont été donnés depuis leur arrivée à Québec. Les femmes portaient leurs atours apportés dans leurs bagages.

Par leurs questions, des gens se sont montrés favorables à l'admission des Petrov au Canada. D'autres se sont montrés réticents, rappelant qu'il y avait beaucoup de chômage au pays et que bien des familles québécoises vivaient à l'étroit.

Un groupe de jeunes qu'on nous a dit venir du CEGEP Limouloù a voulu savoir comment les Petrov avaient pu payer leurs passeports obtenus sur le marché noir et leur transport qui, selon leurs chiffres s'élèveraient à plus de \$90,000!

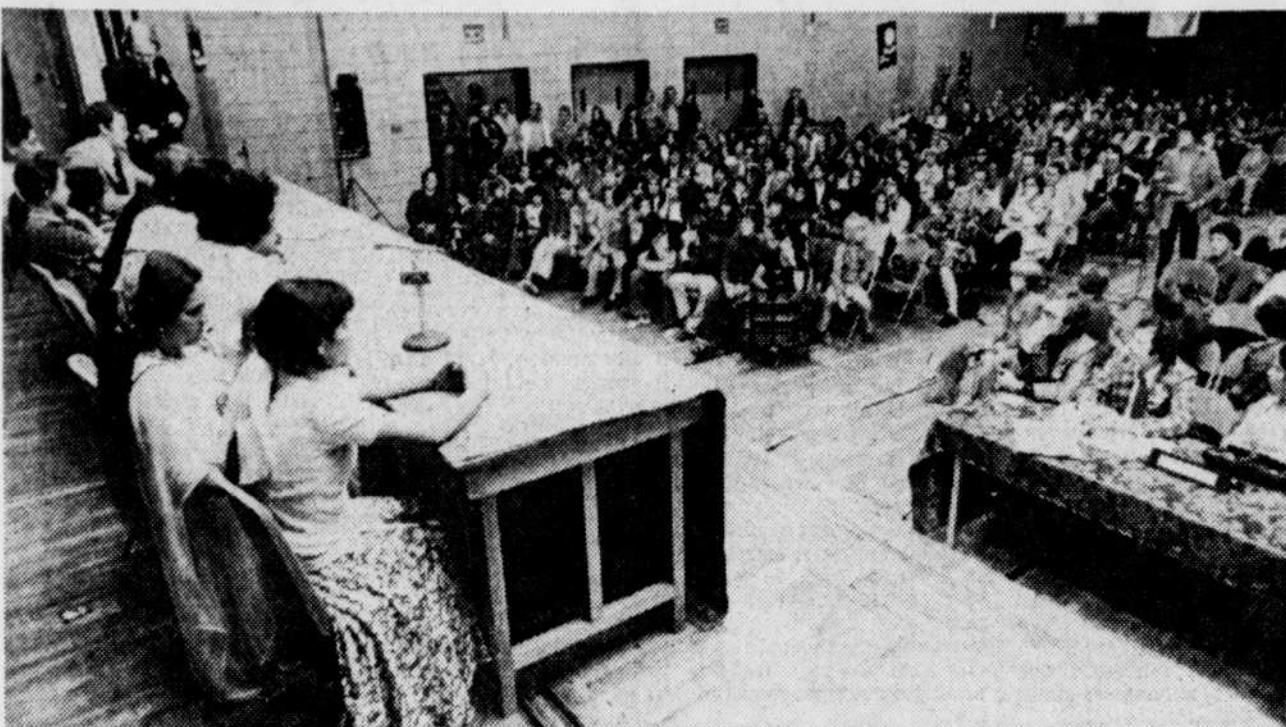
Comme ces jeunes se montraient réticents, il s'en est suivi un échange de quiproquos et la question principale est demeurée sans réponse.

Prié de donner son point de vue, l'aïeul Petrov a dit, par l'interprète, qu'il en avait vu de toutes les couleurs et de toutes sortes, qu'il remerciait le Bon Dieu d'être rendu au Canada et qu'il espérait y rester.

Au sujet des apatrides, Me Bussièrès a dit à la foule que les Nations unies s'étaient penchées sur la question et qu'un ministère avait été créé. Il ajoutait que les Petrov répondaient à la description prévue par la loi.

Me Bussièrès a ajouté que les Petrov étaient un cas particulier et qu'ils avaient été gardés emprisonnés pendant 52 jours après leur arrivée à Québec, ce qui a attiré la sympathie du public.

L'aïeul Petrov est arrivé en Yougoslavie il y a 25 ans. Ce pays socialiste ne reconnaissant aucun droit ni à lui ni aux siens, il a dû apprendre à se débrouiller et à faire n'importe quoi. Les siens ont fait de même. Ils savent faire la cuisine, travailler le bois et la terre. Ils sont prêts à faire n'importe quoi pour gagner leur pain si le Canada les accepte.



Le public a répondu nombreux, hier soir, à la convocation du patro de Charlesbourg pour venir rencontrer la famille Petrov affrontant, pour leur part, le public pour la première fois. Le forum a donné lieu à bien des questions, surtout sur le passé des Petrov qui sont prêts à faire n'importe quoi s'ils restent au Canada.

Tout pour la
femme élégante

Mode Féminine
G. G. Enr.

IMPORTATIONS

Edifice Le St-Laurent, 250 ouest, Grande-Allée
Québec - Suite 307 — Tél.: 525-1779

Salon Jade

Un magnifique manteau droit avec écharpe en même tissu 88% laine et 12% rayonne, disponible en noir, prune ou cognac. Tailles 6 à 16 ans. Un exemple de notre collection complète automne-hiver.

1148, rue St-Jean
Place Laurier
Centre Jadis, Charlesbourg

Achetez les Obligations d'Epargne du Canada par le Mode d'Epargne sur le Salaire.

Simple, facile et pratique.

Le Mode d'Epargne sur le Salaire, c'est le moyen simple et pratique d'acheter des Obligations d'Epargne du Canada. Petit à petit, sans même vous en apercevoir, vous amassez le montant de votre choix à même votre salaire. Joignez les centaines de milliers de Canadiens qui profitent de ce programme d'épargne en demandant la formule de souscription à votre employeur. Vous ne le regretterez pas.

Le Mode d'Epargne sur le Salaire, c'est ça l'épargne sans douleur!

Un solide gage de profit et de sécurité.

Les Obligations d'Epargne du Canada, voilà un placement sûr à rentabilité certaine. Le taux d'intérêt payable annuellement est de 8.50% la première année et de 9.25% pendant les 8 années suivantes. Elles sont encaissables en tout temps à leur pleine valeur plus l'intérêt couru. De plus, vous pouvez en acheter au comptant ou par versements après le 12 octobre, auprès de l'institution bancaire ou du courtier en valeurs mobilières de votre choix.

elles ont de l'avenir

Achetez les Obligations qui ont de l'avenir: les Obligations d'Epargne du Canada. Elles sont un solide gage de profit et de sécurité.

9.13%
rendement
annuel moyen
à l'échéance

Lebourgneuf: Québec diminue ses offres à des expropriés

par Louis TANGUAY

La ville de Québec a réduit de 24 pour cent son offre aux propriétaires de 7.5 millions de pieds carrés de terrain constituant environ le tiers du sol exproprié pour la création de la collectivité nouvelle de Lebourgneuf.

En août, à l'ouverture du procès qui s'est terminé la semaine dernière devant le tribunal de l'expropriation, l'offre était faite en fonction d'un prix moyen de \$0.26.6 face à une réclamation de \$0.60 le pied de la part des expropriés.

Juste avant les plaidoyers qui devaient clore l'enquête, le procureur de la ville, Me Paul Trudeau a cependant amendé l'offre initiale pour la réduire à \$0.20 le pied carré, même si toute sa preuve durant les trois semaines qu'ont duré les té-

moignages avait été axée sur une offre supérieure.

A la défense de cette coupure, il devait ensuite plaider que toute la valeur potentielle des terrains en cause s'était actualisée avec la publication du projet de la ville en avril 1975 et qu'à

partir de ce moment, aucun acheteur avisé ne devait s'attendre à un profit en achetant un terrain voué à l'expropriation.

De plus, a-t-il soutenu, les transactions les plus proches de l'expropriation se sont faites dans ce secteur à un

prix moyen de \$0.21.9 le pied, mais les vastes espaces en cause au début de 1975, auraient pu être achetés à moins de \$0.20, selon Me Trudeau si les représentants de l'acheteur, M. Hervé Maron, ne s'étaient pas montrés aussi pressés.

Le terrain exproprié par la ville appartient en parts égales à une compagnie de M. Maron et à la compagnie Christianor, propriété d'un investisseur français.

Cette croissance rapide s'est maintenue jusqu'à l'adoption en mai 1975 d'un règlement de zonage confirmant officiellement les espoirs des développeurs, puisqu'on y permettait notamment de la construction résidentielle à moyenne et haute densité.

A partir de ce moment, la courbe de croissance des prix s'est stabilisée, selon Me Pinard.

Mais tout le potentiel du sol était déjà réalisé. Les propriétaires pouvaient évaluer que, en fonction d'une mise en valeur à brève échéance le terrain valait déjà \$0.60 le pied carré, compte tenu d'un profit raisonnable dont ils sont privés par la décision de la ville d'exproprier.

Cette conclusion établit donc une marge de \$0.40 (du simple au triple); entre l'offre de la ville et la réclamation de l'exproprié.

Le tribunal de l'expropriation a pris la cause en délibéré et son président, le juge Guy Dorion, a dit espérer qu'une ordonnance sera émise au cours du mois de janvier.

Bourassa réitère son appui au projet d'un port à Gros-Cacouna

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Le premier ministre Bourassa a réitéré, dimanche à Rivière-du-Loup, l'appui ferme et catégorique que le gouvernement du Québec a accordé en avril dernier au projet de développement portuaire des firmes maritimes Havre Champlain-Misener, à Gros-Cacouna.

S'adressant à quelque 1.000 militants libéraux de la région, M. Bourassa a remarqué que les nouveaux retards dans l'aboutissement du super-port de Gros-Cacouna se situaient au niveau de l'étude des coûts de construction, face à une inflation qui venait modifier les engagements financiers d'une façon très considérable.

On sait que le projet d'aménagement d'un super-port de transbordement du vrac solide à Gros-Cacouna avait d'abord été évalué à quelque \$130 millions, puis ré-évalué à quelque \$200 millions par les promoteurs.

Etudes terminées en novembre

En ce qui concerne la partie des études entreprises par le Québec, le premier ministre a déclaré qu'elles devraient être terminées pour la fin d'octobre ou le début de novembre.

Ces études, a-t-il signalé, doivent tenir compte d'implications d'importance, entre autres avec les projets d'un port pétrolier, les problèmes de pollution ou avec les autres ports du pays.

D'une façon plus particulière, pour le gouvernement du Québec, ces études doivent déterminer définitivement "dans quoi on va s'embarquer, surtout financièrement", étant donné que le Québec sera éventuellement appelé à contribuer au projet sous forme d'infrastructure municipale ou industrielle.

Quant aux négociations en cours entre le ministère fédéral des Transports et la compagnie Misener, M. Bourassa a déclaré qu'on l'avait informé que la discussion se

poursuivait plus prometteuse que jamais, ainsi que le premier ministre Trudeau l'avait affirmé ces jours derniers, à Rivière-du-Loup.

L'endroit géographique

Toujours concernant Gros-Cacouna, M. Bourassa a ajouté cette opinion personnelle que la région de Rivière-du-Loup présentait des avantages indéniables pour des installations portuaires du vrac solide. "C'est un endroit géographique bien placé pour

les communications", a-t-il remarqué, que ce soit par l'autodoute ou la voie ferroviaire vers New York et le marché nord-américain, ou par la mer, pour tout le continent.

Port pétrolier

Par ailleurs, concernant les perspectives d'aménagement d'un port pétrolier, M. Bourassa a déclaré qu'on ne disposait actuellement que d'études préliminaires sur le choix des sites possibles.

Vous voulez des relations stables?
Marthe Gaudette met à votre service 7 ans d'expérience.

Dépliant gratuit: Nom
Adresse
Tél.:

AMASO, rencontres
822 est, rue Sherbrooke, s. 5, Montréal, 524-3852
14-19 heures, Québec, 843-7037

Voici la trinité du bon boire et du bon manger

L'Eperlan, fameux restaurant de fruits de mer, l'Hôtelet, grillades et brochettes gargantuesques, et Eglantine, disco-salon aux charmes réparateurs sont situés dans la maison Leber-Charest, Place Royale, au coeur du vieux Québec.

2 heures de stationnement gratuit au Stationnement Dalhousie.Enr., 50 rue Dalhousie.

On recommande de réserver:

L'Eperlan 692-1726
L'Hôtelet 692-0265
Eglantine 694-9556

La maison Leber-Charest
Au coeur de Place Royale

l'enveloppe d'argent

Un intéressant concours qui vous permet de gagner jusqu'à \$1280 tous les jours, du lundi au vendredi.

Aucun achat nécessaire.
Simplement écouter le populaire CKCV/1280.

TOUT LE MONDE LE FAIT FAIS LE MONDE

t'es capable

LES CUBES RANGE-TOUT

FONCTIONNELS
AVEC OU SANS CLOISONS ET TIROIRS
EN JAUNE BLANC, NOIR ROUGE ET BRUN

CUBES
9.95
REG. \$19.95

AVEC CLOISONS
11.95
REG. \$24.95

AVEC TIROIRS
15.95
REG. \$32.95

EN VENTE EXCLUSIVEMENT
AU 231 ST-PAUL

LE MOBILIER INTERNATIONAL

STATIONNEMENT A
L'ARRIERE DU MAGASIN

"Des milliers de personnes savent maintenant que Berthe est bonne cuisinière"



"Les annonces classées du Soleil c'est pour tout l'monde!"
647-3311

à votre service

jusqu'à 9 heures

Afin de faire bénéficier sa clientèle des grands centres urbains d'un service pouvant l'accueillir davantage, la Société des alcools du Québec a prolongé les heures d'ouverture de certains de ses magasins.

C'est ainsi que pour la région périphérique de Québec, les magasins suivants:

Québec: 964, rue St-Jean, Carré d'Youville

Québec: 1860, rue d'Estimauville

Ste-Foy: 3400, Quatre-Bourgeois, Place Naviles

seront désormais ouverts jusqu'à 9 heures du soir du mardi au vendredi inclusivement.

De plus, tous les magasins de la Société sont ouverts JUSQU'À 17H00 LE SAMEDI, à travers tout le Québec, sans exception!

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

Première victoire pour les ex-enseignants religieux



M. Roméo Lafleur, président de l'Association des enseignants et ex-enseignants religieux.

par Jean MARTEL

Première grande victoire pour les enseignants qui ont appartenu à des communautés religieuses et qui revendiquent plus de justice pour leurs années de retraite: le ministre de la Fonction publique du Québec, M. Oswald Parent, vient de leur reconnaître le droit de racheter leur fonds de pension.

C'est cette concession que l'Association des enseignants et ex-enseignants religieux a obtenue, hier, à la suite

d'une rencontre avec le ministre.

M. Roméo Lafleur, président de l'association, a déclaré au SOLEIL qu'un comité ad hoc serait formé par un arrêté en conseil et que ce comité devrait présenter son rapport avant le 1er juillet 1977 sur le nombre d'ex-religieux et ex-religieuses qui ont un petit fonds de retraite et sur les possibilités de répondre à leurs besoins.

Ce comité, qui sera sous la direction de M. Guy Monfette, directeur de la

Commission administrative du régime de retraite, comprendra trois personnes du ministère de l'Éducation, trois de la Commission administrative, un religieux, une religieuse et deux représentants de l'Association des enseignants et ex-enseignants religieux.

Démarches

L'heureux résultat de la rencontre d'hier a été le fruit de bien des démarches qu'avaient entreprises depuis plus d'un an les personnes qui ont voulu trouver une so-

lution à la situation désespérée de bien des ex-religieux et ex-religieuses qui ne pouvaient racheter pour leur retraite toutes les années qu'ils avaient passées dans l'enseignement.

En effet, une loi votée en 1965 a séparé les ex-religieux et ex-religieuses en deux catégories: ceux et celles qui avaient quitté leur communauté religieuse avant cette date et ceux et celles qui le feraient après cette date.

Selon M. Roméo La-

fleur, une injustice a frappé le dernier groupe. Pourquoi?

La loi a permis à ceux et celles qui s'étaient sécularisés avant 1965 de racheter pour leur retraite toutes leurs années dans l'enseignement, et cela au taux de l'époque.

Mais cet avantage n'a pas été accordé aux hommes et aux femmes qui se sont sécularisés après 1965. En d'autres mots, ils ne pouvaient racheter les années d'enseignement pendant lesquelles ils n'a-

vaient pas contribué à la caisse de retraite.

En 1973, un certain adoucissement leur a été accordé, puisqu'on leur a permis de racheter un maximum de quinze ans, mais ils devaient le faire au taux de maintenant.

C'est ainsi que bien des ex-religieux et ex-religieuses sont littéralement étranglés par de fortes sommes à verser chaque mois pour récupérer un certain nombre d'années pour leur retraite.



Mme Rachel Villeneuve-Lafleur

Négociations officielles à Laval

par Jean MARTEL

Des négociations, que l'on qualifie d'"officieuses", ont repris hier entre l'administration de l'université Laval et le syndicat des professeurs. Ces pourparlers constitueraient une étape préalable aux négociations officielles.

Ces négociations font suite à des rencontres qui, depuis dix jours environ, ont lieu de façon plus ou moins secrète entre porte-parole patronaux et syndicaux. C'est ce qui a permis à chaque partie de savoir les intentions de l'autre et les compromis que chacune serait prête à faire.

De son côté, l'administration de l'université a modifié

la composition de son comité de négociations: en plus de Me Jean Beauvais et de M. Jean-Claude Cadieux (doyen des Sciences de l'éducation), deux autres doyens font partie du comité: M. Yves Morin (médecine) et M. Pierre Verge (droit).

Du côté syndical, les négociateurs d'hier étaient M. Alain Prujiner, M. Marcel Aubert, M. Yvan Brodeur et M. André Côté.

Points en litige

Selon un porte-parole du syndicat des professeurs, il apparaît que deux points importants constituent la cause principale de la mésentente entre le syndicat et l'administration universitaire.

Le premier est la composition de l'assemblée départementale. Le second est le droit de grief que revendique le syndicat relativement au contrat du professeur qui est en période de probation.

Si une entente venait à survenir sur ces deux questions, les autres points du projet de convention collective pourraient se régler assez rapidement.

D'autre part, deux autres professeurs-administrateurs ont donné leur démission en signe de mécontentement envers la façon dont l'administration de l'université mène les négociations. Ce sont M. Louis Trotter, président de la Commission de l'adminis-

tration, et M. Guy Godin, directeur de l'Institut supérieur des sciences humaines.

Journées d'étude

De leur côté, les étudiants du premier cycle organisent deux journées d'étude: au-

jourd'hui et demain. Au cours de cette période de temps, ils aborderont cinq sujets qui les touchent de près: le processus de consultation en vue du réaménagement de la session; les services essentiels pendant la grève des professeurs; les prêts-

bourses; les frais de scolarité dans le contexte d'une session qui peut être écourtée; les moyens d'action que peuvent avoir les étudiants.

Ces journées d'études se tiennent au Pavillon Vachon à partir de 9h30.

"Tu peux jouer?"

Apprends à jouer de l'orgue
YAMAHA
comme Denis...

Viens aujourd'hui même chez

marc legrand musique

"on t'apprendra"

Place Laurier, Ste-Foy - 656-9392
CENTRE JADIS 623-5425

Vous ne trouverez pas
meilleurs prix ailleurs!

ROSBIFF FRANCAIS	LB	1 63
SAUCISSES FRAICHES	LB	.79
COTELETTES DE PORC MAIGRES	LB	1 49
ROTI DE PORC DANS LE FILET	LB	1 35
FONDUE CHINOISE	LB	1 95
SAUCISSES FUMEES MARQUE POPULAIRE	LB	.79
BOEUF POUR CONGELATEUR EMBALLE CONGELE		
DERRIERE DE STEER ROUGE	LB	1 17
SURLONGE DE ROUGE A-1	LB	1 39
FESSE DE PORC	LB	1 09

MAINTENANT UNE SUCCURSALE
AU 1292, AV. MAGUIRE A SILLERY
SPECIALITE BOEUF EN GROS POUR CONGELATION
NOUS ACCEPTONS LA CARTE CHARGEX

BOUCHERIE MORIN ENR.

GROS ET DETAIL - FRUITS ET LEGUMES

TEL.: 889-9680 - ST-ISIDORE: 646-5910

LA LAINE

le choix naturel

...l'amie du grand air

Voici un tout nouveau modèle en pure laine — l'amie du grand air. Il combine toutes les qualités de confort et d'élégance décontractée, recherchées par l'homme actif... et il est signé Caldwell, naturellement!

le choix naturel... jamais regrette

En vente chez:

L. GAUVIN
BOUTIQUE CHARLES GIGUERE
REALDO
ROGER DEBLOIS
E. T. COULOMBE & CIE LTEE
YVON BINET ENR.

LA CIE CARMICHAEL LTEE
LES VETEMENTS RAOUL GARNEAU INC.
CREATIONS MASCULINES EPOQUE 1890
BOUTIQUE EDDY, Dolbeau
MERCERIE LE GENTLEMEN, Port Cartier
L. ROBERT & FILS, Lachine

VIA vous a promis du neuf.

TARIFS EXCURSION

...ou le train à très, très bas prix.

Aller-retour même jour.

- Voyage en coach
- Vers Montréal.

Quelques exemples, tarifs aller-retour:

Ste-Foy-Montréal	\$ 12.95	Lévis-Halifax	\$ 39.60
Lévis-Montréal	\$ 13.50	Lévis-Gaspé	\$ 33.00
		Ste-Foy-Winnipeg	\$ 83.60

En coach. Supplément normal pour autres voitures.

Aller-retour 7 à 30 jours.

- Voyages partout au Canada
- à l'extérieur du Corridor* (sauf à Terre-Neuve)

Ne partez pas en voyage...

sans vous renseigner sur nos nouveaux tarifs excursion. Ils peuvent vous faire réaliser de grandes économies. Vous obtiendrez tous les détails auprès d'un agent de voyages ou du bureau des Voyages VIA CN. Ces nouveaux tarifs réduits sont en vigueur jusqu'au 31 mai 1977, sauf à certaines périodes de congés. Prix minimum du billet aller-retour: \$4; pas de voyages par étapes.

*Le Corridor s'étend de Sainte-Foy (Québec) à Windsor.

chronique du jour

Les médecins et l'avortement

Dans un récent communiqué, l'Association des médecins du Québec pour le respect de la vie soutient qu'il est "exagéré de dire que 85% des médecins sont en faveur de l'avortement."

"Notre association est composée de 3,200 membres qui ont signé la déclaration du professeur Jérôme Lejeune, généticien, concernant le respect de la vie. Nous permettons donc de douter des interprétations abusives du rapport du sondage "Les médecins québécois et l'avortement", conclut le communiqué.

L'Association des médecins du Québec pour le respect de la vie n'a jamais encore publié les noms des 3,200 signataires de la pétition "Lejeune".

La loi 55 et les handicapés

C'est aujourd'hui que la commission parlementaire des Affaires sociales tient sa deuxième séance sur le projet de loi 55 concernant la protection des personnes handicapées. Seulement cinq mémoires ont été présentés lors de la première séance et la commission doit en étudier plus de 25 aujourd'hui.

Jusqu'à maintenant, ce sont surtout des professionnels et des établissements spécialisés qui ont fait valoir leur point de vue. Les personnes handicapées doivent essayer de profiter de la journée d'aujourd'hui pour se faire entendre.

Il est fort possible que la commission ne puisse être reconvoquée en octo-

bre, le ministre Forget consacrant le reste du mois à sa tournée de consultation à travers le Québec.

Réaction à la contre réforme Forget

Les 850 professionnels à l'emploi du Centre de services sociaux (CSS) de Québec viennent d'être invités à réfléchir et à se prononcer sur la contre-réforme menée par le ministre Forget dans le réseau des Affaires sociales.

D'ici à la fin d'octobre, le conseil consultatif du personnel clinique du CSS convoquera une réunion de tous les professionnels sur le sujet. Entre-temps, la direction du CSS fera parvenir à son personnel clinique toute la documentation à propos de la contre-réforme.

Un numéro spécial de l'Echangeur-03, journal interne du CSSQ, vient d'être consacré au projet Forget.

La loi d'aide sociale contestée

Une action en justice inscrite actuellement à Sherbrooke vise à faire annuler un règlement de la loi d'aide sociale qui restreint à \$85 par mois l'aide à une personne seule qui est considérée apte au travail. Un tel règlement serait illégal. Cette cause est importante puisqu'une annulation du règlement permettrait de modifier les prestations de 15% des bénéficiaires de l'aide sociale, soit 31,878 personnes d'après les statistiques de février.

Enseignants protestants: le médiateur dévoile ses recommandations aujourd'hui

MONTREAL (d'après PC, CP) — Le médiateur Alex Paterson dévoilera aujourd'hui ses recommandations dans le conflit qui oppose les enseignants protestants et les commissions scolaires protestantes. Ces recommandations, a dit hier M. Paterson, sont de nature à mettre fin à la grève des 6,700

membres de l'Association provinciale des enseignants protestants, qui a été déclenchée vendredi.

Déjà, le rapport préliminaire qu'il a remis au ministre laisse entendre qu'il reconnaît le principe d'un travail égal à un salaire égal pour le corps enseignant des

niveaux élémentaire et secondaire.

Par ailleurs, le député libéral George Springate a exhorté hier le gouvernement de mettre fin au conflit en assurant aux enseignants protestants la parité des tâches avec leurs confrères de la CEQ.

"Comment le gouvernement, qui est l'employeur ultime de tous les enseignants, peut-il accepter qu'un groupe de ses employés jouisse de meilleures conditions qu'un autre groupe accomplissant le même travail?" a déclaré M. Springate.

L'Association des commissions scolaires protestantes ne se réunira pas avant jeudi pour évaluer si elle acceptera de modifier les offres "globales et définitives" présentées aux enseignants en août dernier. Selon le secrétaire général de l'Association des commissions scolaires protestantes QAPSB, M. McCullough, les administrateurs du secteur anglo-protestant doivent prendre connaissance des mémoires soumis par chacune des commissions scolaires avant de présenter quelque modification que ce soit à son partenaire gouvernemental et aux enseignants.

La série de mémoires com-

mandée par le QAPSB sur les conséquences et modalités d'application de la charge de travail des enseignants, telle qu'offerte à la CEQ, devait

parvenir hier à l'Association, qui se donne jusqu'à jeudi pour en faire l'analyse et soumettre ses recommandations.

La CECQ veut hâter les négociations

Les commissaires de la Commission des écoles catholiques de Québec ont exprimé la ferme intention de hâter le déroulement des négociations locales avec le syndicat des professeurs, afin d'en arriver à brève échéance à un règlement final.

Aussi ont-ils fait la proposition suivante:

a) deux jours de négociation par semaine, à détermi-

ner avec le syndicat, au rythme de trois séances par jour (matin, après-midi et soirée);

b) libération, aux frais de la CECQ, de trois négociateurs syndicaux: M. Serge Bédard, Mme Carmen Légaré-Jamet et Mlle Murielle Maurice.

M. Jacques Couture, président du syndicat, a déclaré au SOLEIL que cette proposition avait été acceptée par la partie syndicale.

Lac-Etchemin: boycottage limité au secondaire IV

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Le comité ACTION des parents des étudiants du secteur scolaire de Lac-Etchemin a mis fin, hier matin, au boycottage des cours au niveau secondaire I, II et III à l'école La Mennais, de Lac-Etchemin.

de Lac-Etchemin soient intégrés à l'école La Mennais au lieu de la polyvalente Sainte-Justine, à la condition que la demande soit faite par les dirigeants de la régionale de la Chaudière.

On a toutefois appris hier, par l'entremise de M. Marius Bélanger, président de la

commission scolaire régionale de la Chaudière, que ce sera mercredi soir le 13 octobre prochain, qu'une décision sera prise par les commissaires de la régionale de la Chaudière, à savoir si une demande de subvention additionnelle sera faite au ministère de l'Éducation.

Joint par téléphone à son bureau de Lac-Etchemin, le président du comité ACTION, M. Marius Laflamme, a toutefois affirmé "qu'au niveau secondaire IV le boycottage se poursuit et qu'il en sera ainsi tant et aussi longtemps que la régionale de la Chaudière n'aura pas intégré les 48 élèves du secondaire IV des localités de Saint-Luc, Lac-Etchemin et Sainte-Germaine, à l'école secondaire La Mennais".

Ce qui a décidé les parents et le comité ACTION de ne plus boycotter les cours au niveau secondaire I, II et III, à l'école La Mennais, est l'annonce faite à plus de 500 personnes du secteur de Lac-Etchemin, par le député de la circonscription de Bellechasse, M. Pierre Mercier, lors d'une réunion d'information tenue dimanche soir, à Lac-Etchemin, à l'effet que le ministère de l'Éducation acceptait de verser une subvention additionnelle d'environ \$90,000 pour que les élèves du secondaire IV du secteur

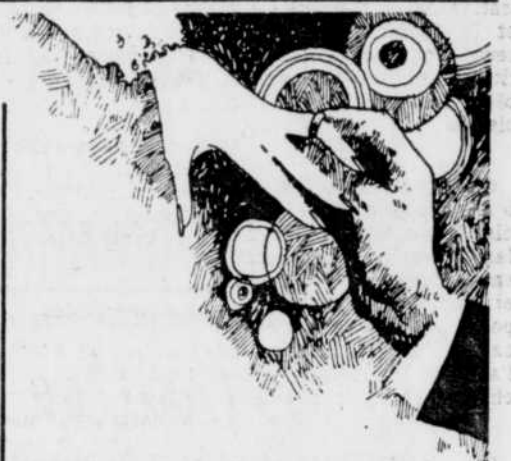
Réception de mariage?

**Vous
n'aurez pas
à effeuiller
la marguerite...
Au Québec Hilton,
nous ne
laissons rien
au hasard!**

Un mariage, c'est beaucoup de choses à penser en même temps. Confiez votre réception de mariage au Québec Hilton. Nous vous assurons que rien ne sera laissé au hasard... Ce sera un événement inoubliable, puisque notre Service des banquets s'occupera de tout, jusque dans les moindres détails. Et vous recevrez les fleurs et les félicitations!

Nos spécialistes sont à votre disposition pour discuter de la composition du menu, de la décoration de la salle et, sans obligation de votre part, ils vous fourniront tous les renseignements nécessaires. Appelez notre Service des banquets à 647-2411.

Réceptions de mariage, diners de fiançailles, banquets, fêtes d'anniversaires ou réunions sociales... le Québec Hilton en fait des succès éclatants!



Chaleureusement votre...

**Québec
Hilton**
Place Québec

ANNONCE

Les rétros de l'an 2,000

Dans « Zoom » de mai, il y a un type appelé Philippe Paringaux qui écrit des choses chouettes sur les rockers, ces jeunes loups des années cinquante qui se taillaient les ongles avec un couteau à cran d'arrêt, donnaient des coups de pied dans les poubelles et s'attendaient jusqu'aux larmes en écoutant « Loving You ».

Lui, le Paringaux, il parle plutôt du phénomène anglais du rock and roll, décalé dans le temps par rapport à la vague américaine. Un Français, ça regarde plus facilement par-dessus la Manche que par-dessus l'Atlantique.

Mais il écrit vachement dans le ton. Dans ses interlignes, il y a une aura de filles blondes à crinolines et à queues de cheval, de Pontiac 1946 roses, une odeur de grosse bière et de brillantine verte, un vacarme de juke-box brailant « Rock around the clock » dans une salle de billard, et comme un goût de Chicklet's rouge.

Tiens, prends-en plutôt un morceau: «... cheveux gominés figés en de savantes ondulations, étroits pantalons noirs et mocassins blancs. Pâles voyous échappés des faubourgs, fiers et différents, et révoltés contre quelque chose, prompts à sortir en un éclair leurs peignes pour se recoiffer devant une vitrine — ou tout aussi vite leurs crans d'arrêt pour se taillader les joues avec des poses qui en faisaient des danseurs au bord des trottoirs. Marche pas sur mes pompes en daim bleu... »

Le rock and roll disait tout ce qu'ils avaient à dire.

C'était au temps où on les appelait « Teddy Boys » et où ils allaient par hordes en première page des journaux, lous arrogants aux visages mangés par les favoris, aux gestes souples et dangereux.

Tout se lie, il n'y a plus l'Europe et l'Amérique, il y a une certaine jeunesse d'Occident. Les « Blue suede shoes » ont récupéré le vieil argot de San Antonio ou de la bande à Bonnot pour devenir des « pompes en daim bleu ». Après avoir évoqué la mort de Eddie Cochran dans un accident de voiture en 1960, dont Gene Vincent s'était tiré vivant, le mec de « Zoom » continue: « Ils sont tous morts, Buddy Holly et Richie Valens et Big Bopper quelques mois plus tôt dans le même accident d'avion. Gene Vincent bien plus tard, tué par l'alcool qui l'aidait à ne pas mourir. Et James Dean un peu avant, qui avait su toucher leur cœur. Ceux-là sont leurs héros, et ceux qui restent ne sont que des ombres qui traînent leurs souvenirs et leurs rengaines vidées au long de pathétiques tournées, fêtes tristes au cours desquelles tout le monde joue à faire semblant. Ils sont tous morts: le rock and roll était le vrai cri des années cinquante, il s'est éteint avec elles et tous les « revivals » n'y feront rien.

Mais la légende demeure et les

rockers vivent encore pour la perpétuer, miraculeusement épargnés par le temps et ses modes, exactement semblables à ce qu'ils étaient il y a vingt ans. Les « Teds » ne sont plus bien nombreux et ne font plus peur à personne, mais ils ont conservé intacts les rites et les images d'une époque qui est définitivement leur, ces poses et ces vêtements qui peuvent paraître drôlement rétros mais qui sont autant de moyens de faire comme si l'Âge d'Or ne s'était pas enfui trop vite, comme s'ils faisaient encore trembler le juke-box, et ils revivent.

Ils sont les gens les plus fidèles, leurs nostalgies plantées au cœur à tout jamais. Ils survivent à coups de vieux quarante-cinq tours et de bière brune, d'équipées sauvages vers nulle part.

Il en reste aussi, ici. Comme chez les voisins d'en-face et ceux d'à-côté. Ils ont presque gardé la coiffure et se terrent avec une petite famille dans un cinq pièces au troisième. Ils écoutent Fats Domino ou Elvis en douce, les yeux clos, en se disant qu'il n'y a plus de jeunesse, qu'ils ont été de la dernière.

Ils jouissent à tout coup, quand la télévision redonne pour la vingtième fois « Love me Tender » ou « Jailhouse Rock » en postsynchronisation française avec le son original pour les chansons. Dans les vieilles productions de Hal Wallis, le « King » est toujours jeune, lesté, bagarreur, prompt à assommer un poids lourd d'un crochet de droite chorégraphique et à embrasser la petite héroïne sur la bouche au moment où la peur va lui faire piquer une crise de nerfs.

Les rockers retrouvent alors leur vrai mode; les enfants de la guerre, nourris au pop corn et aux frites grasses, revivent leurs années folles, qu'ils ont brûlées dans le bruit des guitares électriques et des moteurs de « stock cars ». La prospérité débridée de l'après-guerre leur avait fabriqué une atmosphère propice à l'émancipation, et ils s'en sont servis avec toute la maladresse possible, sans savoir qu'en dynamitant les veaux d'or de leurs aînés, qu'en devenant volentiers des proscrits et des

conjurés de leur temps, ils posaient les bases d'une révolution sociale. Celle que la génération suivante a cru avoir inventée, dans les vapeurs bleues de son herbe à rêver.

Car « Play off my blue suede shoes », c'était un cri de libération qui s'ignorait.

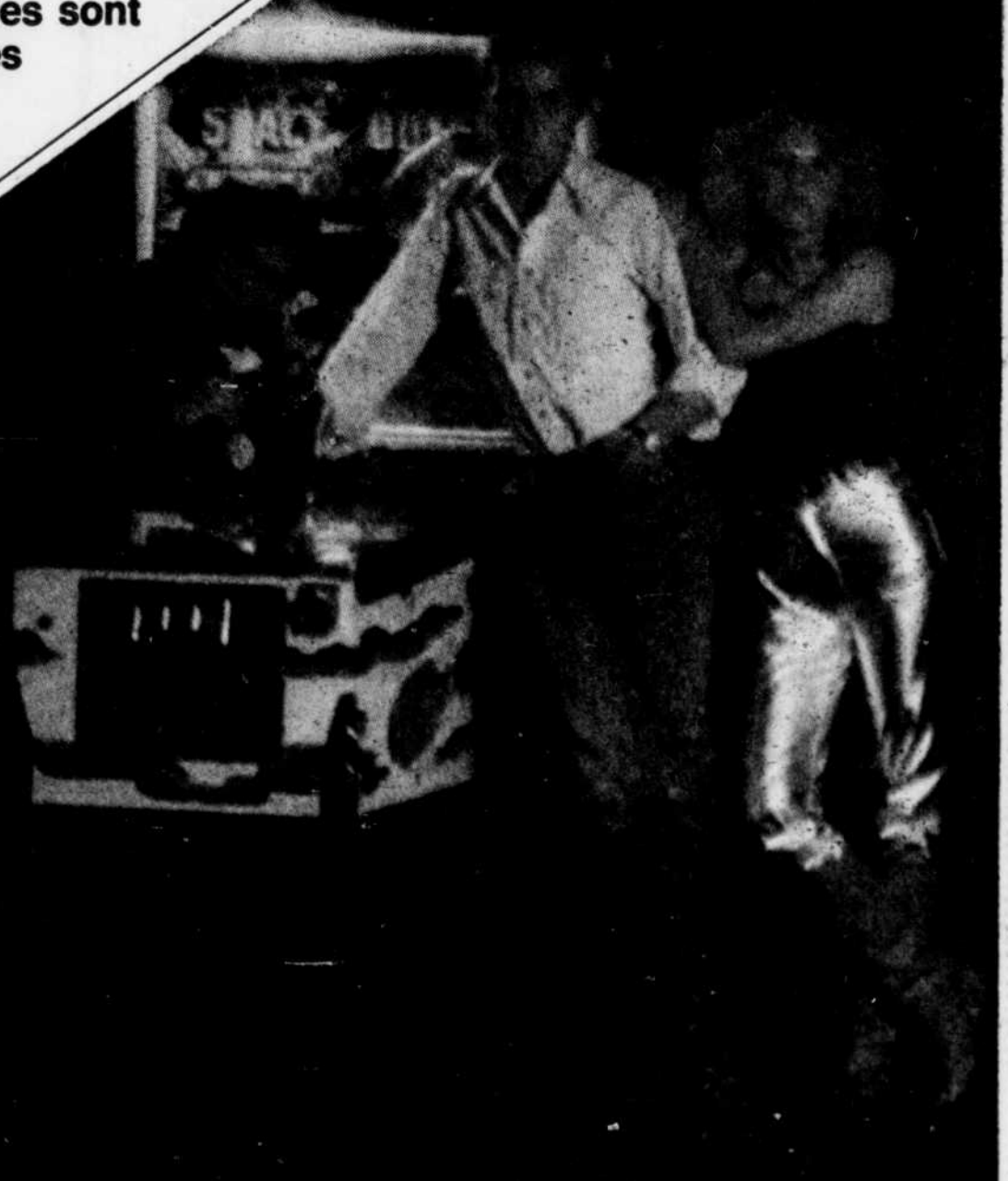
Aujourd'hui, les rockers certifiés d'époque ont un

peu plus de trente ans. Ils ont un commencement de brioche, un télécoleur, un titre de champion et une fonction de capitaine dans l'équipe de quilles, une femme qui a coupé ses cheveux, mais aussi des mœurs qui risquent de ressembler à papa... Si pour être à la mode, vers 2000, ils jouent à faire rétros.

J.C.

tilt

**Les boules tournent, au nord
et au sud. Elles tombent
dans tes bottes. Par
chance, elles sont
western, tes
bottes.**



**chaussures
christian...**

La CSN fourbit ses armes pour la grève du 14 octobre

Par Gilles BOIVIN
du bureau du Soleil

MONTREAL — "La campagne que mène depuis quelque temps déjà le Parti libéral du Québec contre les dirigeants syndicaux" constitue déjà à elle seule une raison suffisante pour pousser les syndicats du Québec à participer à la grève nationale de protestation contre la loi anti-inflation, a soutenu hier le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue.

Prenant la parole devant les délégués au conseil confédéral de la CSN réunis à Montréal justement pour décider des moyens à prendre contre "les mesures" Tru-

deau, M. Rodrigue a soutenu que la loi C-73 s'inscrivait elle aussi dans une véritable "répression ouvrière" qui vise à briser le militantisme syndical.

Quant à la participation des syndicats de la CSN à la journée du 14 octobre, le conseil confédéral a accepté à l'unanimité de recommander aux syndicats affiliés de débrayer. On reconnaît cependant que la conjoncture actuelle ne facilite pas la participation à un tel ordre de grève, en raison notamment du fait que près de 75 pour cent des syndicats affiliés à la CSN, dont le secteur public, viennent tout juste de négocier des contrats de travail.

Par ailleurs, selon le président de la CSN, ce ne sont pas les motifs de participation qui manquent. M. Rodrigue soutient que les propos que tiennent actuellement certains ministres visent de toute évidence à "couper les dirigeants syndicaux de leur base".

On veut, dans le Parti libéral, faire taire les directions syndicales et faire en sorte que les travailleurs ne puissent plus discuter d'orientation politique au nom de la classe ouvrière", conclut M. Rodrigue.

Le président de la CSN estime n'avoir jamais constaté une collusion aussi évidente entre le pouvoir politique et le pouvoir économique. On cherche d'abord à

isoler les dirigeants syndicaux de leur base, a-t-il précisé, pour neutraliser les centrales syndicales — notamment la CSN dont on prise mal le militantisme. Vous verrez ensuite le patronat se tourner vers les exécutifs de syndicats, vers les présidents locaux et faire la vraie job, celle de domestiquer les syndicats individuellement.

Quant à la concertation politico-économique et à la "répression patronale", elle apparaît clairement, selon les dirigeants de la CSN, dans les moyens qu'utilisent les gouvernements et les patrons pour casser la résistan-

ce syndicale: augmentation marquée des lock-out (la CSN a plus de la moitié de ses militants en conflit touchés par un lock-out), recours fréquent aux tribunaux, résistance organisée à la naissance de nouveaux syndicats, etc.

Cette attitude du patronat et du gouvernement est de plus en plus évidente depuis la publication du fameux rapport Fantus qui faisait état des inquiétudes des investisseurs étrangers face au haut degré de militantisme syndical au Québec, selon les dirigeants de la CSN.

Le conseil confédéral de la CSN a lui aussi jugé essentielle la participation des membres de la centrale à la journée de manifestation du 14 octobre, pour tenter de contrer cette offensive contre le mouvement syndical québécois.

On reconnaît cependant qu'il ne sera pas facile d'entraîner les troupes dans ce type relativement nouveau d'action syndicale. Certaines régions du Québec fournissent une réponse plus ou moins mitigée à l'effort de grève, notamment à Joliette.

Sorel, Hull, Thetford Mines et le Bas-Saint-Laurent.

Le responsable de la participation de la centrale à la journée du 14 octobre, M. Pierre Marcell, soutient cependant que "ça va bien dans la conjoncture actuelle". A Montréal comme à Québec, M. Marcell compte sur l'effet d'entraînement de gros syndicats qui ont déjà décidé de participer à la grève générale. C'est le cas notamment des chantiers maritimes de Lauzon, dans la région de Québec, et des employés de la Commission des transports de la Communauté urbaine de Montréal qui entendent cesser toute activité le 14 octobre.

M. Marcell estime à environ 250.000 le nombre de syndicats des trois centrales qui participeront à la grève au Québec. Un effort supplémentaire doit être réalisé au cours des dix prochains jours pour tenir des assemblées syndicales dans chaque syndicat.

Avec les sommes économiques sur les salaires qui ne seront pas versés aux permanents et employés de la CSN, le 14 octobre, la centrale entend au cours des prochains jours utiliser la radio et la télévision pour inciter ses membres à débrayer.

Les réponses des syndicats sont partagées

(D'après PC) — La mosaïque syndicale se dessine de plus en plus nettement, à l'approche du 14 octobre, journée de grève nationale en signe de protestation contre la loi anti-inflationniste.

Les uns après les autres, les syndicats font savoir si

oui ou non, ils participeront à la grève. Hier, les dirigeants du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec ont indiqué que leurs 5.200 membres ne participeront pas à la journée de grève générale. Admettant que la loi anti-inflation touche surtout les salaires, ce syndicat trouve illogique de combattre la baisse du pou-

voir d'achat en renonçant au salaire d'une journée de travail.

Au Nouveau-Brunswick, les infirmières ont aussi fait savoir qu'elles ne participeraient pas à la grève parce qu'elle est illégale, mais que les syndiquées seraient invi-

tées à participer à d'autres formes de protestation.

Par contre, la Fédération des enseignants de CEGEP, affiliée à la Centrale de l'enseignement du Québec, a assuré qu'elle se conformerait au mot d'ordre de débrayage. Ce syndicat représente 1.200 des 7.000 enseignants cége-

piens. La Fédération a du même coup demandé à la CEQ de recommander le débrayage à tous ses syndicats.

Un oui à la grève est parvenu aussi du Syndicat international des travailleurs du tabac, qui représente quelque 6.000 travailleurs à travers le Canada.

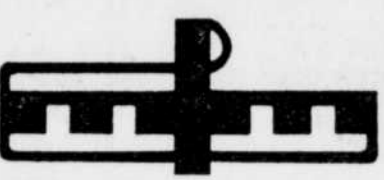
"Tu peux jouer?"



Apprends à jouer de l'orgue
YAMAHA
comme Denis...
Viens aujourd'hui même chez



YAMAHA



marc legrand musique
"on t'apprendra"
Place Laurier, Ste-Foy - 656-8392
CENTRE JADIS 623-5425

Le Carillon innove...
DEJA D'EXCELLENTE REPUTATION, NOTRE CUISINE SE SPECIALISE...
VENEZ GÔTER NOTRE Succulent Proshif

Une épaisse tranche de bœuf cuite à votre goût, baignant dans une sauce délicieuse. Le tout, accompagné de légumes frais.

Un nouveau goût de "revenez-y", les spécialités de



HOTEL/MOTEL Carillon
2800, boul. Laurier, Québec



Cristal d'Arques

Elle prend un bon parti? Offrez-lui du Cristal d'Arques taillé en France. De quoi arroser chaque moment de son bonheur.

Ils vous invitent au mariage? Vérifiez s'ils nous ont laissé la liste de leurs cadeaux préférés.



La boutique
Pierre Robitaille inc.

Carré d'Youville, 694-0262 / Place Ste Foy, 653-7260

"ACTION AUTOMNE"
se continue chez **G.-J. LEMIEUX à LEVIS**



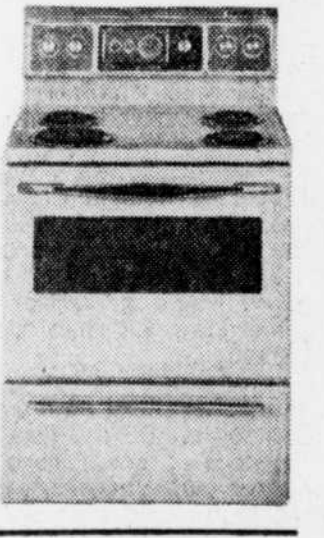
TELECOULEURS
de marques connues.
Modèles neufs, service en sus.

14" **\$299.** 20" **\$399.** **\$599.** (service en sus)



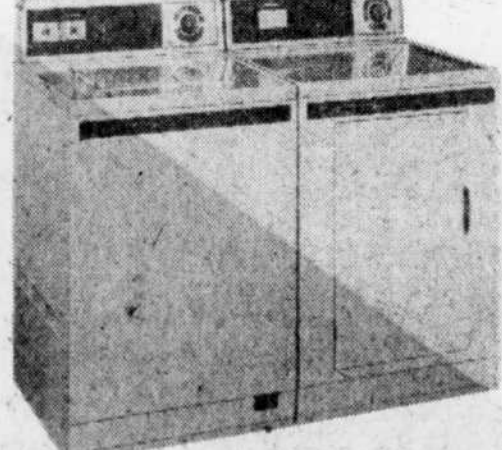
CUISINIÈRE Bélanger
Modèle BB-479K
30", autonettoyage continu. Minuterie automatique, horloge et chronomètre 24 h., élément 6" de luxe "mijoteur". Porte de four vitrée et noire. 2 grilles ajustables et grillage contrôlé.

\$329.



CUISINIÈRE Bélanger
Modèle BC-4593
30", autonettoyage continu. Minuterie automatique, horloge et chronomètre 24h., éléments de surface détachables et réglables. Porte de four, grilles et tiroir détachables. "Grillage contrôlé".

\$249.



ENSEMBLE LAVEUSE-SECHEUSE Bélanger
Modèle BS-2696 Sécheuse: Sélecteur de tissus, 2 choix de température, filtre à charpie, repassage permanent, minuterie pour 2 cycles, bouton de sécurité.
Modèle BL-2696 Laveuse: 4 cycles de lavage, 4 contrôles de température d'eau, filtre à charpie, bouton de sécurité et rinçage exclusif "Hydro-Spin".

\$689. L'ENSEMBLE



CONGELATEUR Bélanger
Modèle BV-1596
14.7 pi.cu. sans givre. Capacité de 514.5 lb. Isolation thermique. Serrure de sécurité. Contrôle de température. Diffuseur d'air ajustable.

\$399. Jaune ou blanc.

Prix sans précédents par tout le magasin.

glemieux

15, RUE ST-LOUIS, LEVIS - TEL.: 837-8821

prestige

• CHARGEX ET MASTER
CHARGE ACCEPTÉES • MISES
DE CÔTÉ • GÉNÉREUSE ALLO-
CATION D'ÉCHANGE • CONDI-
TIONS FACILES DE PAIEMENT
• AUCUN COMPTANT EXIGÉ.

NOTRE MAGASIN EST
OUVERT LE SAMEDI
JUSQU'À 5H. P.M.

La FTQ critique le vote organisé chez les journaliers

par Léonce GAUDREAU
MONTREAL — Avec une mise en scène inhabituelle à ses conférences de presse, la FTQ-construction a convoqué hier les journalistes pour ridiculiser à la fois certaines dispositions législatives ainsi que le vote organisé en fin de semaine auprès des journaliers.

Accusations contre 37 ouvriers du bâtiment

SHERBROOKE (PC) — Trente-sept travailleurs du bâtiment de divers métiers ont été inculpés, hier, d'attoupelement illégal et d'intimidation, le 14 septembre dernier, à l'égard d'autres ouvriers pendant la grève de cette industrie.

Ces travailleurs ont comparu devant le juge Benoit Turmel de la correctionnelle qui a reporté leur procès au 10 février. Ils avaient été interpellés par la SQ sur un chantier de Rock Forest.

Trois autres travailleurs ont fait l'objet d'un mandat d'amener parce qu'ils avaient négligé, hier, de se présenter devant le tribunal.

Il s'agit de cotisants de la FTQ-construction, des électriciens pour la plupart et des manoeuvres, provenant de différentes municipalités de la région.

Au-delà de l'aspect caricatural, cette conférence a eu comme objectif essentiel de :

- réclamer de nouveau du gouvernement qu'il enterme le projet de réglementation des bureaux de placement, c'est-à-dire les bureaux de placement et les normes de contingentement;
- demander à la direction internationale des journaliers de faire enquête sur toutes les circonstances ayant entouré le vote organisé samedi par leur négociateur, M. Roger Perreault;
- et d'annoncer, par incidence — même si cela était très important — que le conciliateur Pierre Dufresne tentait aujourd'hui d'amorcer une reprise des négociations.

M. Guy Dumoulin, directeur général de la FTQ-construction a en effet annoncé que le conciliateur gouvernemental avait convoqué les deux parties à une séance devant avoir lieu aujourd'hui.

Le porte-parole syndical laissait entendre qu'il y avait peut-être un espoir d'une véritable reprise des négociations dans ce long conflit, puisque M. Dufresne avait jugé utile de provoquer cette rencontre entre la FTQ et l'AEC (entrepreneurs en construction).

Par ailleurs, on indique d'autres sources qu'il pourrait s'agir d'une réponse patronale aux suggestions verbales qui avaient été formulées par le conciliateur à la partie syndicale en fin de semaine dernière. Ces suggestions ou propositions n'avaient pas été prises au sérieux par la FTQ-construction puisqu'elles n'avaient pas été soumises aux représentants patronaux.

Ces "propositions" ont d'ailleurs été à la base d'un nouveau différend entre les dirigeants de la FTQ-construction et ceux des journaliers. Malgré les avis contraires, M. Roger Perreault a en effet fait voter les journaliers samedi sur ces propositions qui ont d'ailleurs été acceptées dans une proportion de 80%. Ce scrutin avait été qualifié de "fumisterie" et "d'imposture" par les dirigeants de la centrale.

Hier, la FTQ-construction a laissé entendre que ce vote avait pu être entaché de certaines irrégularités du fait que n'importe qui peut obtenir une carte d'adhésion de l'Office de la construction du Québec puisque pour devenir "journalier", il n'est pas nécessaire de détenir une carte de compétence.

Des femmes dans la "jungle"

"Fin la sténo, je m'en vas avec Perreault". "J'ai ma pilule de sécurité d'emploi avec Roger". "La construction, attention, les femmes s'en occupent": voilà quelques-unes des inscriptions faites sur des affiches que portaient ostensiblement hier une dizaine de secrétaires du mouvement syndical.

En présentant ces jeunes filles à la presse, M. Dumoulin a voulu dénoncer le fait que n'importe qui au Québec pouvait détenir une carte de l'OCQ. Ces jeunes filles n'ont eu en effet qu'à se présenter à l'Office de la construction pour obtenir cette carte d'adhésion.

En faisant passer ce "test"

à l'OCQ, la FTQ voulait démontrer le manque de sérieux d'une partie de la loi 47 qui fait qu'aujourd'hui, il y a plus de 200.000 personnes inscrites comme travailleurs actifs ou potentiels de la construction alors que cette industrie ne peut en employer que de 90.000 à 100.000 dans ses meilleurs moments.

Enfin, M. Guy Dumoulin a annoncé qu'il profiterait du passage à Montréal du vice-président de l'Union internationale des journaliers, un certain M. Caya, pour lui demander de faire enquête sur le vote tenu en fin de semaine, vote que la FTQ-construction ne reconnaît pas.

Il a de plus répondu à M. Roger Perreault en affirmant que sa dénonciation du vote avait été approuvée par les membres du conseil de direction de la FTQ-construction et qu'il ne s'agissait pas là d'une initiative d'une seule personne. M. Perreault menaçait de retrancher le syndicat des journaliers de la FTQ-construction.

"C'est chou ce qu'on peut trouver comme chauffeur dans les annonces classées"



INSTITUT DE RECHERCHES CLINIQUES DE MONTREAL PLEINS FEUX SUR LA MEDECINE MODERNE

Une critique de ses structures
SYMPOSIUM
8 octobre 1976, 8h45 a.m.

organisé par "LE CENTRE DE BIO-ETHIQUE", dirigé par le Dr David J. Roy avec la participation de:

- Dr Ivan Illich
- Prof. Irving K. Zola
- Dr John C. Beck
- Dr David F. Horrobin
- Prof. John L. McNight

ENDROIT:
Hôtel Loews La Cité
3625, avenue du Parc
MONTREAL, Qué.
8h45 a.m.
Traduction simultanée

Information: (514) 842-1481, poste 257

— INSCRIPTION —
Coût: \$10 (incl. repas et consommation)

Chèque à l'ordre de
INSTITUT DE RECHERCHES CLINIQUES
DE MONTREAL (Centre de bio-éthique)

Retourner avec chèque à:
Centre de bio-éthique,
Institut de recherches
cliniques de Montréal,
110 ouest, avenue des Pins,
MONTREAL H2W 1R7

NOM _____
ADRESSE _____
TEL.: _____
PROFESSION _____

Bonjour chez nous... en fin de semaine

Passez une fin de semaine à deux au Manoir Le Moyne, dans un luxueux deux-pièces, pour seulement \$50.00.

Au nouveau Manoir Le Moyne de Montréal, sur le boulevard de Maisonneuve, vous pouvez louer pour la fin de semaine (vendredi et samedi soir, ou samedi et dimanche soir) un luxueux appartement de deux pièces pour seulement \$50.00, à deux. Il ne s'agit pas d'une chambre mais d'un appartement complètement équipé, au coeur du centre-ville. Pres des magasins, des lieux de divertissement, de tout.

Pour plus de renseignements ou une réservation, composez (514) 931-8861.

\$50 Un appartement pour la fin de semaine pour deux nuits à deux.

Manoir Le Moyne

2100 ouest, de Maisonneuve, à quelques minutes du Forum. Tél.: 055-60183.

FROMAGE pour vos dégustations



FROMAGES IMPORTES

- Brie • Camembert • Port l'Évêque • Livarot • Port Salut • Reblochon • Roquefort • Fromage de chèvre • Petit Gervais • Maroilles • Gruyère (Emmental) • Edam • Bleu

FROMAGES CANADIENS

- Fort • Doux • Oka • Ermitte • Etc.

PAIN FRANCAIS

A l'eau ne contenant ni gras, ni lait, unique en son genre - Service personnel

Bardou & Fils Ltée

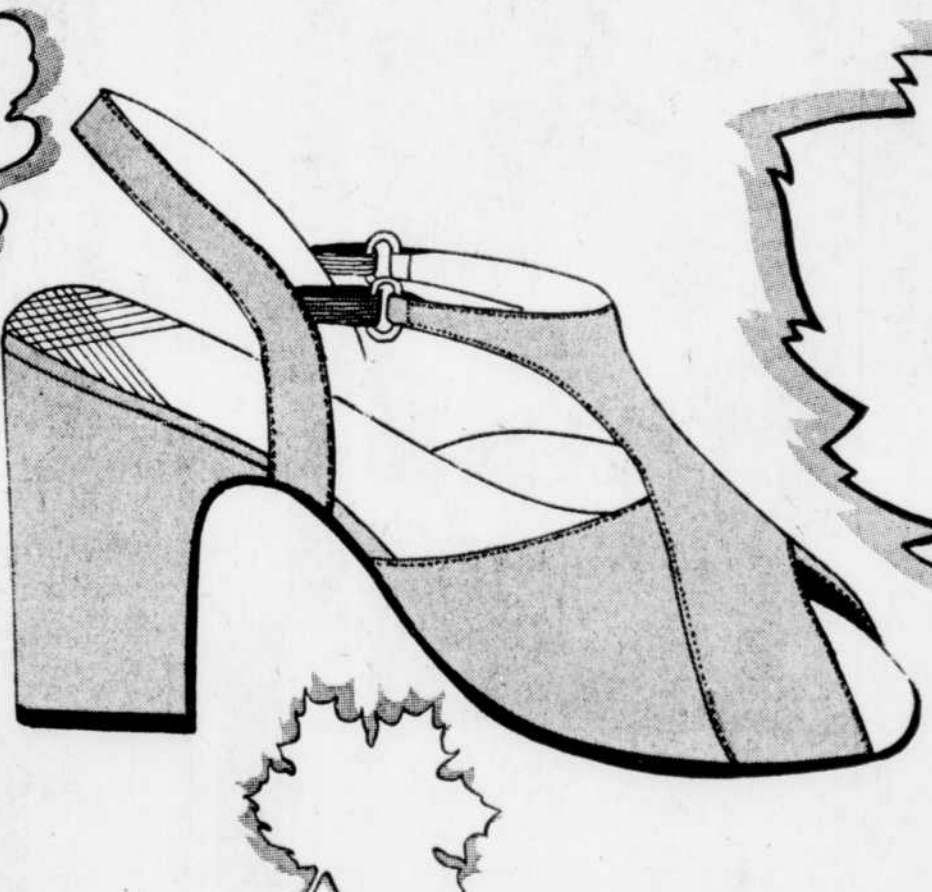
1040, av. Cartier 525-8135

48 1/2, rue Couillard 692-3894

Au service des Québécois depuis 1923

2 LIVRAISONS PAR JOUR

SAISON D'AUTOMNE... UN GOUT DE RENOUER AVEC LA FORET ET SES COULEURS!



Mesdames, ces trois modèles vous donnent un aperçu de notre magnifique collection de souliers chics pour l'automne. Confectionnés en cuir souple, ils sont

remarquables par leur ligne sobre et élégante. De plus, vous apprécierez leur confort. Nous vous les offrons dans une gamme de couleurs en vogue.

Mesdames, faites de cet automne "votre saison"!

Prix rég. **27⁹⁸**

SOULIERS POUR DAMES
(Rayon 470), Mail St-Roch, 2e étage;
Lévis, étage supérieur.

Pollack

• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis

Les postiers du Québec suivront l'ordre de grève

par J.-Jacques SAMSON

Le service postal canadien pourrait bien être totalement paralysé au cours des prochains jours, peut-être même dès demain.

Les stratégies du Syndicat des postiers du Canada n'ont pas divulgué à quel rythme ils entendaient mettre en branle le déclenchement d'une grève générale illimitée des 23,000 postiers à travers le pays, mais ils ont assorti, hier, le débrayage des postiers de la section Vancouver du syndicat, d'un ultimatum.

"Le seul moyen d'arrêter une accélération dans notre recours à des gestes de grève, est pour le Conseil du Trésor et le ministère des Postes, de s'engager à ne pas introduire d'autres changements technologiques aux postes, jusqu'à ce qu'une entente soit conclue entre les parties ou jusqu'à ce qu'une décision soit rendue par le comité spécial d'arbitrage sur les solutions aux problèmes découlant de l'introduction de changements technologiques, tel que prévu par la convention collective".

Les présidents des deux plus importantes sections du Syndicat des postiers du Canada, au Québec, M. Marcel Perreault, à Montréal et Paul Lachance, à Québec, ont affirmé hier au SOLEIL que les 4,500 postiers de Montréal et les 700 de Québec obéiront au mot d'ordre de grève, dès qu'il leur sera donné. A Montréal, 60% des postiers réunis en assemblée générale, vendredi, ont donné leur appui, par scrutin secret, au comité exécutif national du syndicat, chargé de l'élaboration du processus de déclenchement de la grève.

A Québec, dimanche, une centaine de postiers ont aussi décidé d'emboîter le pas.

Le feu aux poudres

Les relations de travail aux Postes ne se sont guère améliorées, semble-t-il, depuis la signature d'une entente de principe entre représentants patronaux et syndicaux, le 2 décembre 1975, après une longue grève de six semaines. L'introduction d'importants changements technologiques et leurs répercussions sur la sécurité d'emploi et de classification des employés étaient déjà au cœur du conflit.

Ces relations sont tendues à un tel point, illustrait hier, le président de la région de Montréal, M. Marcel Perreault, que pas moins de 2,400 griefs ont été logés au cours des neuf mois, au Québec, dont 1,800 dans la seule région de Montréal.

"Et ce n'est pas pour le plaisir de la chose", commentait-il.

"L'employeur dit ouvertement qu'il ne respectera pas la convention collective. Au nouveau centre Langelier, hier, un surveillant a jeté la convention collective au panier, devant un groupe d'employés, en disant que le contrat, pour eux, ça n'existait pas."

Le feu a été mis aux poudres la semaine dernière lorsque le Conseil du Trésor a avisé le Syndicat des postiers que les recommandations du comité spécial d'arbitrage sur la question des changements technologiques ne seraient pas suivies, si elles ne rencontraient pas ses vues.

Les pourparlers en vue d'une entente sur l'automatisation du service postal sont interrompus depuis mardi dernier.

La partie syndicale craint que 6,000 emplois puissent être supprimés d'ici 1979 par une mécanisation accélérée du tri du courrier.

Le début des opérations au nouveau centre Langelier, à Montréal, hier, s'est effectué sans heurts toutefois.

Il n'est pas question, soutient toujours M. Perreault, que le syndicat des postiers se lance dans des grèves rotatives ou use de moyens internes de pression. Ce sera la grève générale ou rien.

Québec sera touché

Le président de la section Québec du SPC, M. Paul Lachance, affirme que Québec est au nombre des 15 grands centres postaux du pays qui sont touchés par des changements technologiques d'importance, contrairement à ce qu'affirmait le 23 septembre, le directeur intermédiaire du bureau central de la rue Saint-Paul.

Des travaux de réparation étaient en cours, soutient-il dans trois centres de la région de Québec, lors du déclenchement de la grève dans le secteur de la construction. Les changements qui devaient survenir en novembre n'interviendront pas avant janvier, croit-il.

Tous les appareils requis seraient entreposés depuis plusieurs jours à la gare maritime Champlain. Une période d'installation et de rodage d'environ trois mois sera nécessaire, affirme M. Lachance.

Le vice-président nationale du SPC, M. Jean-Claude Parrot, a confirmé hier au

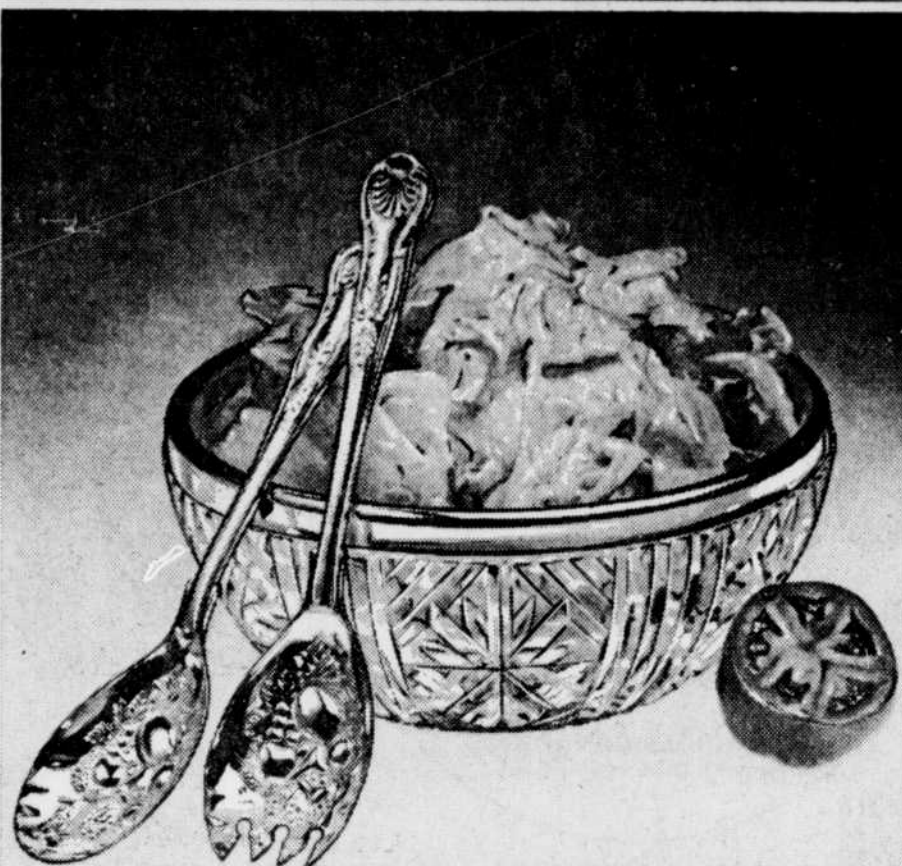
SOLEIL que le débrayage des 1,800 postiers de Vancouver, hier, faisait suite à une directive donnée par le comité exécutif du syndicat.

La section de Vancouver du SPC est la troisième en importance au pays, après Toronto et Montréal.

M. Parrot est demeuré, tout au long de la conversation

téléphonique, très flegmatique sur la stratégie adoptée par le SPC, rappelant, une fois de plus, que seul un engagement formel du ministre des Postes peut enrayner le mouvement lancé.

"Lorsque les postiers ont une cause juste, tout peut arriver. Ce qui se produira mercredi, vous verrez..."



Un saladier en verre à contour et ustensiles de service plaqués argent - le tout pour \$12.50!

Le saladier mesure 8 1/2" de diamètre
Les ustensiles sont de modèle King.
Ensemble 3 morceaux, \$12.50

16, de la Fabrique
692-3822

Place Québec
529-0231

Place Ste-Foy
653-4035

BIRKS
JOAILLIERS



25% DE RABAIS

faïence culinaire à feu
Evesham de Royal Worcester

Profitez-en pour vous procurer à bon compte ces ustensiles de marque célèbre qui passent du four à la table, puis au lave-vaisselle.

Illustrés ci-dessus:

	Prix	A
	courant	rabais
Cocotte ronde, 2 1/4 pintes.....	\$39.95	\$29.95
Terrine ovale, 2 1/4 pintes.....	41.00	30.75
Légumier rond, 3/4 pinte.....	28.95	21.70
Plat à soufflé, 2 pintes.....	31.50	23.60
Coffret de 6 ramequins.....	17.95	13.50
Ramequin, à l'unité.....	3.00	2.25
Non illustrés:		
Cocotte ronde, 1 pinte.....	26.50	19.85
Fait-tout, 1 1/4 pinte.....	36.50	27.35

16, de la Fabrique
692-3822

Place Québec
529-0231

Place Ste-Foy
653-4035

BIRKS
JOAILLIERS

La vente Volvo.

(L'événement qui se produit une fois par décennie.)

Tous les ans, à cette époque-ci, bien des voitures sont offertes en solde un peu partout.

Mais vous n'avez probablement jamais vu de Volvo en solde.

C'est que ceux qui reconnaissent promptement une voiture de qualité ont toujours été prompts à saisir l'occasion de posséder une Volvo.

Cette année, toutefois, il nous reste encore des Volvo 76.

Ceci nous permet donc de vous offrir des aubaines que nous n'avons jamais pu vous offrir auparavant.

Contrairement à bien des ventes, celle-ci n'offre pas de restants. Vous ne serez donc pas forcé de vous contenter d'un de ces modèles dépouillés d'équipement et dont les couleurs ne vous plaisent pas, des modèles qui sont sur le point d'être discontinués et dont personne ne veut.

Vous serez en mesure de conclure un marché à l'aide d'une vaste sélection de Volvo entièrement équipées.

Vous trouverez le choix parmi des modèles 2 portes, 4 portes ou station wagon faisant partie de notre série Volvo 240, ainsi que parmi des modèles 4 portes ou station wagon faisant partie de notre série de luxe Volvo 260.

Et peu importe votre choix, vous obtiendrez une voiture dont la brillante conception, la sécurité et le confort sont devenus légendaires.

Venez donc voir sans tarder une de nos Volvo.

Car de tels prix ne dureront peut-être pas longtemps.

Volvo



La vente Volvo se poursuit
présentement chez les concessionnaires suivants:

Turmel
Automobiles Inc.
1385 nord, rue Dorchester
522-2793

Jacques Girard
Automobiles Inc.
656 Graham - Bell, Ste-Foy
687-0753

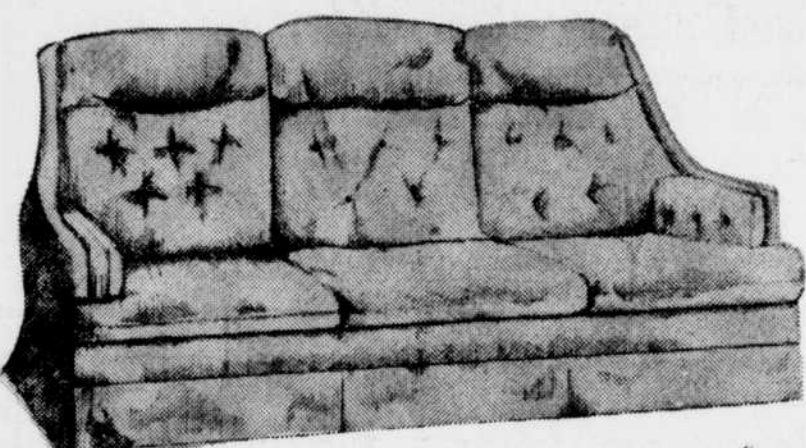
PRIX D'HIER AUJOURD'HUI

Sklar

ACHETEZ MAINTENANT
ET COMMENCEZ VOS
VERSEMENTS EN 1977!



Les mobiliers *Sklar*,
une collection complète
de styles aux goûts de
tous dans un choix varié
de finitions de qualité.



Modèle # 224

Un style traditionnel classique tou-
jours élégant. Sofa et fauteuils
recouverts de Nylon 100% Dupont
imprimé. Aussi disponibles: jolies
tables en cerisier de Peppier.

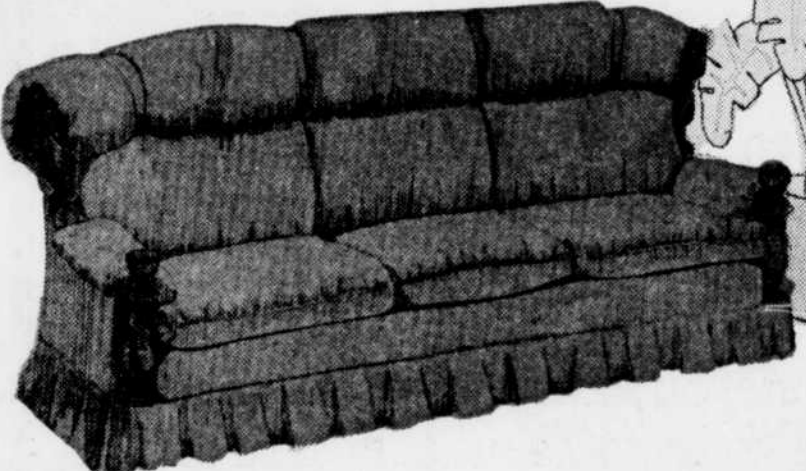
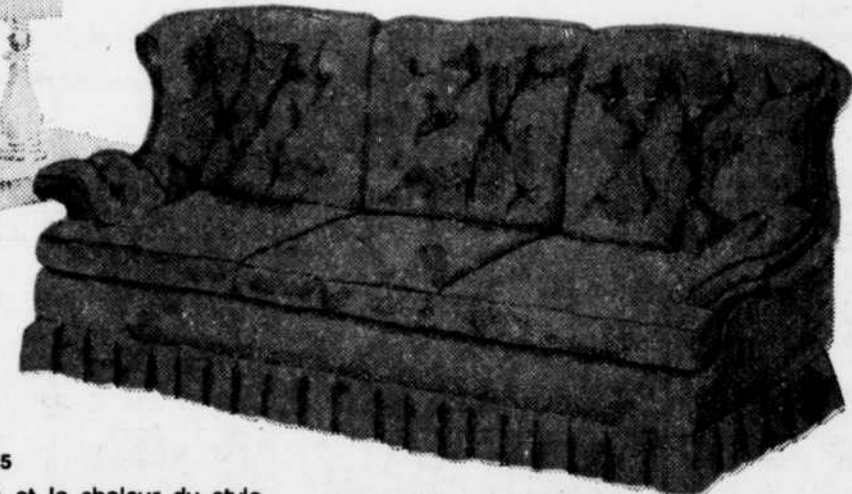
749⁹⁵



Modèle # 515

L'élégance et la chaleur du style
colonial. Sofa et fauteuil recouverts
de tissu 100% Nylon Dupont à
motif floral.

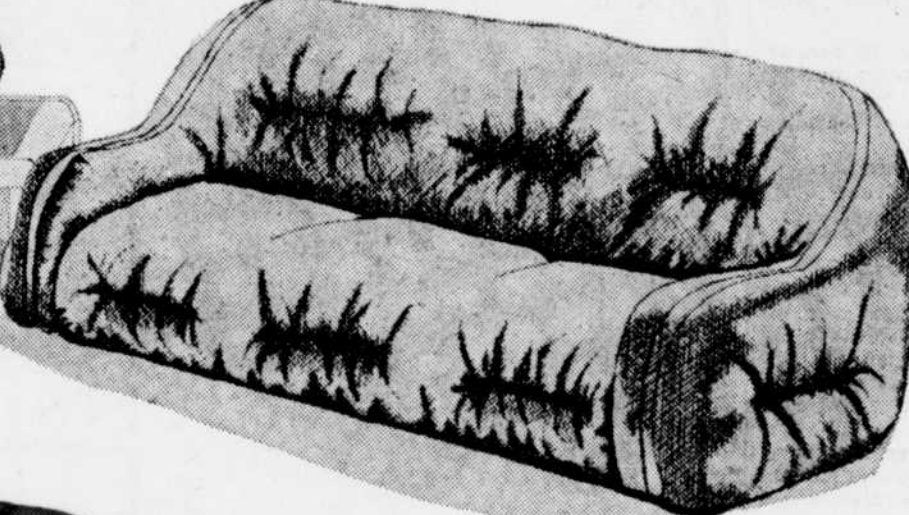
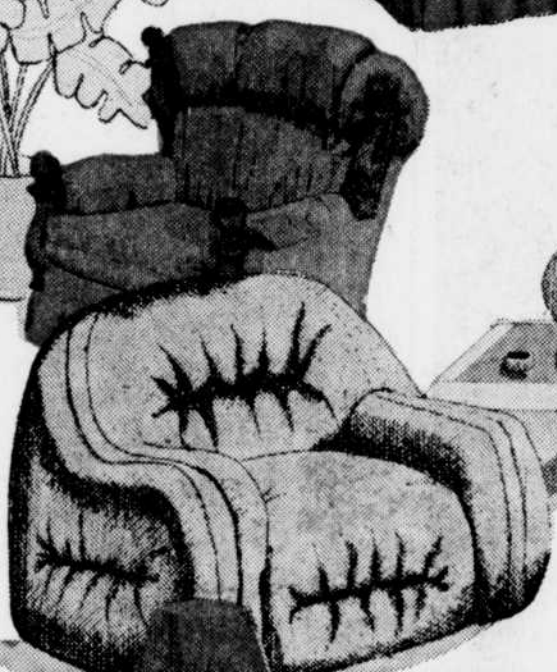
749⁹⁵



Modèle # 530 (2 morceaux)

Le charme du colonial avec garni-
tures en pin. Divan et fauteuil
recouverts de velours de coton
brique, garnis de frange de tissu.

995⁰⁰



Modèle CFM 082 (2 morceaux)

Ensemble ultra contemporain
d'une "saveur" italienne. Divan et
fauteuil recouverts d'un tissu
100% coton velours. Aussi disponi-
bles: tables au fini Canterbury de
Peppier.

649⁹⁵



Modèle # 144

Un magnifique mobilier de style
contemporain. Divan et fauteuil
recouverts d'un tissu 100% Orlon
Dupont. Un accent de perfection.
Aussi disponibles: les tables au fini
Canterbury de Peppier.

749⁹⁵



PROFITEZ
DE
NOTRE
PLAN
DE
FINANCE.

Claude Sioui
MEUBLES ENR.

OUVERT
CE SOIR,
OUVERT TOUS
LES SOIRS

VILLAGE HURON - 842-4824 — 842-1994

SUPER VENTE

LE Syndicat DE QUÉBEC

• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys

Des ventes comme ça, y'en a qu'au Syndicat

TISSUS

'Ponti Roma'

Tissu grande qualité. 100% polyester. 60 po. Teintes unies: Melon, vert, noir, brun, bleu.

Prix rég. 3.99

Super-Prix 2.97

'Velours cordé moyen'

Beau tissu. 100% coton. 45 po. Confectionne jupes, pantalons, costumes, etc. Teintes unies: Vert, bleu, rouge, ross, brun.

Prix rég. 3.99

Super-Prix 2.97

'Velveteen imprimé'

Tissu belle qualité. 100% coton. 45 po. Lavable. Confectionne jupes, costumes, ensembles, etc. Choix couleur d'imprimés.

Prix rég. 3.99

Super-Prix 2.97

'Velours cordé imprimé'

Tissu très pratique. 100% coton. 45 po. Motifs et couleurs assortis.

Super-Spécial 2.97

Importation 'Imprimés Européens'

Grande valeur de tissu. 54 po. Motifs et couleurs assortis. Confectionne robes longues et courtes, blouses, jupes, etc. Choix très varié.

Super-Spécial 4.97

'Lainage à manteau'

Belle qualité de laine. 100% laine. 54 po., 60 po. Variétés de teintes: Vert, marine, melon, vert-gris, bleu royal, ross, camel, noir.

Prix rég. 5.99

Super-Prix 3.97

'Gabardine Chino'

Tissu tout-faire. 100% polyester. 60 po. Lavable. Confectionne pantalons, costumes, jupes, jumper, etc. 1re qualité. Teintes: Marine, melon, vert-bleu, blanc.

Prix rég. 5.99

Super-Prix 4.97

Tissus 2e étage, Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys.



Draps 'Tex-Made' & 'Wabasso'

Draps de qualité supérieure. 50% polyester, 50% coton. Sans repassage. Motifs fleuris et teintes unies. Différentes grandeurs.

Lit simple
Rég. 7.99

Lit double
Rég. 8.49

Queen Size
Rég. 10.99

Taies d'oreiller
Rég. 4.49

Super-Prix 5.48 Super-Prix 5.88 Super-Prix 7.88 Super-Prix 2.88

Couverture 'Chassé'

Couverture 'Flower Garden'. 65% polyester, 35% viscose. 72 po. x 90 po. Imprimé de fleurs multicolores. Tissage croisé donnant résistance et souplesse sans égal. Bordure nylon 5 po.

Rég. 15.99



Super-Prix 11.47

Couvre-lits 'Esmond'

Couvre-lit scotien de 'Esmond'. 88% acrylan 12% nylon. Fini Permaton. Pas de repassage.

Lavable à la machine. Couleurs:

Rouge, brun, orange, bleu, or ou vert.

Lit simple 78" x 108"

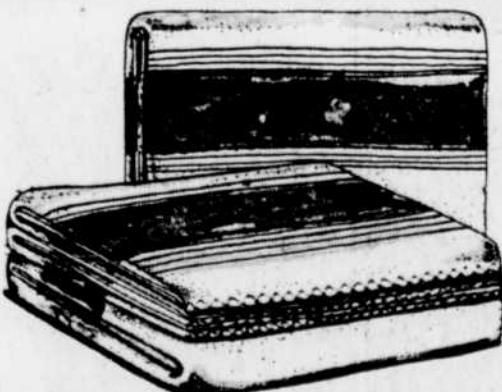
Lit double 90 x 108"

Rég. (les deux) 18.99 chaque

Super-Prix 15.97

Aussi disponible. Tentures prêtes à poser, de 1re qualité. 50 po. x 63 po.

Super-Prix 18.99



Draps flanellette

'Tex-Made'

Draps chauds et confortables. 90% coton, 10% polyester. 80 po. x 90 po. Fond ivoire avec rayures: Bleu, vert, rose ou or.

Rég. 8.50

Super-Prix 6.97



'Serviette Caldwell'

Serviettes 'Caldwell' style 'Simplicity'. Super qualité 100% coton. Choix d'imprimés sur fond bleu, rose, jaune. Différentes grandeurs.

20" x 40"

Rég. 3.49

Super-Prix 2.37

15" x 25"

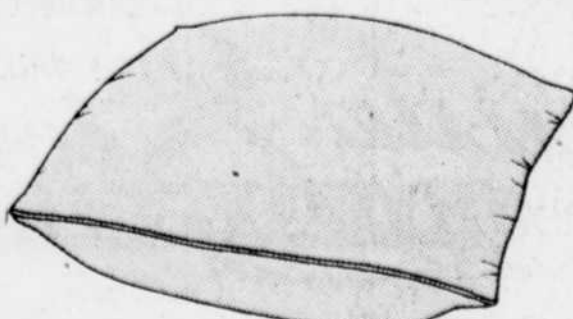
Rég. 2.19

Super-Prix 1.27

12" x 18"

Rég. 1.19

Super-Prix .77



Oreiller

Oreiller Polyuréthane 1re qualité. 19 po. x 25 po. Fermeture-éclair. Lavable. Anti-allergique.

Rég. 8.99

Super-Prix 6.97



Panier à tricot

Position verticale au sol. Brocard et matériel assortis. Bon choix de teintes.

Rég. 8.95

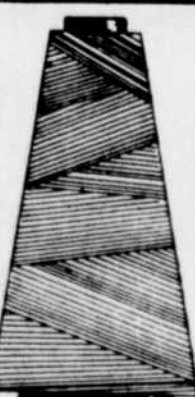
Super-Prix 7.87



Supports

Support en métal pour vestiaire. Idéale au sous-sol ou pour une salle. Support chaus-sures inclus. Hauteur 54 po. Largeur 38 po. Métal couleur: bleu, blanc.

Super-Prix 7.87



'Bobine'

Bobine de fil polyester, 1,969 verges. Blanc et noir.

Super-Prix 1.47

• Mail St-Roch, 5e étage • Place Laurier • Place Fleur de Lys.

Bibliothèque • Mail St-Roch, 1e étage.
Place Laurier • Place Fleur de Lys.